

RAPPORT D'ACTIVITÉ CGAAER 2017



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMENTATION

**Stéphane Travert,
ministre de l'Agriculture,
et de l'Alimentation**



À la tête de ce ministère depuis juin 2017, succédant à Jacques Mézard, nommé ministre de la Cohésion des territoires et à Stéphane Le Foll, dont je salue l'action, j'ai engagé l'agriculture française dans la grande transformation souhaitée par le Président de la République. Sous l'autorité du Premier ministre, nous avons initié dès le mois de juillet les États généraux de l'alimentation (EGA) avec l'ambition de permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail et aux citoyens d'avoir accès à une alimentation plus saine, plus sûre et plus durable.

Ces EGA, menés en totale interministérialité ont permis, au travers de leurs quatorze ateliers nationaux, des ateliers dans les territoires et des 17 000 contributions citoyennes de proposer les moyens d'un retour à la création de valeur dans les filières agricoles et agroalimentaires et à sa meilleure répartition tout au long de la chaîne alimentaire. Il s'agissait là du premier chantier ; le second chantier consacré à une alimentation saine, sûre et accessible à tous a ainsi proposé de faire de la restauration collective un levier du développement des productions Bio, sous signes de qualité ou locaux, de lutter contre le gaspillage alimentaire ou encore de renforcer les conditions du bien-être animal. Je veux remercier ici le précieux appui fourni par le CGAAER à ces travaux.

Le CGAAER a aussi contribué à éclairer les premières réflexions engagées sur l'avenir de la PAC pour replacer l'agriculture française au cœur de l'Europe.

Je compte le solliciter sur les nombreux autres sujets d'actualité qui mobilisent notre ministère : la structuration des filières agricoles et agroalimentaires au travers des plans de filières présentés au chef de l'État en décembre dernier, la gestion des risques en agriculture, l'exploitation active et durable des forêts, la politique sanitaire en santé animale et en santé végétale, la simplification des procédures, l'adaptation de la formation, de la recherche et de l'innovation aux nouveaux besoins des entreprises, des filières et des territoires, la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture, la bioéconomie, ainsi que sur la participation du ministère à la transformation de l'action publique « Action publique 2022 ».

Durant l'année, le CGAAER a été mobilisé sur plus de 200 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation et d'inspections de jurys d'examens et de concours de la compétence académique du ministère. Ces missions ont utilement concouru aux politiques publiques relevant de notre domaine d'action.

Je tiens à remercier les membres du CGAAER ainsi que son équipe technique et administrative, pour leur engagement collectif au service de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt française.

SOMMAIRE

6 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017

- 6** Les États généraux de l'alimentation
- 7** Les travaux sur les produits phytopharmaceutiques
- 9** Les travaux sur la Politique agricole commune – PAC 2020
- 9** L'évaluation de la politique sanitaire en santé animale et en santé végétale
- 11** Activité interne du CGAAER

13 ACTIVITES DES SECTIONS

- 14** Section 1 - Mission d'inspection générale et d'audit (MIGA)
- 18** Section 2 - Économie, filières et entreprises
- 23** Section 3 - Alimentation et santé
- 30** Section 4 - Forêt, eaux et territoires
- 36** Section 5 - Recherche, formation et métiers
- 42** Section 6 - Gestion publique et réforme de l'État
- 46** Section 7 - Prospective, société et international

53 LES MISSIONS

- 55** Missions d'audit et d'inspection
- 58** Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise de prospective
- 64** Missions de jurys
- 67** Missions de représentation

71 LES RAPPORTS

- 71** Rapports des missions d'audit et d'inspection
- 75** Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective
- 81** Rapports des présidents de jurys

84 GLOSSAIRE DES SIGLES



**Alain Moulinier,
vice-président du Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux**

En 2017, la situation de l'agriculture française aura été meilleure que l'année précédente sans toutefois permettre une embellie durable. Le sujet de la création de valeur et de la répartition de cette valeur s'est révélé d'une actualité criante. Il a d'ailleurs été le principal inspirateur des États généraux de l'alimentation (EGA).

2017 a également été une année particulière puisque trois présidents se sont succédé à la tête du CGAAER, Stéphane Le Foll, Jacques Mézard et Stéphane Travert. Ils nous ont tous fait l'honneur d'une intervention en assemblée générale.

Pour autant, l'activité du CGAAER est restée soutenue, avec plus de 200 missions en cours au 1^{er} janvier et plus de 2000 missions nouvelles en 2017.

Près de 160 rapports ont été produits dont la plupart ont valu une présentation au cabinet du ministre et l'élaboration de plans d'actions par les services et établissements publics du ministère concernés. Il faut y ajouter l'activité générée par les fonctions de représentation de l'État, dont celles aux conseils d'administrations de nombreux établissements publics.

Surtout, le CGAAER s'est impliqué activement dans le déroulement des EGA. Près de vingt de ses membres, réunis en task force ont ainsi été mobilisés en appui aux deux coordinateurs et aux groupes de travail consacrés aux plans de filière, ou comme rapporteurs des ateliers.

Enfin, le CGAAER a poursuivi et actualisé la mise en œuvre de son projet stratégique élaboré en 2014.

La collaboration avec les autres inspections et conseils généraux a été active et féconde en matière d'évaluation des politiques publiques et d'organisation de l'administration territoriale de l'État.

La première partie de ce rapport d'activité présente les faits marquants de l'année. La deuxième est consacrée à l'activité des sept sections qui composent le conseil général. Dans la dernière partie, vous découvrirez le bilan détaillé des missions accomplies et des rapports élaborés.

J'adresse mes plus sincères remerciements aux membres et aux personnels administratifs et techniques du CGAAER, pour leur engagement dans le travail accompli et leur participation active aux chantiers que notre ministère a dû conduire au cours de cette année 2017.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

En 2017, l'activité du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a résulté de l'exécution du programme de travail prévisionnel, ainsi que des événements d'actualité survenus en cours d'année et qui l'ont mobilisé sur des missions d'urgence.

2017 a également été une année de transition avec l'installation d'une nouvelle mandature. Ainsi, trois présidents se sont succédé à la tête du CGAAER, Stéphane Le Foll, Jacques Mézard et Stéphane Travert.

Le CGAAER a contribué activement au déroulement des États généraux de l'alimentation. Il a mobilisé près de vingt de ses membres, réunis en *task force*, en appui aux deux coordinateurs et aux groupes de travail consacrés aux plans de filière, ou comme rapporteurs de dix des quatorze ateliers.

Le CGAAER a aussi contribué à éclairer les premières réflexions engagées sur l'avenir de la PAC pour replacer l'agriculture française au cœur de l'Europe.

Les travaux sur les produits phytopharmaceutiques et la gouvernance sanitaire en santé animale et végétale figurent également parmi les activités marquantes de l'année.

Les États généraux de l'alimentation

Une vingtaine de membres du CGAAER, réunis en *task force*, ont été mobilisés en appui aux deux coordinateurs et aux groupes de travail consacrés aux plans de filière, ou comme rapporteurs de dix des quatorze ateliers.

Les États généraux de l'alimentation (EGA) ont été organisés de juillet à décembre 2017. Le premier chantier de cette grande consultation publique était consacré à la création et à la répartition de la valeur au sein des filières agricoles ; le second chantier à une alimentation saine, sûre et accessible à tous.

Pilotés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans un cadre interministériel, ces États généraux ont donné lieu à quatorze ateliers de travail coordonnés par deux élus, très largement ouverts aux représentants de la profession, des milieux associatifs comme de la société civile.

Au sein des ateliers, les bilans et livrables des échanges ont été élaborés par les membres du CGAAER mobilisés, en lien avec les directions d'administration centrale. Certains rapports du CGAAER ont été présentés afin d'éclairer et alimenter les débats. Enfin, le CGAAER a participé aux instances des EGA, tels le comité de pilotage interministériel ou les réunions avec le cabinet du ministre.

À la suite de l'annonce des plans de filière par le Président de la République lors du discours de Rungis le 23 octobre, une offre de service a été faite par le CGAAER auprès des filières.



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMENTATION

Cinq membres du CGAAER ont accompagné les filières qui le souhaitent durant la phase de concertation et d'élaboration de leur plan, facilitant et accélérant les interactions entre parties prenantes et contribuant à la finalisation de ces plans.

La coordination des EGA, assurée par deux élus, Célia de Lavergne, députée de la Drôme et Olivier Allain, vice-président du Conseil régional de Bretagne, a été appuyée par deux membres du CGAAER. Plus d'une centaine de participants aux EGA ont été reçus à l'occasion de 25 auditions. Tout au long des EGA, la coordination s'est attachée à assurer le lien entre le cabinet du ministre, les directions d'administration centrale des ministères concernés et les présidents d'atelier. Elle a contribué à la transversalité en présentant les pistes de réflexion entre ateliers. Une attention particulière a également été portée sur la prise en compte des débats organisés dans les territoires et des contributions issues de la plate-forme de consultation citoyenne déployée pour les EGA.

La « *task force* » du CGAAER s'est réunie quatorze fois durant les EGA. Elle a permis des échanges réguliers et ses comptes-rendus, diffusés au cabinet du ministre, ont facilité le partage d'informations en temps réel dans un contexte fortement réactif.

En 2017, le CGAAER a produit 159 rapports d'audit, de conseil, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et rapports de jury. Il a engagé 202 nouvelles missions au cours de l'année.

Au cours de l'année, le CGAAER a reçu 202 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury. Ses membres ont également assuré des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration de certains établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.

L'activité programmée définie dans son programme de travail 2016 et les missions d'urgence, qui lui ont été confiées en cours d'année, ont débouché sur la production de 159 rapports dont 30 rapports de présidences de jury exercées pour le compte de l'enseignement agricole technique et supérieur sous tutelle du ministère.



La feuille de route 2018-2022, présentée le 21 décembre à la clôture des EGA, a engagé le déploiement progressif des différentes dispositions arrêtées : loi, mesures en matière d'éducation, adaptation des plans alimentaires territoriaux, plates-formes d'observation, stratégie européenne... L'assurance de la souveraineté alimentaire de la France, la promotion d'une alimentation favorable à la santé, respectueuse de l'environnement et accessible à tous, en seront les piliers soutenant une meilleure valorisation des productions agricoles et une légitime répartition de la valeur.

Les travaux sur les produits phytopharmaceutiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'élimination progressive des produits phytopharmaceutiques annoncée par le Président de la République, le CGAAER a été chargé de quatre missions.

L'utilisation des produits phytosanitaires constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Les différentes études publiées mettent en évidence des augmentations de risque significatives pour plusieurs pathologies en lien avec l'exposition des travailleurs et de leurs familles, ainsi que pour le développement du fœtus et la petite enfance lors d'expositions au cours de la période prénatale et périnatale. Plus largement, l'ensemble des consommateurs est potentiellement concerné par les dangers que peuvent présenter les pesticides.

Leur utilisation constitue aussi un enjeu majeur pour l'environnement. La quasi-généralité des cours d'eau est contaminée et le coût du traitement curatif de l'eau est estimé entre 260 et 360 millions d'euros par an en France. Les insectes pollinisateurs aussi sont menacés par l'utilisation de ces produits.

Les agriculteurs, les salariés d'exploitations et les applicateurs agréés sont les plus exposés à l'utilisation des produits phytosanitaires.

En ce qui concerne **la réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques**, le CGAAER a recommandé :

- > de poursuivre les efforts de recherche sur l'impact des produits phytopharmaceutiques (PPP) mais le degré des certitudes déjà acquises sur les effets des produits phytosanitaires impose de prendre des mesures fortes et rapides et suffisamment dimensionnées pour permettre de réduire significativement la dépendance aux pesticides de l'agriculture qui se heurte à d'importants freins économiques ;
- > de doter Écophyto 2 de moyens et de modes de pilotage adaptés à l'enjeu, afin d'impulser une dynamique suffisante pour assurer une transition réelle vers des systèmes alternatifs ;
- > de prévoir d'autres leviers, car le panel des alternatives à mettre en œuvre est pour l'essentiel connu, notamment s'agissant de l'alternative aux herbicides. Même si une véritable prise de conscience commence à se dessiner, le paradigme est encore celui d'un aménagement des pratiques actuelles et non celui d'une transition active vers un nouveau système. Les contrats de filières décidés à l'issue des EGA, devraient inclure systématiquement la thématique de la diminution de l'utilisation des pesticides dans cet esprit.

En ce qui concerne la protection des agriculteurs, le CGAAER a réalisé :

- > **L'audit des actions mises en œuvre par la DGAI pour la protection des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques**, et a constaté qu'au vu des actions menées et des nombreuses informations, les objectifs de prévention du risque audité sont bien compris par l'ensemble des professionnels concernés. Un certain nombre d'éléments de contrôle interne sont pertinents, notamment ceux relatifs au plan Écophyto et aux contrôles officiels de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- > Une mission interministérielle de **préfiguration d'un fonds d'aide aux victimes de produits phytopharmaceutiques**. Plusieurs parlementaires se sont saisis de cette problématique et ont déposé une proposition de loi au Sénat en juillet 2016 portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes de produits phytopharmaceutiques. Le régime actuel « accidents du travail et maladies professionnelles agricoles » géré par la MSA (AT-MP- accidents du travail et maladies professionnelles) ne permet de prendre que partiellement en charge les victimes de produits phytopharmaceutiques.



Le faible nombre de reconnaissances de maladies professionnelles liées à l'usage de PPP enregistrées depuis dix ans (moins de 1 000) n'est pas à la hauteur de la réalité du nombre estimé de victimes potentielles. Cela peut s'expliquer par la difficulté à établir un lien de causalité entre la maladie et l'exposition à des substances nocives. Une estimation du nombre de victimes potentielles pour lesquelles il existe une présomption forte de causalité entre la maladie et l'exposition a été réalisée. Elle s'élèverait à environ 10 000 personnes sur la période considérée dont les deux tiers pour la maladie de Parkinson et un tiers pour les hémopathies malignes. Des adaptations du régime AT-MP sont possibles pour mieux prendre en charge les victimes présumées de maladies liées aux PPP.

Toutefois, ces adaptations ne suffiraient pas pour indemniser l'ensemble des victimes présumées, notamment les retraités et les membres des familles agricoles exposés qui ne relèvent pas du régime agricole. La mise en place d'un fonds spécifique d'indemnisation pourrait s'avérer alors pertinent.

Enfin, le CGAAER a étudié les alternatives aux PPP dans un rapport sur les **produits de biocontrôle pour la protection des cultures** en dressant un état des lieux de leur développement et en émettant des recommandations pour favoriser leur déploiement :

- > Lever les obstacles à l'innovation pour les produits de biocontrôle et les freins limitant leur accès aux utilisateurs, notamment vis-à-vis des entreprises innovantes dans ce domaine, souvent de petite taille et aux moyens limités, et qui rencontrent des difficultés pour trouver des financements et rassembler les compétences nécessaires pour développer un produit de biocontrôle jusqu'à sa commercialisation. L'ensemble du dispositif de délivrance de l'autorisation de mise sur le marché et de distribution auprès des utilisateurs a été conçu pour les produits de synthèse. Des dispositions propres aux produits de biocontrôle doivent donc être adoptées pour chacune des étapes, de la recherche à l'utilisation. La réduction du délai d'instruction des AMM doit être une priorité pour l'ANSES. Les produits doivent être valorisés au sein d'Écophyto 2.



> Structurer le domaine de la recherche en rédigeant une feuille de route ministérielle définissant les priorités de recherche, une organisation et une gouvernance.

Les travaux sur la Politique agricole commune – PAC 2020

En 2017, le CGAAER a continué à suivre les évolutions de la PAC et a été associé à la réflexion sur les perspectives de réforme de cette politique. Celle-ci définit les orientations générales de la politique agricole de notre pays et englobe une part très importante des moyens de l'action publique de ce secteur en France.

Le CGAAER a participé aux différents groupes de travail du ministère pour le suivi et les perspectives d'évolution de la PAC sur lesquelles le ministre a présenté les orientations générales des réformes souhaitées par la France lors de deux conseils des ministres en 2017.

Plusieurs rapports du CGAAER ont analysé le fonctionnement de la PAC et les perspectives qui pourraient lui être données. Ainsi l'évaluation de la gestion des aides du premier pilier et une comparaison des aides du deuxième pilier dans certains pays européens ont complété une revue, conjointe avec l'IGF, de la gestion des aides de la PAC par l'ASP.

Enfin le CGAAER a publié un rapport conjoint avec l'IGF sur la gestion des risques en agriculture : risques sanitaires, climatiques et de marché (volatilité des cours, déséquilibre offre demande), dans la perspective de la future PAC (assurances, fiscalité, aides directes).

Outils de gestion des risques en agriculture dans la perspective de la future PAC

Les risques encourus par les agriculteurs dans le cadre de leur activité sont divers : risques sanitaires, climatiques et de marché (volatilité des cours, déséquilibre offre demande).

L'abandon d'une politique de gestion des marchés par l'Union européenne et les États membres expose plus directement les prix agricoles et le revenu des producteurs agricoles aux fluctuations des cours

des marchés. Pour y remédier, des outils de gestion des risques ont été conçus.

La mission a décrit les mécanismes de gestion des risques privés disponibles, comme les marchés à terme. Elle a également analysé les instruments que les professionnels des assurances et les pouvoirs publics ont mis en place selon les accords de l'OMC et les directives européennes. Le cas du FMSE (Fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux) et des contrats d'assurances multi-risques climatiques, soutenus par des crédits du FEADER, a fait l'objet d'un examen approfondi.

La mission a analysé les forces et les faiblesses du « contrat socle » mis en place en 2016 par les pouvoirs publics et les professionnels, dans le contexte d'un développement attendu des assurances, et propose des améliorations de la gestion de ces contrats.

La possibilité de faire face aux aléas par une épargne de précaution est déjà offerte par le règlement communautaire autorisant de subventionner un instrument de stabilisation des revenus. Cet instrument n'a pas été utilisé en France ni dans d'autres États membres. La mission propose d'en modifier le contour et de créer un « Fonds mutuel de stabilisation des revenus » pour l'indemnisation ou la reconversion des agriculteurs ayant eu à subir des aléas particulièrement graves.

Pour d'autres agriculteurs, la mission propose la création d'une épargne volontaire défiscalisée et simplifiée en comparaison de la DPA (dotation pour aléas).

La mission insiste enfin sur la nécessité de développer chez les exploitants une plus forte culture de la prévention des risques climatiques et économiques.

L'évaluation de la gouvernance sanitaire en santé animale et en santé végétale

Le CGAAER a été chargé de faire l'évaluation de la nouvelle organisation sanitaire en santé animale et végétale mise en place par l'État et avec les professionnels, consécutivement aux États généraux du sanitaire de 2010.



L'objectif était de traiter plus efficacement l'ensemble des dangers sanitaires en clarifiant les missions, les compétences et les responsabilités de chacun des acteurs.

Deux ordonnances de 2011 et de 2015 ont défini une organisation sanitaire cible reposant sur un ensemble de structures régionales reconnues par l'État et coordonnées aux niveaux national et régional. Elles établissent le principe d'une catégorisation des dangers sanitaires, précisent ces catégories et désignent les acteurs responsables de chacune d'elles.

Cinq ans après la première ordonnance, la mise en place de la nouvelle organisation sanitaire est toujours en cours. Sa complexité, son déploiement par étapes pénalisé par la réorganisation territoriale et les récentes crises sanitaires ont amené le ministère à s'interroger sur le bien-fondé de cette organisation et sur sa capacité à satisfaire les engagements communautaires de la France d'ici 2021.

La mission a proposé de lever les blocages à la mise en œuvre de l'organisation issue du consensus établi lors des États généraux du sanitaire, en lui donnant plus de souplesse.

Si la catégorisation des dangers et la claire répartition des rôles et des responsabilités des acteurs sont perçues comme des avancées, il apparaît nécessaire de renforcer la coordination des acteurs et la maîtrise des délégations des missions confiées aux organismes à vocation sanitaire.

La collecte de l'information sanitaire auprès des acteurs et le partage de cette information avec les décideurs pour éclairer les choix stratégiques et techniques, et l'objectivation du coût des actions déléguées sont à améliorer.

La mission recommande l'ouverture dans les meilleurs délais d'un dialogue entre tous les acteurs, ainsi que l'identification et la maintenance des compétences nécessaires à la surveillance des maladies animales et végétales sur tout le territoire afin de sécuriser l'action sanitaire en France.



ACTIVITÉ INTERNE DU CGAAER

L'actualisation du projet stratégique 2014-2016 du CGAAER

2017 aura été la troisième année d'exercice de l'application opérationnelle du projet stratégique du CGAAER, grâce auquel ce dernier aura renouvelé ses méthodes de travail au bénéfice de la qualité de ses productions et de leur valorisation. Le CGAAER en aura actualisé le contenu.

Créé en 2006 à l'occasion de la fusion des trois structures d'inspection et de contrôle généraux d'origine (Conseil général du GREF, Conseil général vétérinaire, Inspection générale de l'agriculture), le CGAAER avait élaboré en 2008 un premier projet stratégique qu'il était devenu nécessaire de réviser.

La réflexion interne engagée depuis 2012 a débouché sur un projet stratégique 2014-2016 dont le ministre a approuvé les principales options, et un plan opérationnel en quatre axes.

- > affirmer le positionnement et les missions du CGAAER,
- > être pleinement force de proposition et valoriser les travaux du conseil,
- > développer la dynamique collective,
- > renforcer les capacités d'action du CGAAER.

L'objectif était d'adapter les statuts, le positionnement et le fonctionnement du Conseil aux nécessités de ses missions, en l'inscrivant dans une démarche de professionnalisation rendue nécessaire par les évolutions rapides que traverse son environnement professionnel. En particulier, le processus commun des missions aura été renouvelé et le fonctionnement collégial du Conseil aura été renforcé. La mise en œuvre du plan d'action se poursuivra en 2018, sur une base actualisée lors de l'assemblée générale du CGAAER de novembre 2017.

Le programme de formation interne des membres du CGAAER

La formation des membres du CGAAER doit permettre l'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou du conseil. Cette professionnalisation est garante de la qualité des travaux conduits par le CGAAER.

Elle facilite également l'intégration des nouveaux membres dans la communauté de travail. Ainsi, un parcours de 10 modules sur 15 jours de formation a été proposé aux nouveaux arrivés en 2017, répartis dans l'année suivant leur prise de fonctions.

En outre, des sessions de perfectionnement ont été programmées, notamment, pour mieux maîtriser les techniques de l'audit interne.

Au total, 57,5 % des personnels du CGAAER ont suivi une formation en 2017.

La communication du CGAAER

Les objectifs de communication du CGAAER résultent du projet stratégique 2014-2016 du CGAAER. Ils reposent sur une valorisation systématique du travail du CGAAER : amélioration de la publication des rapports, exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

Des délégués à la communication nommés dans chaque section participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président. Ils collaborent à la production de la lettre électronique mensuelle du CGAAER qui est diffusée à près de 35 000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication du CGAAER.

> ACTIVITÉ DES SECTIONS



SECTION 1

MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT (MIGA)

La première section « mission d'inspection générale et d'audit » pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

TRAVAUX DE LA MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT EN TANT QUE MISSION MINISTÉRIELLE D'AUDIT INTERNE (MMAI)

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret du 28 juin 2011. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des

travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un comité ministériel d'audit interne (CMAI). Au sein du MAA, les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI. Présidé par le ministre ou le directeur de cabinet, il s'est réuni une fois en 2017.

► L'ACTIVITÉ DE LA MIGA EN TANT QUE MMAI

Les temps forts récurrents de la MIGA-MMAI sont l'analyse de la cartographie ministérielle des risques et la préparation de la programmation des audits internes qui donnent lieu à un séminaire d'une demi-journée regroupant une vingtaine de personnes du CGAAER, représentant toutes ses sections. Par ailleurs, comme chaque année, la MIGA-MMAI a fourni à la Cour des comptes en application du protocole qu'elle a signé avec elle, les éléments lui permettant, dans le cadre de la certification des comptes de l'État, de procéder à une évaluation de la fonction d'audit au MAA.

La MIGA-MMAI a centré ses travaux en 2017 sur la finalisation des fiches de procédure de l'audit interne et la révision de certaines d'entre elles au regard du retour des utilisateurs, ainsi que sur la présentation des rapports d'audits internes avec l'objectif d'en tirer les enseignements en termes de méthode. Mais le chantier nouveau est celui de l'élaboration du programme d'assurance et d'amélioration qualité dans lequel elle s'est lancée sur la base d'une cartographie des risques de la fonction d'audit au MAA, cartographie qu'elle a préalablement construite. Ce programme constitue une des obligations au titre des normes du cadre de référence de l'audit interne de l'État (CRAIE).

Lors de leurs deux réunions en 2017, le CMAI :

- > a examiné **la cartographie des risques 2017** sur laquelle il a constaté la poursuite des améliorations en matière notamment de cotation de leur criticité et de leur maîtrise,
- > a adopté le programme d'audits internes pour 2017 - 2018 - 2019. En 2017, cinq audits ont été décidés,
- > a examiné **six audits de suivi des recommandations** et a décidé la clôture de quatre d'entre eux.

► LA PARTICIPATION DE LA MIGA-MMAI AU COMITÉ D'HARMONISATION DE L'AUDIT INTERNE

La MIGA, en tant que mission ministérielle d'audit interne a participé régulièrement aux travaux du comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) qui réunit tous les responsables de missions ministérielles d'audit interne. Il a tenu en 2017 deux réunions et organisé un séminaire consacré à l'examen de la politique d'audit interne de l'État. Avec l'arrivée de son nouveau vice-président, Bertrand Brassens, Inspecteur général des finances, l'objectif est de sensibiliser les ministres à l'audit interne et d'en faire un véritable outil au service des politiques publiques. Plusieurs priorités se sont dégagées, notamment la professionnalisation des auditeurs avec la passation d'une convention entre le CHAIE et l'IGPDE permettant aux auditeurs des différents départements ministériels de bénéficier d'une formation approfondie à l'audit.

Par ailleurs, la MMAI a participé activement au partage d'expériences dans le cadre de groupes de travail du CHAIE. Elle a également contribué en tant que co-rapporteur à l'animation d'un des ateliers du séminaire consacré à la démarche qualité de l'audit interne.

■ Le point sur les audits internes

Huit audits internes étaient en cours de réalisation en 2017. Les audits programmés font parfois l'objet de décalage dans le temps notamment au regard de la pression d'audit existant déjà sur les services. Par ailleurs en 2017, deux audits ont été suspendus suite au lancement sur le même champ de missions d'expertise/conseil.

En 2017, 3 audits internes ont été publiés :

- > **l'audit de l'exercice de la tutelle du MAA sur FranceAgriMer** a formulé huit recommandations concernant le Secrétariat général et la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises,
- > **l'audit de l'exercice de la tutelle du MAA sur l'ANSES** a formulé dix recommandations concernant le Secrétariat général et la Direction générale de l'alimentation,
- > **l'audit de la mise en œuvre par le MAA des dispositions visant la protection des utilisateurs des produits phytosanitaires** a formulé sept recommandations, dont trois sont adressées au secrétariat général et quatre à la direction générale de l'alimentation.

AUTRES MISSIONS D'AUDIT

■ Chambres d'agriculture

L'audit de suivi des recommandations dites « centrales » relatives à la mise en œuvre de la mission de service public liée à l'installation déléguée aux Chambres d'agriculture, issues de la synthèse des six audits menés de décembre 2013 à février 2014 pour dresser l'état des lieux de la mise en œuvre de la mission de service public n'a pu être lancé qu'à l'automne. Son rapport a été finalisé début 2018. Ses conclusions convergent avec celles de la synthèse citée précédemment et interrogent sur la qualité des composantes de la délégation.

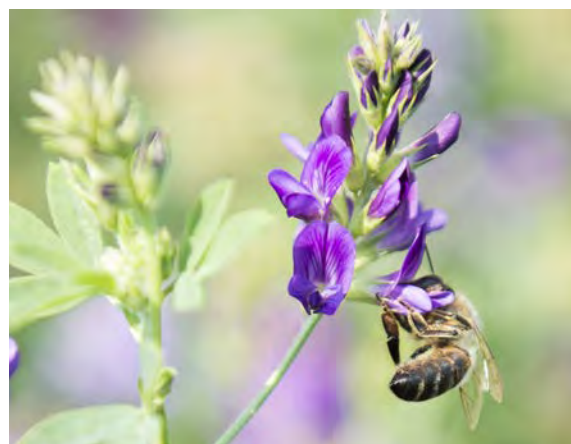
Six audits de la mission de service public liée à la politique de l'installation déléguée aux Chambres d'agriculture ont été réalisés concernant l'Aude, la Dordogne, l'Isère, le Jura, le Loir et Cher et le Morbihan.

La synthèse des rapports fait apparaître, parmi les recommandations, la nécessité d'une réflexion concernant la pertinence et l'intérêt de cette délégation de service public. La réflexion proposée a été retenue pour être étendue à l'ensemble des missions déléguées, par l'État, aux chambres et fera l'objet d'une mission de fond en 2018 dans le cadre du programme Action publique 2022.

■ Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

L'arrêté du 7 avril 2007 a confié au CGAAER une **mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR** accordés aux bénéficiaires pour le financement des programmes et projets concourant au développement agricole et rural. Il a été modifié le 4 octobre 2016 pour intégrer dans le champ de ces audits les projets mobilisant des fonds CASDAR gérés par la DGAL et par FranceAgriMer.

En 2017, huit audits ont été programmés en accord avec les directions d'administration centrale concernées sur divers organismes et programmes (programmes régionaux de développement agricole et rural, programmes annuels d'instituts techniques et d'ONVAR, appels à projets spécifiques) inscrits dans le PNDAR 2014-2020 et les appels à projets nationaux, selon le tableau ci-joint :



Programme 775 Développement et transfert en agriculture	• PRDAR 2015 - Chambre régionale d'agriculture d'Île de France • PRDAR 2015 - Chambre régionale d'agriculture de Guyane • ONVAR Association française d'agroforesterie - Programme annuel 2015 • Les actions financées par le CASDAR en 2015 sur 4 programmes de massif (Alpes ; Pyrénées ; Massif central ; Jura)
Programme 776 Recherche appliquée et innovation en agriculture	• Institut technique de l'agriculture biologique - Programme annuel 2016 • Appel à projet 2011 n° 11076 ITSAP - Projet interAPI : influence de CIPAN produisant du nectar de pollen en zone de grandes cultures sur la dynamique de colonies d'abeilles domestiques hivernantes • Appel à projet 2011 n° 1122 IDELE - Projet VARAPE : valorisation des races à faibles effectifs par les circuits courts • Appel à projet 2012 n° C- 2012/08 de la FNAMS - Projet DIAPOCAR : étude de diaporthe angelicae, champignon ré-émergent responsable des grillures d'ombelles en production de semences de carotte

Quatre audits programmés en 2016 ont été achevés en 2017 et quatre audits du programme 2016 ont été réalisés cette même année. En considérant l'achèvement en cours de trois autres rapports, l'échéance d'un an pour mener le programme d'audit est quasiment respectée. Le lancement rapide de l'appel à candidatures en février 2017 a favorisé ce résultat. En outre, une synthèse de quatorze rapports établis en 2015 et 2016 a été transmise au cabinet du ministre le 8 juin 2017.

Seize auditeurs du domaine CASDAR, dont six nouveaux, ont été chargés de la réalisation du programme 2017. Ils ont été réunis à deux reprises par le responsable du domaine à la MIGA, en associant à leurs échanges les gestionnaires des programmes CASDAR des directions d'administration centrale.

Les auditeurs ont pu dans trois cas assurer sans réserve le ministre de la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR ; en revanche, dans trois autres cas, ils l'ont fait avec de sérieuses réserves tenant à d'importantes lacunes dans la gestion des dossiers administratifs et financiers et à la fragilité de certains organismes défaillants sur le pilotage et l'animation des projets partenariaux. Enfin, deux Chambres d'agriculture ultramarines ont montré des insuffisances dans la conduite de leur programme annuel et ont peiné à justifier leurs charges.

Plus généralement, les audits ont révélé les difficultés des petits organismes à piloter dans la durée et avec rigueur les projets même si la réalité et l'intérêt des actions sont souvent reconnus. L'amélioration du travail partenarial réalisé sur les appels à projets n'induit

pas encore une progression des démarches de diffusion des résultats vers les agriculteurs. Quant aux gestionnaires des conventions CASDAR au ministère de l'agriculture, ils doivent être plus exigeants et vigilants sur le suivi des dossiers, l'alimentation des indicateurs, le respect des délais fixés et la qualité des documents produits.

■ Organismes payeurs et fonds européens pour les affaires maritimes et les pêches

CERTIFICATION ANNUELLE DES COMPTES DES ORGANISMES PAYEURS DES AIDES AGRICOLES (ASP, FAM, ODEADOM ET ODARC) PAR LA CCCOP

La Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) des dépenses financées par le FEAGA et le FEADER, dont deux membres sur cinq appartiennent au CGAAER, s'est réunie en premier lieu pour arrêter la stratégie d'audit mise en œuvre par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs sur les dépenses de l'exercice 2017 (du 16 octobre 2016 au 15 octobre 2017). Elle a également tenu les auditions contradictoires au cours desquelles chaque organisme payeur a été entendu sur la base du rapport provisoire qui lui avait préalablement été adressé.

Conformément aux règlements (UE) n° 1306/2013 et n° 908/2014, les travaux menés tout au long de l'exercice par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs placés auprès de la Commission sous l'autorité du président et en lien avec le vice-président, ont porté sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, l'existence et



le fonctionnement des principaux contrôles internes et des procédures destinées à assurer la conformité avec les règles de l'Union, la légalité et la régularité des dépenses déclarées aux fins de remboursement par la Commission et les modalités de la protection des intérêts financiers de l'Union.

Après délibérations de la CCCOP, les rapports définitifs, accompagnés des avis s'y rapportant et des déclarations de gestion des directeurs d'organismes payeurs (OP), ont été adressés à la Commission européenne le 15 février 2018.

■ Audits par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)

Au sein de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), autorité d'audit pour les fonds structurels et d'investissement européens, le CGAAER est chargé des travaux d'audits portant sur le Fonds européen pour la pêche (FEP 2007-2013) et sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP 2014-2020).

Le rapport de clôture du programme opérationnel FEP 2007-2013 a été approuvé par la CICC le 28 mars 2017. La CICC a fourni un avis sans réserve sur la clôture du FEP. Des dépenses déclarées tardivement ont nécessité la réalisation de trois audits d'opérations complémentaires. Ces audits se sont déroulés fin 2017, pris en charge par le CGAAER. Concernant le programme opérationnel FEAMP 2014-2020, le CGAAER a organisé la première campagne d'audits d'opérations portant sur les dépenses 2016-2017 et a réalisé le premier audit système du fonctionnement de ce programme.

Les audits d'opérations FEAMP 2016-2017 ont été réalisés par des équipes d'auditeurs du CGAAER, du CGEDD, de l'IGAM et de la cellule régionale d'audit de la collectivité territoriale de Guyane. Ces audits ont permis de calculer un taux d'erreur très faible sur les dépenses certifiées, inférieur au seuil de matérialité et n'entraînant pas de corrections financières extrapolées.

Le premier rapport annuel de contrôle du programme opérationnel FEAMP, portant sur l'exercice 2016-2017, sera présenté à la Commission européenne en mars 2018.

■ Audits en matière d'environnement

Ces audits ont été menés en partenariat avec la section 4 (voir compte rendu de la section 4).

> **Les audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité**, dont le commanditaire est le ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction de l'eau et de la biodiversité et DGPR), ont pour objectif essentiel d'analyser les conditions, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre, dans les départements, des politiques et des polices de l'eau et de la biodiversité.

> **La synthèse des audits de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques** sont réalisés à la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire (direction générale de la prévention des risques), et ont pour objectif l'analyse des conditions, de l'efficacité et de l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques.

■ Examens du fonctionnement et de l'organisation des directions départementales interministérielles (DDI)

Ces missions sont menées en partenariat avec la section 6 (voir compte rendu de la section 6).

Le comité de pilotage des inspections et corps de contrôle intervenant dans le champ des directions départementales interministérielles (DDI), institué conformément à l'instruction 1590/11/SG du Premier ministre, a programmé au titre de l'année 2017, dix missions portant sur sept DDT(M) et trois DD(CS)PP.

■ Missions d'inspection

À l'issue d'un travail collectif qui s'est notamment appuyé sur le retour d'expérience des missions réalisées ces dernières années, le groupe de travail « inspection » a élaboré en 2017 un référentiel spécialisé pour les missions d'inspection conduites par le CGAAER. Ce corpus est appelé à être enrichi par les enseignements tirés des missions en cours ou à venir menées avec les corps d'inspection des autres ministères ainsi que par des formations spécifiques dans les domaines du droit ou des ressources humaines. Une mission d'inspection a été diligentée en Martinique au deuxième semestre 2017. Elle visait à contrôler l'utilisation de fonds communautaires en matière de productions animales.



SECTION 2 ÉCONOMIE, FILIÈRES ET ENTREPRISES

La section « économie, filières et entreprises » est compétente en matière d'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacole et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Ses activités sont réparties dans les six domaines suivants : Politique agricole commune, filières, industries agroalimentaires, bioéconomie (avec la section 4), exploitations agricoles et foncier, Outre-mer, qui font chacun l'objet d'un groupe de travail permanent.

Dans un contexte marqué par une conjoncture instable pour de nombreux secteurs, la section s'est impliquée dans la conduite de missions de conseil, de médiation et de prospective dans ces principaux champs.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

La section est impliquée dans le suivi permanent de la mise en œuvre de la PAC 2014-2020.

Une mission spécifique a été menée sur la vérification du ratio prairies permanentes/SAU en région Hauts-de-France.

Par ailleurs, le ministre de l'agriculture a demandé une mission sur la gestion des risques en agriculture.

■ OUTILS DE GESTION DES RISQUES EN AGRICULTURE

L'abandon d'une politique de gestion des marchés par l'Union européenne et les États membres expose plus directement les prix agricoles et le revenu des producteurs agricoles aux fluctuations des cours des marchés. Pour y remédier, des outils de gestion des risques ont été conçus. Ainsi, la récente mise en œuvre, en 2016, du contrat d'assurances multirisques climatiques dit « contrat socle » devait faire l'objet d'une première évaluation. La perspective de créer une épargne de précaution obligatoire, que le ministre Stéphane Le Foll avait présentée au conseil des ministres européens, devrait également être approfondie dans le cadre de la PAC actuelle ou de la préparation de la PAC 2020. Les ministres en charge de l'agriculture et de l'économie ont confié au CGAAER et à l'IGF une mission de conseil sur les outils de gestion des risques en agriculture.

Cette mission a conduit des entretiens avec les organisations agricoles, les représentants des assureurs et de nombreux experts concernés par les questions d'assurances ou de gestion des risques de marché, comme les marchés à terme. Elle a interrogé les conseillers de quelques ambassades pour comparer les instruments mis en œuvre dans différents pays de l'Union européenne.

Les risques encourus par les agriculteurs dans le cadre de leur activité sont divers : risques sanitaires, climatiques et de marché (volatilité des cours, déséquilibre offre demande).

La mission a décrit les mécanismes de gestion des risques privés disponibles, comme les marchés à terme. Elle a également analysé les instruments que les professionnels des assurances et les pouvoirs publics ont mis en place en respectant les accords de l'OMC et les directives européennes. C'est le cas en particulier du FNGRA (Fonds national de gestion des risques agricoles) dont les modalités d'intervention viennent d'être resserrées.

Les outils les plus récents ont fait l'objet d'une étude particulière et d'un examen de leur efficacité. C'est le cas du FMSE (Fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux) et des contrats d'assurances multirisques climatiques, soutenus par des crédits du FEADER.

Le « contrat socle » a été mis en place par les pouvoirs publics avec les professionnels en 2016. Ce contrat d'assurance n'a pas encore rencontré le succès espéré auprès des agriculteurs. La mission en a analysé les forces et les faiblesses dans le contexte d'un développement attendu des assurances. Elle propose des améliorations de la gestion de ces contrats, notamment la régularité de la subvention, une plus grande transparence du dispositif.

L'épargne de précaution doit permettre aux agriculteurs de « mettre de côté » pour faire face aux aléas. Cette possibilité est déjà offerte par le règlement communautaire autorisant de subventionner un instrument de stabilisation des revenus. Cet instrument n'a pas été utilisé en France ni dans d'autres États membres. La mission propose d'en modifier le contour en créant un fonds à partir des aides directes du premier pilier de la PAC (DPB-droit à paiement de base), soit dès le règlement « omnibus », soit dans le cadre de la future PAC. Un « fonds mutuel de stabilisation des revenus » pourrait ainsi être créé et serait utilisé pour l'indemnisation ou la reconversion des agriculteurs ayant eu à subir des aléas particulièrement graves. Pour d'autres agriculteurs, la mission propose la création d'une épargne volontaire défiscalisée et simplifiée en comparaison de la DPA (dotation pour aléas).

La mission insiste enfin sur la nécessité d'une culture de la prévention des risques climatiques et économiques qui n'est pas assez développée chez les agriculteurs.



FILIÈRES

La deuxième section a engagé un état des lieux approfondi sur les interprofessions agroalimentaires, en centrant plus particulièrement ses travaux sur les filières oléoprotéagineuses, viticoles, viandes, lait, et fruits et légumes.

Par ailleurs, un rapport a été élaboré sur la stratégie de la filière laitière.

La section apporte un concours actif à l'Observatoire de la formation des prix et des marges.

Les membres de la section ont été impliqués dans le déroulement des États généraux de l'alimentation au cours de l'automne 2017.

Début 2017, un rapport a été rendu sur les approvisionnements de proximité en restauration collective en gestion concédée et en restauration commerciale (évolution de l'approvisionnement local, leviers éventuels pour le développer).



■ LES INTERPROFESSIONS DE CINQ FILIÈRES AGRICOLES

Existant en France depuis de nombreuses années, les interprofessions sont devenues des acteurs essentiels des filières depuis que la PAC, moins interventionniste sur les marchés, a fait le choix du « market-oriented » et que la Cour de justice de Luxembourg et l'OCM unique de 2013 leur ont donné un cadre juridique européen stabilisé.

Dans ce contexte, le CGAAER a été chargé d'évaluer si les interprofessions de cinq des principales filières sont conformes au cadre européen et si leur action est adaptée aux enjeux des secteurs concernés.

La mission a étudié les interprofessions des filières lait, viandes, oléoprotéagineux, fruits et légumes, et les interprofessions viticoles. Elle a rencontré les responsables des organisations interprofessionnelles et professionnelles, ainsi que quelques dirigeants d'entreprises des filières concernées. Elle a également consulté des représentants des administrations françaises (DGPE, DGCCRF, CGEfi) et ceux des services de la Commission (DG AGRI).

La mission a produit six rapports sectoriels dont elle a tiré un rapport de synthèse.

La mission a d'abord pu constater la bonne conformité des interprofessions étudiées au cadre de référence européen. Toutes les opportunités offertes aux interprofessions par ce dernier sont inégalement exploitées.

L'étude des interprofessions met en évidence une grande diversité. La plupart d'entre elles tirent leurs ressources de cotisations volontaires rendues obligatoires. Ces cotisations représentent de 0,35 % à 1 % de la valeur du produit agricole dans les filières étudiées.

Les réussites des interprofessions sont diverses en objet et en ampleur, par exemple :

- la reconquête du marché intérieur et la structuration d'une filière industrielle pour les oléoprotéagineux,
- la facilitation des relations au sein de la filière bovine par des accords sur l'enlèvement des animaux,
- des actions très spécifiques comme le financement et la gestion de l'équarrissage.

Les interprofessions s'investissent généralement dans le soutien de la consommation intérieure par des actions de communication, quelquefois dans la conquête des marchés extérieurs (prospection collective, voire accompagnement des opérateurs).

Si toutes les interprofessions procèdent à des analyses de marché, elles peuvent, ou non, mettre en œuvre des actions de régulation, de nature préventive (produits sous AOP) ou en situation de crise :

- régulation du marché au moyen d'une réserve pour les AOC viticoles,
- atténuation des crises par une concertation avec la distribution dans le secteur des fruits et légumes.

La recherche et le développement constituent une part variable des actions des organisations interprofessionnelles. Dans le secteur des oléoprotéagineux, l'articulation de l'interprofession avec le centre technique est particulièrement étroite. La filière des fruits et légumes frais a connu récemment une évolution significative dans le même sens.

La mission a identifié des facteurs facilitant la réussite des initiatives interprofessionnelles, notamment la capacité des leaders professionnels à discerner les sujets qui peuvent être partagés en interprofession, la dynamique territoriale qui fédère autour d'un produit sous appellation d'origine, la capitalisation de résultats concrets consolidant la dynamique. Parmi les facteurs handicapant l'action interprofessionnelle, on retrouve des facteurs humains, mais aussi une opposition éventuelle entre logique collective et stratégies individuelles d'entreprises, ou encore une tension sur l'origine de la valeur ajoutée dans le produit final.

Nonobstant une reconnaissance par les pouvoirs publics et le cas échéant l'extension d'accords conclus en son sein, une interprofession est un acteur de droit privé. Lorsqu'elle ne parvient pas à s'accorder sur une stratégie collective au service de l'intérêt commun, la puissance publique ne peut l'y contraindre. Toutefois, même avec des résultats modestes, le dialogue interprofessionnel est toujours utile.

À côté des interprofessions, les organisations de producteurs constituent des acteurs essentiels de l'amélioration du fonctionnement des filières, en favorisant la création de valeur et son partage. A cet égard, la mission recommande, dans les filières où des organisations de producteurs existent, de permettre à ces dernières de jouer pleinement leur rôle au sein de l'interprofession.

Elle recommande aussi aux pouvoirs publics de faire des interprofessions les acteurs privilégiés de la concertation, et que celles-ci disposent, à la DGPE, d'un interlocuteur doté d'une vision de long terme stable pour chaque filière et en capacité d'échanger sur celle-ci.



La section 2 est également compétente pour des missions dans les domaines halieutique et aquacole. Deux missions ont été menées dans cet univers : une mission de médiation au sein du Comité national de la conchyliculture, et une mission sur la gestion des risques dans le secteur de la conchyliculture et de la pêche.

■ DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ DES PÊCHEURS ET DES AQUACULTEURS PAR LE TOURISME

La diversification des activités et des revenus des pêcheurs et des aquaculteurs fait appel à l'esprit d'entreprise, même si elle nécessite l'accompagnement des pouvoirs publics nationaux et locaux. Elle s'inscrit au carrefour d'enjeux importants comme la rentabilité économique des entreprises, la création d'emplois, l'aménagement du territoire, le développement durable ou l'innovation.

Le CGEDD, l'IGAM et le CGAAER ont été chargés de mener une mission relative aux possibilités et aux conditions pour les pêcheurs et les aquaculteurs, d'une diversification de leur activité par le tourisme, notamment le « pescatourisme » et la commercialisation directe des produits de la mer, transformés ou non, ce travail pouvant servir de base au rapport du gouvernement prévu par l'article 79 de la loi du 20 juin 2016 pour l'économie bleue.

La diversification des activités et des revenus des pêcheurs et des aquaculteurs revêt trois formes : l'embarquement de passagers à bord de navires de pêche et d'aquaculture, pour découvrir les métiers correspondants (pescatourisme), la vente directe au consommateur final sans intermédiaire de produits de la mer à l'état frais ou transformés, et « l'ittitourisme » qui comprend toute une gamme de prestations centrées sur la découverte et la dégustation des produits de la mer.

La diversification des activités de pêche et d'aquaculture par le tourisme s'inspire de l'agritourisme. Elle est particulière dans le secteur maritime où la notion « d'exploitation » n'existe pas toujours dès lors que l'outil de travail est constitué par un navire, des viviers en mer ou des cabanes installées sur le domaine public maritime.

Cette diversification d'activité doit être bien comprise par ceux qui veulent la tenter, elle ne doit pas faire concurrence aux autres professions concernées (poissonniers, restaurateurs) et elle doit être favorisée par les pouvoirs publics grâce

à une réglementation simple et adaptée et à des mesures d'accompagnement touchant à la formation, à la communication et aux financements. La mission recommande la reconnaissance de la diversification en l'incluant dans une définition de la pêche et de l'aquaculture comme partie prenante de l'activité primaire de production (article L.911-1 du code rural et de la pêche maritime). Une charte nationale associant les professions concernées, de la pêche et de l'aquaculture comme du tourisme, avec le soutien des pouvoirs publics, devrait être adoptée afin de fixer un cadre général au développement de la diversification.

La réglementation du pescatourisme fondée sur la sécurité des personnes embarquées est connue et acceptée par les armateurs. Une approche centrée à la fois sur le respect de la réglementation nationale et la prise en compte des situations particulières, sans surenchère locale, est recommandée afin de fluidifier sa mise en œuvre. L'accueil du public mériterait aussi une prise en compte dans la conception des navires de pêche.

La vente directe souffre d'une suspicion portant sur le respect des règles sanitaires et celui des obligations déclaratives. Il est préconisé de développer des points de vente mutualisés et équipés, et de permettre aux pêcheurs d'y effectuer les opérations destinées à répondre au mieux à l'attente des consommateurs. Pour le respect des obligations déclaratives, il est proposé d'installer, dans les points de vente, des balances électroniques enregistreuses reliées au dispositif national de statistiques des pêches.

L'ittitourisme, de pratique plus récente et peu connu, doit lui aussi respecter les règles sanitaires et ne pas porter préjudice à la restauration traditionnelle. Courant en ostréiculture proposant des produits crus à la consommation, il est plus complexe pour les produits consommés après une cuisson. La concertation entre les différents professionnels concernés, en lien avec les administrations, les collectivités locales et les offices de tourisme, est nécessaire pour faire émerger localement les solutions les plus appropriées. La mission recommande un accompagnement des professionnels portant sur la formation, initiale et continue, sur la communication et sur le financement.

La diversification suppose un esprit d'entreprise et une capacité de communication pour développer des initiatives sortant du cadre traditionnel de la pêche et de l'aquaculture. En ce sens, le succès de la diversification appelle une réelle professionnalisation de la part de ceux qui feront le choix de s'y consacrer.



EXPLOITATIONS AGRICOLES ET QUESTIONS FONCIÈRES

Les travaux sur l'exploitation agricole, sa structure et son environnement, ont été poursuivis en 2017.

En présidant aux travaux du comité plénier et de sept sections du Comité technique permanent des plantes cultivées (CTPS), le CGAAER s'est fortement investi pour que la semence joue pleinement le rôle qui peut être le sien dans l'amélioration des performances économiques, environnementales, sociales et sociétales de l'agriculture française.

Un rapport a été élaboré sur le bilan intermédiaire du programme Ambition Bio 2017.

Le groupe de travail permanent du CGAAER sur cette thématique a contribué aux réflexions sur la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français, pour mettre en exergue la contribution du premier maillon des filières à la compétitivité de celle-ci.

Enfin sur les questions foncières, une mission sur l'accaparement des terres agricoles a été conduite.

BIOÉCONOMIE

Associant la 2^e et la 4^e section, le groupe de travail permanent du CGAAER sur la bioéconomie, instauré en 2016, a poursuivi son activité autour de la stratégie nationale lancée par le ministère de l'Agriculture début 2017.

OUTRE-MER

Les missions ont porté en 2017 sur la méthode de calcul du prix de la canne en Guadeloupe, sur la mise en œuvre du RDR 3 et du FEADER dans les DOM.

■ RÉVISION DU SYSTÈME DE PAIEMENT DE LA CANNE À SUCRE EN GUADELOUPE

Le CGAAER a été chargé de réaliser une analyse technique du dispositif de calcul du prix de la canne à sucre en Guadeloupe et de dégager des propositions d'évolution du dispositif permettant de lever les difficultés rencontrées, au regard notamment des conditions d'achat en vigueur dans d'autres pays ou dans la filière betterave-sucre en France et en Europe.

Après avoir explicité en détail le fonctionnement de la formule de paiement de la canne à sucre utilisée en Guadeloupe depuis 1983, le rapport présente les mécanismes en usage à La Réunion et au Brésil dans l'État de Sao Paulo.

Le premier, déconnecté des marchés, recherche les mêmes buts que celui de la Guadeloupe en utilisant une formule plus lisible ; le second qui tient compte des prix des produits issus de la canne valorise la totalité des sucres qu'elle contient et permet d'optimiser la récolte en tenant compte du murissement des cannes.

Dans une dernière partie, le rapport montre en quoi la formule en vigueur en Guadeloupe n'est plus adaptée aux modalités actuelles de la culture de la canne et propose ensuite des pistes pour sa refonte fondées sur une nouvelle organisation de l'interprofession et une validation préalable des buts poursuivis par la nouvelle formule.

Une telle démarche paraît opportune pour permettre à la filière canne-sucre-rhum de s'inscrire dans le contexte de l'après quotas sucriers européens et de s'engager dans des voies à même de consolider cette culture et les milliers d'emplois qu'elle nécessite.



SECTION 3

ALIMENTATION ET SANTÉ

La section «alimentation et santé» contribue à l'évaluation des politiques publiques conduites par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans les domaines de la protection des végétaux, des politiques publiques de l'alimentation, de la santé et la protection animale, la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments.

Les travaux de la section «alimentation et santé» s'articulent autour de trois types d'actions :

- > la production de rapports de missions de conseil et d'expertise,
- > des fonctions de représentations ou de pilotage d'actions,
- > des actions internes de réflexions collectives : groupes de travail - réunions de sections - assemblées générales.



RAPPORTS DE MISSIONS PUBLIÉS

En 2017, la section a remis quatorze rapports de mission au cabinet du ministre. Les principaux rapports publiés sont :

■ En santé végétale

■ ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE OBLIGATOIRE DES PULVÉRISATEURS DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

La directive 2009/128/CE rend le contrôle périodique obligatoire par des organismes de contrôles agréés. Cette présentation au contrôle ne relève que de la seule initiative des propriétaires. Le taux de contrôle peut être largement augmenté et la mission a constaté que le principal frein est lié à l'image du contrôle périodique et à sa faible attractivité pour les agriculteurs. Elle a proposé, pour casser l'image de type « inspection », de mettre un peu plus en place un pack « contrôle plus réglage ». Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'Écophyto, avec une action liée aux certificats d'économie des produits phytosanitaires (CEPP). La mission préconise de donner une place significative à la pulvérisation dans les formations initiale et continue (Certiphyto). Par ailleurs, la mission a acté la compétence du GIP Pulvés, ainsi que son rôle d'appui à l'administration et recommande fortement de le maintenir et de conforter son action.

■ UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Une mission interministérielle a été chargée d'étudier la mise en œuvre de l'élimination progressive des produits phytopharmaceutiques annoncée par le Président de la République. Premier pays agricole d'Europe, la France est le deuxième État membre consommateur de produits phytopharmaceutiques en volume.

L'utilisation des produits phytosanitaires constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Les différentes études publiées mettent en évidence des augmentations de risque significatives pour plusieurs pathologies en lien avec l'exposition des travailleurs et de leurs familles, ainsi que pour le développement du fœtus et la petite enfance lors d'expositions au cours de la période

prénatale et périnatale. Plus largement, l'ensemble des consommateurs est potentiellement concerné par les dangers que peuvent présenter les pesticides.

Les principales conclusions de la mission sont les suivantes :

- > Les efforts de recherche sur l'impact des produits phytopharmaceutiques (PPP) doivent être poursuivis, mais le degré de certitudes déjà acquises sur les effets des produits phytosanitaires impose de prendre des mesures fortes et rapides sauf à engager la responsabilité des pouvoirs publics.
- > La pertinence d'objectifs nationaux en termes de réduction d'utilisation des PPP doit être réaffirmée. Les moyens d'Écophyto et les modes de pilotage adoptés doivent permettre d'impulser une dynamique suffisante pour assurer une transition réelle vers des systèmes alternatifs notamment s'agissant des herbicides, la mobilisation des financements publics pour favoriser la transition vers un usage économe, le développement de la filière Agriculture Biologique et la levée des freins existants à la valorisation des produits issus des filières économes en produits phytopharmaceutiques.
- > Les contrats de filières décidés à l'issue des EGA, devraient inclure systématiquement la thématique de la diminution de l'utilisation des pesticides dans cet esprit.

■ ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Une mission interministérielle a été chargée d'évaluer la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) au regard des attentes sociétales.

Le premier axe de la stratégie portait sur des actions qui relèvent de la connaissance. La thématique des perturbateurs endocriniens (PE) n'a pas trouvé sa place dans la stratégie nationale de la recherche. La surveillance de la présence des perturbateurs endocriniens dans l'environnement est hétérogène selon les milieux.

Dans son deuxième axe, la SNPE prévoyait d'amplifier la démarche d'évaluation des dangers et des risques des PE : si l'ANSES a respecté l'objectif fixé d'évaluer cinq substances par an, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) n'a pas été en mesure d'évaluer trois substances présentes dans les produits cosmétiques par an.

Le troisième axe de la SNPE portait sur la réglementation et le soutien à leur substitution. La volonté affirmée de la France

de parvenir à une définition européenne des PE privilégiant l'option de critères fondés sur le danger a trouvé une première concrétisation avec la publication de tels critères en novembre 2017, mais pour les seuls produits biocides. Si l'interdiction du bisphénol A dans les tickets thermiques a été obtenue, la Commission européenne n'a pas donné suite à la demande de réexamen de l'approbation de 21 substances phytopharmaceutiques.

Le quatrième axe de la SNPE a permis d'initier des actions de formation continue de certains professionnels de santé. Des actions d'information, qui restent insuffisantes, ont été amorcées pour répondre à l'inquiétude croissante de la population. Au terme de ce bilan, la mission a considéré que la SNPE était une stratégie pertinente et opportune.

La mission propose de structurer la future stratégie selon cinq axes dont elle suggère certaines mesures à inscrire dans le plan d'actions :

- > développer la recherche : donner une place à la thématique PE dans la stratégie nationale de recherche ; optimiser et ajuster les moyens dédiés à la recherche finalisée sur les PE ; développer l'expertise scientifiquement fondée ;
- > renforcer la surveillance sanitaire et environnementale : surveiller les différents milieux et les produits alimentaires ; amplifier les études de biosurveillance ;
- > caractériser les dangers : parvenir à une définition réglementaire générique de critères PE ; déterminer les dangers ; diffuser des méthodes validées de testage des substances ;
- > gérer les risques : prendre des initiatives pour faire évoluer la réglementation européenne ; interdire les substances dangereuses et favoriser les substitutions ; utiliser les leviers de marché ; contrôler l'application de la réglementation ;
- > former, sensibiliser et informer : former les professionnels sur les risques associés aux PE ; informer la population et les consommateurs.

■ FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Une mission interministérielle a été chargée d'étudier l'opportunité et la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les agriculteurs et leurs familles atteints de maladies graves liées à l'emploi de produits phytosanitaires.

Les risques pour la santé humaine de certaines molécules chimiques contenues dans ces produits n'ont été mis en évidence que depuis le milieu du XX^{ème} siècle et les recherches sur leur nocivité, à ce jour non exhaustives, se poursuivent. L'interdiction des produits les plus nocifs date des directives communautaires de 1979 et de 1991 et de la mise en œuvre concrète des politiques de prévention de 2009. Le régime actuel « accidents du travail et des maladies professionnelles agricoles » (AT-MP) géré par la MSA ne permet de prendre que partiellement en charge les victimes de produits phytopharmaceutiques. Des adaptations du régime AT-MP sont possibles pour mieux prendre en charge les victimes présumées de maladies liées aux PPP, sans pour autant suffire pour indemniser l'ensemble des victimes présumées, notamment les personnes exposées qui ne relèvent pas du régime agricole. La mise en place d'un fonds spécifique d'indemnisation pourrait s'avérer alors pertinent.



■ En alimentation

■ L'INFORMATION NUTRITIONNELLE EN RESTAURATION COLLECTIVE

La loi de modernisation de notre système de santé n° 2016-41 prévoit un rapport du gouvernement sur l'amélioration de l'information nutritionnelle en restauration collective. La mission interministérielle a constaté que l'information du convive est quasi inexistante mais que certains acteurs ont des démarches qui s'en rapprochent. Il est apparu clairement à la mission que cet objectif doit s'intégrer dans une stratégie plus globale, portée en interministériel, et notamment en impliquant dans l'éducation à l'alimentation les professionnels du domaine, en enrichissant les appels d'offre de clauses impliquant les cuisiniers et en expérimentant un étiquetage de type « nutriscore » en restauration collective.

■ AVENIR DE L'OBSERVATOIRE DE L'ALIMENTATION

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 a créé un Observatoire de l'alimentation. Alors que l'observatoire est en sommeil depuis trois années, une mission interministérielle s'est attachée à examiner le service rendu par chacune de ses fonctions : nutritionnelle, sanitaire et socio-économique. La fonction nutritionnelle, qui préexistait sous la forme d'OQUALI reposant sur deux opérateurs (INRA, ANSES), donne satisfaction aux acteurs. La mission propose cependant quelques améliorations et son extension à la restauration hors foyer et aux Outre-mer. Si la section sanitaire qui doit assurer la coordination de la surveillance de la chaîne alimentaire ne fait pas débat, force est de constater que les modalités de gouvernance, le périmètre et les moyens associés à la création d'une plate forme de la surveillance de la chaîne alimentaire ne sont pas réunis. Enfin la fonction socio-économique, qui n'a pas fonctionné, pourrait être assurée par le Centre d'études et de prospective (CEP) du MAA. L'ensemble des différents travaux peut être utilement débattu au sein du Conseil national de l'alimentation (CNA). Dans la dynamique issue des États généraux de l'alimentation (EGA), un portage interministériel paraît nécessaire. Dans ses conclusions, la mission propose un redéploiement des trois fonctions et donc la suppression en l'état de l'Observatoire de l'alimentation.



■ En santé publique vétérinaire

■ CONTAMINATION PAR DES SALMONELLES DANS LES FROMAGES AU LAIT CRU

Ces trois dernières années, différentes filières de production de fromages au lait cru ont connu des alertes ou des crises dues à des contaminations par des salmonelles.

Un état des lieux des mesures de prévention, de surveillance et de gestion a été réalisé dans trois filières majeures de trois régions différentes : il révèle une disparité interrégionale des sérotypes de salmonelles rencontrés et des sources de contamination, mais aussi des modes de gestion des troupeaux atteints. Sont cependant communs aux trois régions une détection croissante du nombre de cas d'infection animale et une saisonnalité de celle-ci.

La mission recommande notamment d'améliorer formation et sensibilisation des acteurs, de mobiliser les cahiers des charges au service de la prévention sanitaire et plus globalement d'améliorer prévention, surveillance et gestion des salmonelles dans les élevages bovins laitiers.

■ LA TUBERCULOSE BOVINE

La synthèse de onze rapports réalisés par le CGAAER depuis 2012 a permis de mettre en exergue de nombreux éléments susceptibles d'alimenter les futures stratégies.

La situation de la tuberculose bovine en France est préoccupante, notamment dans le sud-ouest, et le statut officiellement indemne du pays est menacé.

Une démobilitation des acteurs est constatée, avec un État national et départemental aux ressources humaines insuffisantes, des vétérinaires insuffisamment rémunérés et des éleveurs poussés vers le moins-disant sanitaire en période de crise économique.

La mission préconise un positionnement plus fort de l'État et l'affirmation claire de sa volonté de maintien du statut et du respect des règles européennes : la gouvernance générale et le pilotage national doivent être affermis ; le laboratoire national de référence, la plateforme d'épidémiologie en santé animale et les outils informatiques doivent être mobilisés à la hauteur des enjeux. La mission recommande aussi l'accroissement du niveau de biosécurité des élevages, des mesures de gestion des populations de blaireaux et le déploiement d'un dispositif d'indemnisation plus simple et plus responsabilisant.

FONCTIONS DE REPRÉSENTATION OU DE PILOTAGE D'ACTIONS

■ Nomination d'un coordinateur « stratégie sanitaire en conchyliculture »

Le ministre de l'Agriculture, en accord avec le Secrétaire d'État chargé de la mer, a demandé au vice-président du CGAAER de désigner un « coordinateur national de la stratégie sanitaire et zoosanitaire en conchyliculture et coquillages de pêche ». Le coordonnateur œuvre avec les professionnels à la définition d'une structure de gouvernance sanitaire pérenne dans les filières, et à la mise en place d'un dispositif de surveillance renoué, performant et partagé avec les acteurs.

■ Participation aux réunions du Conseil national de l'alimentation (CNA)

Instance consultative indépendante créée en 1985, le CNA est « consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la filière alimentaire. » Ses travaux portent sur l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, la sécurité alimentaire des consommateurs, la qualité des denrées alimentaires, l'information des consommateurs de ces denrées, la prévention des crises et la communication sur les risques. Cinq membres du CGAAER participent aux réunions plénières ou aux groupes de travail (retours sur la crise ESB – étiquetage nutritionnel – Comité d'éthique des abattoirs).

■ Participation au réseau des Cités de la gastronomie

Depuis sa création en 2013, le réseau des Cités de la gastronomie poursuit sa progression et développe assez régulièrement ses activités. Le fonctionnement en réseau facilite les échanges d'expérience et d'ingénierie (gouvernance, foncier, animation, construction de projets, financement, contenus, gestes culturels, scénographie...). Les deux réunions annuelles du comité de pilotage, accueillies cette année à Tours en mai et à Dijon en novembre, ont permis à chaque Cité de présenter l'état d'avancement du chantier et les projets en cours.

Tours, première Cité à disposer avec la Villa Rabelais d'un (premier) bâtiment ad hoc, depuis l'automne 2016, et d'un projet structuré, multiplie les initiatives, impliquant près de 200 partenaires et acteurs



variés : le Grand Repas, les Franco-Gourmandes. Dijon, sans attendre l'achèvement des travaux d'aménagement de l'ancien Hôpital (attendu pour 2019), met - entre autres - fortement en avant la toute récente création de la chaire Unesco « Culture et tradition du vin », confiée à Jocelyne Pérard. Lyon a mis en place son comité scientifique ; les travaux de restauration et de réaménagement de l'ancien Hôtel Dieu se poursuivent (jusqu'à fin 2019).

Une équipe dédiée du Musée des confluences réfléchit à la conception, au contenu et à la scénographie des espaces d'exposition et de présentation. Paris-Rungis compte tirer le meilleur parti de sa corrélation avec la réalisation du Grand Paris (prolongement de la ligne 14, notamment), et de l'accueil des Jeux olympiques pour confirmer l'espoir d'une ouverture en 2024.

Le projet de Cité digitale à Thiais et l'implication croissante du Rectorat de Paris constituent d'autres atouts appréciés. Son comité scientifique a engagé des travaux et œuvre à la définition des contenus culturels de la future Cité.

Les deux observateurs des ministères de la culture (Direction générale des patrimoines) et de l'agriculture (CGAAER), qui participent systématiquement aux réunions du comité de pilotage animé par la MFPCA, sont associés à certaines des manifestations organisées comme, par exemple, la grande exposition patrimoniale organisée à Tours fin 2018.

■ Participation aux travaux de normalisation

La fonction de Responsable ministériel aux normes (RMN) est exercée pour le compte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par un membre de la section « alimentation et santé » du CGAAER.

Outre sa participation aux instances décisionnelles du Système français de normalisation (Groupe interministériel des normes auprès du ministre chargé de l'industrie et Comité de coordination et de pilotage de la normalisation de l'AFNOR), le RMN s'est impliqué dans plusieurs Comités d'orientation stratégiques (CoS) au sein de l'opérateur « normalisation » national : CoS Agroalimentaire - Santé et sécurité au travail - Grand cycle de l'eau Environnement et responsabilité sociétale, mais aussi Management et services - Santé et action sociale - Gaz - Utilisation rationnelle de l'énergie et Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux.

Ces instances, qui se réunissent en moyenne quatre fois par an, permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les travaux de normalisation

intéressant plus ou moins directement le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les travaux du groupe interministériel des normes ont notamment porté :

- > sur le modèle économique de la normalisation, qui constitue une clef essentielle de l'avenir de cette démarche volontaire,
- > sur les relations parfois complexes entre normalisation volontaire et réglementation, à propos des textes rendant certaines normes d'application obligatoire.

Un membre de la section préside par ailleurs la Commission de normalisation des méthodes utilisées en santé animale.

L'assemblée générale du CGAAER du mois de décembre 2017 a été organisée sur le thème « Normalisation et performance/compétitivité des entreprises ». Cette assemblée générale a été exceptionnellement ouverte à des invités extérieurs du monde des entreprises et de la normalisation.

■ Poursuite de l'expertise sur l'indemnisation des troupeaux abattus sur ordre de l'administration

La mission d'expertise technique et juridique mise en place en 2012 auprès de la DGAI s'est poursuivie en 2017 : 107 avis ont été donnés.

ACTIONS INTERNES

Les réflexions collectives suivantes ont été menées lors d'assemblées générales, de réunions de section ou des groupes de travail (Alimentation - Végétal - Animal).

■ Alimentation

Approvisionnements de proximité - Nouveaux modèles de distribution
- Gaspillage alimentaire - Nouveaux aliments

■ Approvisionnements de proximité et restauration collective

Le dossier du local est stratégique pour les sociétés de restauration qui ont d'ailleurs beaucoup investi dans des logiciels de géolocalisation. Il y a néanmoins un biais c'est que chaque société a sa propre



définition du local qu'elle vend ensuite à ses clients sans leur donner d'instrument de mesure ; par ailleurs, de fortes contraintes pèsent sur ces sociétés : la fiabilité de l'approvisionnement, la sécurité sanitaire des produits, le prix de revient.

■ Gaspillage alimentaire

Présentation par la DRAAF Rhône Alpes de l'initiative du « doggy bag » à la française Le Gourmet bag

■ Nouveaux modèles de distribution

La section s'est intéressée au modèle de distribution de « la ruche qui dit oui ».

Réseau de vente directe pour des produits locaux (1 000 marchés éphémères, 5 000 producteurs et 160 000 utilisateurs) via le site Internet, les acheteurs commandent leurs produits chez les producteurs qui ont au préalable mis en ligne les produits qu'ils proposent. Les producteurs sont « encadrés » par un intermédiaire dit responsable de ruche qui les a sélectionnés et est présent lors des livraisons sur un « marché éphémère ». Le paiement est immédiat au moment de la commande. Les acheteurs récupèrent leur commande à date fixée.

■ Santé animale

Désertification vétérinaire en milieu rural - Influenza aviaire - Surveillance sanitaire en pisciculture - Santé publique vétérinaire et défi numérique - Faune sauvage et sanitaire

■ Désertification vétérinaire en milieu rural

Une assemblée générale, sous forme de table ronde, a été consacrée à la désertification vétérinaire en milieu rural et a réuni l'ensemble des acteurs professionnels. La section est associée aux travaux de la feuille de route ministérielle.

■ Influenza aviaire

Le directeur scientifique de l'Anses est intervenu pour apporter un éclairage sur le dernier épisode d'Influenza aviaire dans le sud ouest. L'introduction du virus H5N8 et sa propagation initiale en Europe se

sont faites via les oiseaux sauvages migrateurs infectés impliquant probablement au moins deux couloirs principaux : celui de la mer Baltique/Europe du Nord et celui d'Europe centrale. Il a rappelé que cette souche avait un pouvoir pathogène marqué chez de nombreuses espèces d'oiseaux sauvages (≠ virus H5N8 HP 2014-2015 en Europe) et chez les différentes espèces de volailles (y compris les palmipèdes). La surveillance événementielle reste efficace pour tracer l'extension à large échelle des virus.

Des membres de la section sont intervenus dans le cadre des estimations des pertes liées aux troupeaux abattus sur ordre de l'administration, ainsi qu'en appui aux services tout au long de l'épizootie.

■ Surveillance en pisciculture

Suite au rapport du CGAAER « un cadre pour conduire une politique de santé animale dans la filière aquacole », un ambitieux programme national d'éradication et de surveillance a été décidé par la DGAI. Ce programme doit voir le territoire français continental acquérir un statut indemne vis-à-vis des principales maladies contagieuses des poissons. Les objectifs de cette ambitieuse stratégie et la dynamique ainsi lancée doivent beaucoup à l'analyse et aux perspectives décrites dans ce rapport.

■ Santé publique vétérinaire et défi numérique

Ont été présentées les différentes briques par lesquelles aborder la question du numérique, de façon intégrée car susceptibles d'impacter simultanément le secteur vétérinaire :

- > « Aider l'animal à s'exprimer », ou les animaux connectés. Sont cités en exemple les colliers intelligents, les litières connectées, les tapis de cage permettant le suivi de la courbe de poids, les robots de traite, les vaches connectées. Ces innovations procurent un nombre considérable de données qui peuvent être utilisées à des fins sanitaires.
- > « Mieux gérer les activités professionnelles ». Les logiciels équipant les cabinets vétérinaires pour gérer les consultations, les facturations etc. vont vers le cabinet vétérinaire « sans papiers ».
- > « Mieux communiquer avec les clients ». Ces nouveaux outils ont vocation à dialoguer et suivre la clientèle, mais aussi à éduquer les propriétaires, pour essayer de battre le « Dr Google ».



- > « Améliorer la formation » avec l'usage de la simulation au cours de la formation vétérinaire. Nous accusons en France un certain retard par rapport à la médecine humaine où la simulation est très développée depuis une dizaine d'années.
- > « Mieux exercer ». On commence à voir le développement d'outils de suivi de pathologie de troupeaux.
- > « Améliorer la Santé publique humaine, la Santé publique vétérinaire ou la confluence des deux, selon l'approche One Health » en rendant interoperables les différentes bases de données sanitaires et professionnelles selon les standards nationaux ou internationaux.

■ Faune sauvage et sanitaire

Un débat collectif a rassemblé les représentants des différents ministères concernés et les membres de la section notamment ceux qui ont produits des travaux sur le sujet. Les impératifs de conservation et de biodiversité peuvent compliquer l'action sanitaire de même que le statut juridique de l'animal sauvage non captif.

■ Santé végétale

Réchauffement climatique et risques sanitaires

Le directeur adjoint de l'unité Agro-écologie et intensification durable des cultures annuelles au CIRAD sur le site de Montpellier, entomologiste, est intervenu sur la gestion des bioagresseurs et l'évolution des pratiques culturales liées au changement climatique et aux phénomènes extrêmes : sécheresse – inondations. Ces phénomènes changent les équilibres et les services rendus par les ennemis naturels des organismes nuisibles à la santé du végétal. Il a illustré ses propos par l'exemple réussi de la quarantaine mise en place en Australie pour prévenir et anticiper l'introduction de bio agresseurs.



SECTION 4

FORÊT, EAUX ET TERRITOIRES

La section « forêts, eaux et territoires » place ses réflexions dans une vision transversale et systémique, participant ainsi à une vision du développement durable du territoire. Elle aborde diverses thématiques relative à la bioéconomie, concernant la gestion de l'eau de façon qualitative et quantitative, les sols, les milieux forestiers et la transformation du bois, les milieux naturels et la biodiversité, l'agriculture durable et l'économie circulaire, les services environnementaux, l'aménagement et le développement des territoires ruraux ainsi qu'aux risques naturels qui les menacent. Sur tous ces thèmes, la section travaille en lien étroit avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) relevant du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires.



L'année 2017 a été fortement marquée par la remise d'un rapport fondateur sur l'eau et le changement climatique et par la participation aux États généraux de l'alimentation.

GROUPE DE TRAVAIL EAU ET SOL

Sur la thématique «eau», le groupe «eau-sol» a prioritairement orienté ses travaux sur la définition d'une vision stratégique pour le MAA en termes d'adaptation de l'agriculture et de politique de l'eau pour faire face au changement climatique et à ses conséquences. Évolution vers des pratiques agricoles plus économes, modification des systèmes d'exploitation, développement de l'irrigation, mobilisation de nouvelles ressources en eau, telles sont les principales pistes de réflexion pour répondre, à un horizon de 15 à 20 ans, à une situation de déficit croissant en eau et d'augmentation corrélative des besoins pour l'agriculture. Le groupe «eau-sol» a contribué à la réflexion collective sur cette mission stratégique (cf. ci-après).

Sur la thématique «sol», la réflexion s'est poursuivie sur les suites à donner au programme 4 pour 1 000, notamment sur la question de la définition d'indicateurs de qualité des sols, en vue de la PAC 2020. Un point d'étape a par ailleurs été présenté sur la mise en œuvre des conclusions de la mission conjointe CGEDD/CGAAER 2016 d'évaluation du Groupement d'intérêt scientifique Sol.

GROUPE DE TRAVAIL FORÊT-BOIS

Le groupe «forêt-bois» du CGAAER, installé depuis de nombreuses années, regroupe différents partenaires pour aborder conjointement les aspects économiques, environnementaux et sociétaux de la forêt et du bois. Ainsi outre les membres du CGAAER, il associe des membres du CGEDD et du CGEIT, des représentants des établissements publics œuvrant dans ces secteurs (ONF, CNPF, FCBA) ainsi que la sous direction du ministère chargée de la forêt et du bois.

En 2017, le groupe s'est réuni sept fois. Au total, ces sept réunions ont rassemblé 79 participants et mobilisé douze intervenants extérieurs au CGAAER.

À partir d'une synthèse des rapports déjà élaborés par le CGAAER

dans le domaine «forêt-bois», il a suggéré des thèmes de mission qui apparaissaient comme des recommandations récurrentes.

Il s'est intéressé aux différentes étapes de la gestion forestière et de la transformation du bois, en considérant que ce sont les marchés qui tirent l'amont : état d'avancement du contrat stratégique de filière bois, travaux de l'Institut FCBA, chimie du bois, contrats d'approvisionnement en forêt publique, mécanisation dans les opérations forestières.

Il s'est projeté dans le futur en traitant du Plan recherche innovation 2025, des plantations forestières comme réponse au changement climatique, des écosystèmes forestiers ou encore de la disponibilité de la ressource forestière française en fonction de la demande potentielle en 2035.

GROUPE DE TRAVAIL TERRITOIRES

Le groupe «territoires», de création récente, a construit un programme de travail novateur proposant une approche territoriale des politiques mises en place par le ministère et replaçant les activités agricoles et forestières dans le développement local.

Les réunions du groupe ont permis d'alimenter une réflexion collective autour de trois thèmes principaux traités dans le cadre de missions d'expertise :

- > la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour laquelle ont été présentés les différents outils de mesure et les dispositifs visant à la préservation de ces espaces ;
- > les outils de planification et d'urbanisme, ainsi que les « contrats territoriaux » avec l'intervention de la fédération des SCoTs, du CGET ;
- > les liens entre le paysage et les performances économique, sociale et environnementale de l'activité agricole engagée dans la « transition agro-écologique ».

Des études de territoires plus spécifiques se sont prolongées en 2017. Citons les missions d'appui interministériel au développement et à l'expertise en milieu rural (AIDER), le sujet de l'élevage extensif sur trois territoires d'expérimentation de la plaine maritime picarde, des marais de Brouage et des marais du Cotentin et du Bessin (cf. encadré) ainsi que la mission d'appui après du préfet coordonnateur de la gestion du territoire des Causses et des Cévennes.

GROUPE DE TRAVAIL BIOÉCONOMIE

Associant la 2^{ème} et la 4^{ème} section, le groupe de travail sur la bioéconomie instauré en 2016 a poursuivi son activité autour de la stratégie nationale lancée par le ministère de l'agriculture début 2017. Associant jusqu'à présent les acteurs parties prenantes (bureau de la DGPE en charge de la bioéconomie, FranceAgriMer, centre d'études et de prospective), les quatre réunions du groupe ont permis de traiter collectivement :

- > les liens de la bioéconomie avec la Politique agricole commune,
- > la visibilité sur la dimension territoriale de la bioéconomie et des activités de recherche et d'innovation,
- > l'intégration dans les États généraux de l'alimentation de la bioéconomie comme source de création de valeurs pour le monde agricole,
- > la finalisation du plan d'actions de la stratégie nationale, présenté début 2018 à l'occasion du salon international de l'agriculture.

L'assemblée générale du CGAAER d'octobre a mis en lumière les enjeux du développement des filières basé sur le carbone renouvelable, de faire le lien avec l'atelier des États généraux de l'alimentation dont un atelier portait sur « Bioéconomie et économie circulaire » et d'aborder la modélisation du développement de la bioéconomie.

Une veille nationale et internationale a été diffusée à deux reprises, et une mission portant sur les externalités de la bioéconomie, et sur les dimensions formation et communication a été lancée courant 2017. Le CGAAER a représenté le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation dans le cadre de la collaboration avec Taiwan, lors des échanges bilatéraux conduits en juin et décembre.

■ PRINCIPALES PROPOSITIONS DU RAPPORT POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA GESTION DE L'EAU AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- > La prise en compte effective de la réalité du changement climatique et de ses conséquences possibles, tant sur les différents usages et services rendus par l'eau, que sur les caractéristiques hydrologiques et biologiques des cours d'eau et des nappes et sur l'évolution nécessaire de la fixation des débits d'objectif d'étiage.
- > L'évidence que l'adaptation ne pourra être homogène sur tous les bassins. Ces derniers seront encore moins égaux dans l'accès à la ressource en eau. Il faudra accompagner des changements importants de trajectoire.
- > La nécessaire quantification des besoins futurs en eau par les collectivités et par la profession agricole pour permettre la réalisation de « projets de société » intégrant les enjeux locaux et globaux du développement durable.
L'accent à mettre sur l'animation des territoires et la définition de véritables projets de territoires globaux intégrant un objectif de meilleure gestion de la ressource en eau, notamment par la création de capacités supplémentaires de stockage.
- > Le repositionnement de l'irrigation comme un levier de l'agro-écologie et la transformation des systèmes de production pour des progrès en termes de vie des sols et de diversité, qui atténueront les futurs besoins mais ne le remplaceront pas totalement.
- > Le passage d'une politique de l'eau centrée sur la demande (réduction des besoins) vers une politique équilibrée d'offre (stockage) et de demande (efficience).
- > La place de l'irrigation et de l'agro-écologie (terres, eau et sols) dans les futures stratégies de gestion des risques en agriculture/alimentation.
- > Le renforcement de la prise en compte des biens et services produits par l'agriculture, dans sa dimension territoriale, alimentaire, d'adaptation et atténuation des effets du changement climatique.

Exemples de missions

■ MISSION « EAU, AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : STATU QUO OU ANTICIPATION ? »

Comment l'agriculture française doit-elle s'adapter au changement climatique à un horizon de 15 à 20 ans ? Comment gérer la ressource en eau, condition essentielle de son maintien sur le territoire ? Quelles régions pourraient être menacées de déprise agricole ou de perte de compétitivité si aucune mesure corrective n'était prise à court ou moyen terme ?

Pour répondre à ces questions, le CGAAER a réalisé une mission de prospective visant à élaborer une stratégie de compétitivité des territoires à enjeu pour la gestion de l'eau en vue de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

À partir de six cas d'études représentatifs de territoires agricoles diversifiés, plusieurs scénarios ont été élaborés, visant

à mettre en évidence les conséquences possibles aux plans économique, social et environnemental d'un défaut d'anticipation et, *a contrario*, d'une bonne adaptation au changement climatique, ainsi que les pistes de solutions envisageables.

L'analyse des impacts du *statu quo* institutionnel et réglementaire montre que la hiérarchie des usages de l'eau et les approches des politiques environnementales, françaises et européennes, fondées sur le seul triptyque « pressions, état, réponses » conduisent à une impasse.

En s'appuyant sur les trois axes du développement durable par une méthode de type « besoins, ressources, biens et services », la mission propose d'actionner différents leviers pour rattraper les retards et mettre en œuvre une gestion de l'eau adaptée au changement climatique, qui prenne pleinement en compte le triptyque « eau – agriculture – climat » : leviers



politiques, scientifiques, financiers, éducatifs et de communication. (cf. encadré).

Il en a résulté la création, fin 2017, par les deux ministres en charge de l'agriculture et de l'écologie, d'une cellule interministérielle d'expertise « sur la gestion de la ressource en eau pour anticiper les conséquences du changement climatique ». La réflexion se poursuivra en 2018, en associant divers acteurs publics, pour aboutir à un programme d'action opérationnel concerté entre l'État et les collectivités territoriales.

■ L'ÉLEVAGE EXTENSIF, GESTIONNAIRE DES MILIEUX HUMIDES

Quelle gestion développer sur les territoires d'élevage en milieux humides afin de préserver les qualités écologiques de ces territoires dans des conditions soutenables pour tous les acteurs ?

La mission menée par le CGAAER et le CGEDD estime que l'avenir de ces zones humides passe par l'élevage extensif. Pour sceller une véritable alliance entre les parties prenantes, trois notions clés s'imposent :

- > une approche globale et systémique de niveau territorial ;
- > une prise en charge collective des questions d'intérêt général dans les registres de l'hydraulique et de la gestion des niveaux d'eau, du foncier et de l'accessibilité au marais, des questions sanitaires et de lutte contre les espèces invasives ;
- > une production agricole extensive, privilégiant la qualité des produits et leur reconnaissance (label, appellation, agriculture biologique), diminuant les charges et tirant le meilleur parti des potentialités des milieux humides.

La mission propose une méthodologie visant à mettre les agriculteurs au cœur d'un projet territorial de développement durable élaboré par l'ensemble des acteurs et porté par les élus territoriaux. Cette dernière est appelée à se décliner sur chaque site concerné selon des formes appropriées aux spécificités locales.

L'implication des éleveurs constitue le préalable indispensable à la réussite du projet. Mesurant le « poids de l'humain », la mission recommande la conduite et la prise en compte des aspects sociaux du changement, la constitution de groupes locaux de coopération et de dialogue, une posture de co-construction des solutions.

Elle recommande aussi de développer les travaux de recherche afin d'apporter à chaque éleveur les moyens de définir son « bon » système pâturant : recherche technique sur les qualités fourragères et transfert des bonnes pratiques de gestion des prairies. Elle en appelle enfin à la mise en place de MAEc collectives spécifiques, assises sur les objectifs environnementaux définis au niveau du territoire au regard des espèces et milieux d'enjeu prioritaire, adaptables en fonction des données locales et portées par des collectifs d'agriculteurs.

Une expérimentation concernera trois sites : les Marais de Brouage, les Marais du Cotentin et du Bessin, la Baie de Somme/Plaine maritime Picarde.



■ DOCUMENTS DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE EN FORÊT PUBLIQUE ET PRIVÉE : PARANGONNAGE INTERNATIONAL

Une gestion plus active des forêts avec une récolte accrue de bois, en particulier en forêt privée, constituent deux objectifs majeurs du nouveau programme national de la forêt et du bois (PNFB). La simplification administrative des documents de gestion forestière constitue une voie pour atteindre ces objectifs.

A partir d'une étude de parangonnage dans une dizaine de pays, le CGAAER constate que le concept de gestion durable, par sa traduction opérationnelle dans le plan de gestion, ainsi que la réglementation des coupes constituent systématiquement les outils de base de la gestion forestière.

Le système français confère au plan de gestion une grande solidité, tant au regard de la réglementation des coupes qu'à celui des autres réglementations applicables à la forêt. Il laisse au propriétaire privé la faculté de choisir le rédacteur de son document de gestion. Pour réduire certaines complexités, la mission propose la suppression de l'annualité obligatoire du tableau des coupes et travaux, la suppression du bilan de gestion de la période passée et l'établissement d'un tableau synthétique « enjeux - objectifs - sylviculture ».

Elle préconise l'unification des documents cadre de planification, la diminution du nombre de types de documents de gestion et le recours privilégié au plan simple de gestion (PSG).

La mission souligne également l'importance des dispositifs institutionnels et financiers pour développer les première et deuxième transformations, pour valoriser la ressource française en bois feuillu de second choix et en (très) gros bois feuillu et résineux.

Elle insiste enfin sur le regroupement de gestion en forêt privée et des collectivités, la poursuite de l'effort d'animation et de conseil auprès des propriétaires et la nécessité d'une communication appropriée pour accroître la confiance de la société dans la gestion durable de la forêt française.



■ MISSION D'APPUI AU COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE BOIS : ACCÈS DES SECTEURS DE LA FILIÈRE BOIS AUX PROGRAMMES DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Afin de disposer d'un état des lieux des différents secteurs aval de la filière, le comité stratégique de filière bois a sollicité auprès des ministères chargés de l'écologie, de l'agriculture, de l'industrie et du logement une mission d'appui aux organisations professionnelles de ces secteurs afin de préciser leurs potentialités et priorités d'accès aux programmes des investissements d'avenir (PIA). La mission a cherché à appréhender les problématiques d'investissements et d'innovation de chacun des secteurs (ameublement, papiers-cartons, panneaux, emballages, fabrication de charpentes et menuiseries, construction bois).

Parallèlement, elle a examiné les actions décrites dans le programme Recherche et innovation 2025 filière forêt-bois. Elle constate, qu'en l'état, la nature et la taille des projets d'investissements des entreprises (souvent des PME, voire des TPE) ne correspondent pas aux objectifs du PIA qui s'appuient sur la recherche partenariale, la coopération structurante entre entreprises de tailles différentes ou encore la transformation numérique. Cette mission a été complétée par une mission de « mise en œuvre du PRI 2025 » qui propose un cadre opérationnel de suivi, permettant de donner la visibilité à la recherche développement innovation (RDI) forêt-bois dans les instances d'arbitrage nationales et européennes et d'informer les entreprises des soutiens mobilisables.



■ UN NOUVEAU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LES AUDITS « RISQUE NATURELS ET TECHNOLOGIQUES »

Pendant quinze ans (1997/2012) les audits interministériels (CGEDD-CGAER-CGE) sur la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques (RNT) ont été menés au niveau départemental. En 2012, il a été décidé de réaliser en cinq ans un cycle d'audits à l'échelle régionale. Une synthèse des onze audits clos à mi-parcours (2013-2014), a mis en évidence un certain nombre de recommandations qu'il est apparu indispensable d'intégrer dans la refonte du guide méthodologique rendue nécessaire avec la loi NOTRE.

Les deux principales évolutions portent sur :

- > l'utilisation d'une matrice d'analyse des risques de non atteinte des objectifs escomptés,
- > une réduction du champ de l'audit aux domaines que la direction générale de la prévention des risques (DGPR) juge sensibles au regard de cette politique.

Ce nouveau guide est en cours de test sur l'audit lancé fin 2017 en Bretagne, ainsi que sur les audits qui seront réalisés en 2018 en Guadeloupe, Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France.

■ ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLABORATION FRANCO-TAÏWANAISE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA BIOÉCONOMIE

Associant les 2^{ème}, 4^{ème} et 7^{ème} sections, le CGAAER a représenté le ministère de l'Agriculture dans le cadre de la coopération agricole existante avec Taïwan. Une délégation française était présente à Taïpeh en juin à l'occasion du symposium sur l'économie circulaire et de la bioéconomie, priorités des deux pays, et des visites de terrain organisées.

Deux entreprises françaises du secteur concerné et les services de la représentation économique et agricole française locale accompagnaient la délégation. Ce symposium qui a réuni environ deux cents personnes, a montré de multiples convergences de politiques ou d'actions entre Taïwan et la France, notamment autour de la bioéconomie. Il ouvre des perspectives de collaborations tant scientifiques (« 4 pour 1 000 ») que commerciales, ou d'échanges autour de projets concrets. Le groupe de travail agricole franco-taïwanais réuni en décembre à Paris a précisé les axes de collaboration, notamment autour des questions de méthanisation dans la filière porcine, et accélère les perspectives de partenariats pour 2018.



■ La chasse en Guyane

La Guyane ne dispose d'aucune législation sur la chasse mais celle relative à la protection de la faune a toutefois permis de protéger intégralement certaines espèces (1986) et de réglementer le commerce d'autres (1995).

Comme la population a décuplé, et que la circulation a été facilitée par le développement des routes et des pirogues à moteur, la pression humaine s'est accrue sur le milieu forestier et la faune ; les armes et munitions se sont largement diffusées entraînant des accidents et de la délinquance.

Dans ce contexte, une mission conjointe CGAAER et CGEDD a été diligentée. Cette dernière considère que la priorité fondamentale est la mise en place d'un permis de chasser afin d'une part d'identifier les chasseurs à titre permanent et de reconnaître leurs compétences en matière de sécurité et de gestion de la faune (par l'expérience

pour les pratiquants actuels et par une formation et un examen pour les nouveaux) et d'autre part qu'ils soient enregistrés annuellement afin d'établir des relations pérennes avec eux.

Les conflits d'usage augmentant, l'introduction de l'infraction pénale de chasse sur autrui et des réserves de chasse et de faune sauvage pourrait contribuer à les limiter. Elle permettrait en outre de protéger pénalement le droit de chasse accordé aux communautés dans les zones de droits d'usage collectif.

La mission considère comme souhaitable d'initier une mise en place concertée de règles de gestion de la faune à beaucoup plus petite échelle que le département entier. Proximité, prise en compte des connaissances traditionnelles, participation des sachants locaux sont des éléments fondamentaux à prendre en considération. Suite à la mission, le permis de chasser a été instauré par l'article 83 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017.



■ LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La demande sociale à laquelle le Grenelle a voulu répondre en 2008 en créant la certification environnementale est bien réelle. Le dispositif de certification est encore en phase de montée en puissance mais il apparaît bien construit et fonctionnel. Il répond à l'attente du consommateur de produits respectueux de l'environnement, et les grands opérateurs s'y intéressent. La légitimité d'un label public est reconnue.

La certification environnementale donne pleine satisfaction dans quelques filières : viticulture, arboriculture, horticulture. D'autres ne l'ont pas adoptée. Les céréales sont plutôt engagées dans des normalisations AFNOR. L'élevage s'est montré réticent dès le démarrage. Pour réussir, un effort de conviction est à fournir.

Le ministère en charge de l'agriculture pourrait ainsi faire de la certification environnementale des exploitations un élément important de sa stratégie pour la transition agro-écologique, avec quelques évolutions.

Deux écueils seront à éviter : d'une part, la complexification et l'augmentation continue des critères d'évaluation qui éloigneraient la majorité des exploitations, et d'autre part, un niveau d'exigences trop faible qui décrédibiliserait la démarche. Ces évolutions doivent être anticipées dès maintenant, en s'appuyant autant que de besoin sur la recherche. À terme, la place de l'État dans le dispositif devra être revue de sorte que la certification devienne plus autonome : la gestion et l'animation du dispositif pourraient être confiées à un organisme spécifique, distinct du ministère et soutenu par les filières. L'État devra néanmoins conserver son rôle de pilotage et de contrôle d'un dispositif dont il est le garant.



■ APPUI AU DIALOGUE LOCAL – CAS DU PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE QUARTZ DE THÉDIRAC (LOT)

Le quartz constitue la matière première utilisée par l'électrométallurgie pour la fabrication du silicium métal. Il est une matière abondante du point de vue géologique, mais les spécifications techniques exigées pour la production du silicium métal limitent les ressources exploitables. La zone de Thédirac (Lot et Dordogne) représente une part substantielle des gisements actuellement identifiés en France.

Le projet d'extension concerne à la fois un verger à graines de pin Laricio, un espace naturel sensible et une ZNIEFF ; il interpelle la population par les potentielles nuisances (transport par camion, dommages routiers) et par le frein au développement du tourisme rural.

À l'opposé, les emplois directs et indirects ainsi que les ressources fiscales générés par l'activité d'extraction constituent des éléments économiques et sociaux positifs. Associations, riverains, élus sont donc partagés sur la carrière et son projet d'extension. Dans une situation de blocage du dialogue social, la mission propose trois scénarios contrastés et en analyse les impacts : la fin de l'autorisation d'exploitation en cours, la priorité donnée à l'exploitation du quartz par un projet d'intérêt général étendu à l'ensemble de la ressource, la renégociation générale du projet d'extension dans le cadre d'un projet de territoire concerté.



SECTION 5

RECHERCHE, FORMATION ET MÉTIERS

La cinquième section « recherche, formation et métiers » est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et la transformation du système éducatif.

Au cours de l'année 2017, la section a organisé son activité autour de six axes :

- > l'innovation et le développement agricole,
- > l'enseignement supérieur et la recherche agronomique et vétérinaire,
- > l'enseignement technique agricole,
- > l'évolution des métiers et des compétences,

- > les questions sociales et l'emploi,
- > la contribution aux évaluations des personnes et aux concours.

Elle a par ailleurs contribué aux ateliers ouverts dans le cadre des États généraux de l'alimentation.

L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES

Plusieurs missions ont concerné la mise en œuvre du programme national de développement agricole et rural 2014 - 2020 (PNDAR), financé par le compte d'affectation spécial développement agricole et rural (CASDAR) et coordonné par la DGER en étroite collaboration avec la DGPE et la DGAJ.

À la suite de l'évaluation à mi-parcours, réalisée en 2016 par un cabinet extérieur, le CGAAER a conduit une mission sur l'évolution du PNDAR pour la période 2018-2020.

De plus, il participe, à travers cinq de ses membres, au jury chargé d'évaluer les réponses à l'appel à projets Innovation et partenariat, géré par la DGER. Il en assure la présidence.

L'appel à projets invite les différents acteurs de la recherche appliquée et du développement agricoles à contribuer au projet agro-écologique. Il encourage les projets conduits en partenariat pour la mise au point de nouveaux outils et méthodes dans des domaines techniques, économiques, commerciaux ou relevant de l'organisation du travail. Chaque année, environ vingt projets sont retenus parmi la centaine de propositions évaluées.

Le CGAAER a participé à l'expertise des candidatures de l'ACTA et de l'ACTIA à la qualification de structure nationale de coordination des instituts techniques.

Dans un domaine proche, le CGAAER a poursuivi les expertises des projets soumis aux régions au titre des appels à projets relatifs au Partenariat européen pour l'innovation (PEI) financé par le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER).

En 2017, trois régions ont sollicité cette expertise pour 47 projets. Ces projets portaient majoritairement sur les productions et filières végétales, la santé des plantes et le biocontrôle, l'agro-écologie, thématiques représentant 93 % des projets. La forêt et la production d'énergie à partir de biomasse représentent les 7 % restant.

LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

La section a conduit huit missions dans ce domaine, qui ont porté sur :

- > la conservation et la valorisation du patrimoine scientifique et technique des écoles de l'enseignement supérieur agricole public (avec l'Inspection générale des affaires culturelles),
- > le recours à la simulation pour la formation dans les écoles vétérinaires,
- > la gouvernance régionale en matière de recherche et d'innovation,
- > l'adaptation du Centre national de promotion rurale (CNPR) de Marmilhat aux mutations du marché de la formation à distance,
- > le développement de la médecine vétérinaire spécialisée des animaux de compagnie et des animaux de sport dans les écoles vétérinaires,
- > l'opportunité et la préfiguration d'un Institut des hautes études de l'agriculture (IHEDA),
- > l'employabilité des docteurs issus de l'ESAV et les dispositifs de formation doctorale,
- > l'état des lieux des compétences de l'appareil de recherche et de l'offre de formation initiale et continue dans le secteur des semences.

Par ailleurs, la section a continué d'assurer ses missions de présidence des jurys d'enseignement supérieur : diplômes de techniciens

supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA) et d'ingénieurs des écoles privées d'enseignement supérieur agricole.

De même, le groupe de travail des présidents de jury de BTSA contribue aux réflexions en cours, au sein de la DGER, sur l'évolution des diplômes de techniciens supérieurs, notamment à travers l'expérimentation sur la mise en compatibilité avec le dispositif européen (LMD).

La section assure également le suivi des ingénieurs chefs de projet de partenariat en établissements d'enseignement technique agricole, en articulation avec un projet de recherche finalisée. Un rapport de synthèse portant sur le suivi des années 2015 à 2017 a été réalisé.

En matière de coopération internationale, elle a contribué aux évaluations des projets dans le cadre des dispositifs Brafagri et Arfagri (soutien aux partenariats entre les écoles supérieures agronomiques et vétérinaires publiques et privées, sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, avec des établissements universitaires du Brésil et d'Argentine).

De même, un membre de la section assure la coordination d'un projet de coopération bilatérale avec la Chine, en matière d'enseignement professionnel agricole.

L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

La section a conduit sept missions relatives :

- > à la prise en compte de la politique ministérielle de sécurité des systèmes d'information par la messagerie de l'enseignement agricole (Mélagri),
- > au développement du travail en réseau et des groupements d'établissements pour les EPLEFPA,
- > à la formation continue des enseignants des lycées publics,
- > à la comparaison du coût, de l'efficacité et de l'efficacité de l'enseignement technique agricole avec les enseignements similaires de l'éducation nationale,
- > au rôle et aux priorités de l'enseignement agricole dans les territoires ruraux ou périurbains,
- > à l'étude des bases de données disponibles et mobilisables en vue d'améliorer le pilotage de l'enseignement agricole,
- > à l'éducation alimentaire de la jeunesse.





LES QUESTIONS SOCIALES

La section a conduit ou participé à deux missions, dont une avec l'IGAS. Elles ont porté sur :

- > la prévention de la pénibilité dans le secteur agricole,
- > les voies de réforme du régime d'assurance vieillesse des non salariés agricoles.

L'ANALYSE ET L'ANTICIPATION DES MODIFICATIONS DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES DU MAA

Les membres du CGAAER participent régulièrement aux travaux de l'Observatoire des missions et des métiers (OMM) du MAA. En 2016, ils ont ainsi eu la responsabilité de cinq études portant sur :

- > l'attractivité des métiers de l'inspection en abattoir,
- > les métiers de direction des CFA et CFPPA,
- > les compétences en santé et protection des végétaux,
- > la gestion des compétences de la filière technique au regard du renouvellement des générations,
- > l'actualisation du répertoire ministériel des métiers et son élargissement à de nouveaux opérateurs du MAA (IFCE, IRSTEA et IGN).

LA CONTRIBUTION AUX ÉVALUATIONS DES PERSONNES, AUX EXAMENS ET AUX CONCOURS

Les membres du CGAAER assurent la présidence des jurys de recrutement des inspecteurs et enseignants de l'enseignement agricole, ainsi que la présidence des commissions de sélection des personnels de direction des EPLEFPA (directeurs d'exploitation, de CFPPA et de CFA). Ils président et participent aux jurys de recrutement des IPEF, des IAE, des ISPV, des TSMA ainsi que des ingénieurs et techniciens de la filière formation-recherche.

Enfin, le groupe de travail « Formation complémentaire par la recherche (FCPR) » du CGAAER a en charge l'information des candidats IAE et ISPV à la préparation d'une thèse, l'accompagnement dans leurs projets et leur évaluation. Il propose leur recrutement au Service des ressources humaines. Il en assure ensuite le suivi, en lien avec les IGAPS et les écoles d'affectation.

La sélection des candidats s'effectue au regard de la cohérence des propositions avec les thématiques prioritaires définies par les directions générales et de l'apport futur des acquis scientifiques attendus par les services.

Ce dispositif doit évoluer régulièrement. Pour y contribuer, le groupe FCPR a conduit en 2017 la première enquête-bilan menée sur ce sujet chez les IAE et ISPV et chez leurs employeurs.



■ LE PATRIMOINE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ANCIEN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE, VÉTÉRINAIRE ET DE PAYSAGE

Les ministres chargés de l'agriculture et de la culture ont lancé conjointement une mission consacrée au patrimoine scientifique et technique ancien détenu par les sept plus anciens établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage. Il était demandé à la mission de jeter les bases d'un inventaire, d'identifier les collections en péril, de dresser un état des lieux des compétences et des réseaux sur lesquels s'appuyer, et de proposer un plan d'action.

Au-delà des fonds anciens des bibliothèques, généralement bien connus, des établissements concernés, l'objet de la mission portait sur les « pièces anatomiques, collections d'histoire naturelle, échantillons de tissus et de minéraux, instruments scientifiques, mobiliers... qui présentent un intérêt du point de vue de l'histoire des sciences naturelles, de l'agronomie, de la médecine et des techniques ». De fait, la mission s'est également intéressée à ce que ce patrimoine pouvait apporter à « l'histoire de l'enseignement agronomique ».

La mission a procédé en trois temps : collationnement de l'information, visites *in situ* et analyses des perspectives offertes.

Les réponses des écoles ont été réunies dans un document de référence qui constitue *de facto* un premier inventaire. Cet effort d'inventaire, bien engagé, doit être généralisé, harmonisé et poursuivi.

Toutes les visites *in situ* ont confirmé l'importance de l'engagement personnel des responsables et des agents et, en même temps, la fragilité d'un dispositif encore institutionnellement marginal. Il est donc recommandé de le fortifier, notamment en inscrivant la dimension patrimoniale dans le projet d'établissement, en reconnaissant l'existence de métiers de conservation et en approfondissant la formation des personnels en charge.

Au-delà de la variété des objets rassemblés, le premier constat issu de l'état des lieux demandé est celui de la qualité d'une grande partie des collections, que les objets soient d'importance nationale (comme les fameuses pièces du docteur Auzoux), ou constituent des témoignages de l'histoire propre de chaque établissement.

Le patrimoine existant a été passé au crible critique des principes de gestion de collections muséales. L'intérêt des établissements d'enseignement supérieur agricole est clairement de coordonner leur action et de rejoindre d'autres institutions comparables dans le cadre des réseaux scientifiques de coopération et d'échanges.

Dans la perspective de conserver, d'inventorier, et de restaurer ce patrimoine, la mission recommande :

- > d'encourager et de valoriser les initiatives locales, en établissant dans chaque établissement un inventaire formalisé,
- > de constituer un réseau et de nouer des partenariats à l'échelon national, en formalisant l'existence d'un point central de référence à l'ENV d'Alfort, et en insérant les établissements dans les réseaux nationaux du patrimoine scientifique existants ou en voie de constitution.

Le remarquable « fonds écologiste » du *Musée du Vivant* d'AgroParisTech, qui constitue un cas particulier, par son origine, son importance et sa nature, pourrait gagner à être étudié en liaison avec le Service des archives.

Enfin, la mission préconise l'organisation d'une grande exposition des pièces majeures ou significatives d'un patrimoine qui mérite d'être beaucoup mieux connu, les *Trésors des grandes écoles de l'agriculture*.



■ LA NOUVELLE PLACE DES RÉGIONS DANS LA GOUVERNANCE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La réforme territoriale 2014-2017 et la désignation des Régions comme autorité de gestion des fonds structurels européens ont entraîné une montée en puissance des Régions dans la gouvernance de la recherche et de l'innovation. Cette évolution impactant la mise en œuvre des politiques du ministère, une mission du CGAAER a été chargée d'apprécier la nouvelle place des Régions dans cette gouvernance et d'en tirer les conséquences.

Devant la grande diversité des situations des régions, la mission a commencé par un état des lieux dans deux régions très contrastées, Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes.

En Bretagne, l'exécutif régional est dans une logique de pilotage direct de la mise en œuvre de ses orientations qui se traduit par :

- > une présence dans la gouvernance des opérateurs de la recherche et de l'innovation,
- > une organisation des services concernés au sein d'une direction unifiée en charge de l'économie,
- > le resserrement de ses relais d'intervention et le financement du conseil stratégique et opérationnel des opérateurs.

La DRAAF, interlocuteur privilégié de la Région pour l'économie agricole et agroalimentaire, est dans les faits peu présente dans la gouvernance de l'innovation. L'engagement nouveau de l'INRA dans la structuration de site peut modifier la dynamique de mobilisation de l'ensemble des opérateurs sous tutelle du ministère.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nouvel exécutif régional est dans une logique de délégation de ses interventions à des opérateurs sous contrôle professionnel : à la nouvelle agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour le soutien à l'innovation, aux COMUE pour la sélection des projets de recherche, au Partenariat régional pour l'innovation et le développement (convention PRID) pour le développement agricole et agroalimentaire. La DRAAF, bien que signataire de la convention PRID, n'y participe pas. Parmi les opérateurs de la recherche et de l'innovation agricole et agroalimentaire, l'INRA assume un rôle fédérateur et s'implique fortement dans la gouvernance de l'ensemble.

Cet état des lieux met en évidence des éléments communs :

- > la poursuite de la montée en puissance des Régions et la légitimité de cette évolution,
- > le rôle pivot du concept d'innovation pour structurer l'ensemble des politiques et des organisations, depuis la recherche jusqu'au développement économique,
- > l'usage par les Régions, pour asseoir leur autorité, des schémas régionaux que l'Union européenne et la France leur ont confié la responsabilité d'établir,
- > l'atout que constitue pour la Région, dans son dialogue avec l'État, le fait de disposer de la vision la plus intégratrice.

Devant le constat de l'influence mineure des DRAAF sur le fonctionnement de l'écosystème de l'innovation, cinq recommandations sont formulées pour les impliquer davantage, notamment par leurs échanges avec la DRRT et l'INRA, la mobilisation de l'enseignement agricole et leur participation à la gouvernance des pôles de compétitivité.



■ LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Le CGAAER a réalisé une mission sur la formation continue des enseignants des lycées agricoles publics.

Si le master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation permet d'offrir aux nouveaux enseignants des formations initiales mieux adaptées aux besoins, la formation continue des enseignants reste un chantier stratégique à approfondir.

47 % des 6 900 enseignants des lycées publics agricoles de métropole suivent au moins un stage de formation continue chaque année sur une durée moyenne de trois jours, taux qui s'élève à 57 % pour les enseignants des lycées et collèges de l'éducation nationale.

Sur la période 2013 - 2015, 68 % des enseignants ont suivi au moins un stage de formation, avec des différences notables selon les régions et les disciplines. Mais près d'un enseignant sur trois n'a participé à aucune action de formation pendant ces trois années.

Les enseignants restent réticents à « laisser les élèves » pour partir en formation malgré des aménagements d'emploi du temps. Leurs attentes portent sur la compréhension de l'évolution des élèves, l'assimilation des nouveaux référentiels de diplômes et l'adaptation de la didactique disciplinaire.

Les trois quarts des actions sont réalisés dans le cadre des programmes régionaux de formation, contre un quart dans le cadre du programme national. L'accompagnement de la rénovation des diplômes, le plan « Enseigner à produire autrement » et le dispositif Tutac destiné aux nouveaux contractuels donnent lieu à des actions au niveau national et régional. Dans les établissements des initiatives collectives sont menées avec le soutien des équipes de direction et des services régionaux. Le pilotage unique du dispositif de formation continue au plan national et régional constitue un cadre satisfaisant.

La mission formule deux recommandations sur la place de la formation continue dans les lycées, l'une sur la fonction de responsable local de formation et l'autre sur l'élaboration du plan local de formation en lien avec le projet d'établissement.

Elle fait trois recommandations sur l'implication de l'échelon régional, l'articulation du programme national et des programmes régionaux de formation et l'organisation interne de la DGER sur ce sujet.

Elle préconise d'améliorer les modalités d'accès et de participation des enseignants aux actions de formation et d'engager une réflexion pour intégrer la formation continue dans le temps de travail des enseignants et valoriser leur effort de formation.

■ L'ÉVOLUTION DU PNDAR

Suite à l'évaluation à mi-parcours du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2014-2020, réalisée en 2016 par un cabinet extérieur, le CGAAER a été chargé de formuler des propositions d'évolution du programme sur la période 2018-2020.

La programmation 2014-2020 du PNDAR, globalement dans la continuité de la précédente, confirmait « *un déplacement vers une meilleure prise en compte de l'environnement en se positionnant notamment sur l'agro-écologie et la double performance économique et environnementale* » et définissait également de nouvelles modalités d'intervention « *visant à accroître les synergies entre les acteurs du développement* ».

L'amélioration de la performance du PNDAR est à rechercher dans trois dimensions.

1. L'amélioration des pratiques agro-écologiques, en mobilisant trois catégories d'acteurs :

- > les agriculteurs : mieux prendre en compte leur diversité par des stratégies d'accompagnement segmentées, pour lesquelles les réseaux sociaux sont un outil à mieux utiliser,
- > les agents de développement, qui doivent aborder de nouveaux thèmes et pratiquer de nouveaux métiers avec de nouveaux partenaires,
- > les chambres d'agriculture, instituts techniques agricoles et autres structures financées, pour lesquels des marges de progrès sont identifiées en matière de coopération, de mise à disposition des résultats, de couverture de l'ensemble des priorités du PNDAR et d'implication dans la formation et le dialogue avec la recherche.

2. La gouvernance, le pilotage et la gestion, avec trois thématiques à travailler :

- > la visibilité et la lisibilité du PNDAR, ce qui suppose une gouvernance et un pilotage revivifiés,
- > la complémentarité des différents volets financés, l'harmonisation des procédures et des outils, avec les questions cruciales de la valorisation des résultats et de l'utilisation d'indicateurs.

3. L'interaction avec la politique régionale et européenne, qui doit devenir un point fort du PNDAR.

Les suggestions d'action issues du rapport d'évaluation et des travaux de la mission sont regroupées en six orientations :

- > développer l'animation régionale sur le thème de l'agro-écologie,
- > renouveler le repérage et le soutien de l'innovation,
- > prioriser la dissémination et la valorisation des résultats,
- > affirmer la gouvernance, rationaliser le pilotage,
- > adapter le CASDAR et assurer son insertion dans l'ensemble des outils européens et régionaux,
- > mettre en place des indicateurs et préparer l'évaluation de l'impact.

Au final, le plan d'action proposé comporte sept recommandations :

- > quatre sont à mettre en œuvre dès 2017, dont deux particulièrement importantes : l'émergence d'une gouvernance et d'un pilotage unifié et l'ajustement à mi-parcours de la programmation pluriannuelle des structures bénéficiaires ;
- > deux concernent des réflexions et expérimentations à opérer en 2018 et 2019, dont une relative à la mise en place des indicateurs ;
- > une vise la préparation dès 2020 d'un PNDAR renouvelé.



■ LE RECOURS À LA SIMULATION DANS LES FORMATIONS VÉTÉRINAIRES

Le recours à la simulation pour la formation dans les écoles nationales vétérinaires (ENV) est un sujet qui dépasse la seule dimension technologique, car il répond à plusieurs enjeux : évolutions pédagogiques basées sur l'acquisition de compétences, révolution numérique, place de l'animal dans la société, rapprochement avec la santé humaine via le concept « Une seule santé ».

En santé humaine, l'usage de la simulation pour la formation est encadré par une stratégie nationale, avec la recommandation « Jamais la première fois sur le patient ». Dans le secteur vétérinaire, cet usage, initié aux États-Unis, a gagné le Royaume-Uni et les pays de l'Europe du Nord, où il est désormais obligatoire. La réflexion pédagogique collective concernant la simulation est encore peu avancée entre les quatre ENV françaises. Il existe entre elles une variabilité forte et un décalage conséquent avec le niveau des facultés de médecine et des universités vétérinaires étrangères. Une politique d'établissement, développée à ONIRIS depuis 2012 et à l'ENVA depuis 2015 avec des investissements notables en matériels et locaux de simulation, est en cours de réflexion à VetAgro Sup et l'ENVT.

Dans les écoles engagées, une douzaine d'équipements structurants ont été recensés. En revanche, aucune école ne s'est encore consacrée à la conception de « serious games » utilisant la simulation en réalité virtuelle ou augmentée.

La variabilité entre écoles traduit la difficulté de trouver un compromis entre l'autonomie pédagogique des établissements et l'élaboration d'une pédagogie commune. On constate déjà une dispersion des investissements et une moindre valorisation en termes d'attractivité et de référencement international.

La contrainte budgétaire implique de mobiliser des financements extérieurs : mécénats, chaires d'entreprises, subventions des collectivités territoriales et de l'ANR. De plus, le développement de la simulation implique la mobilisation de ressources humaines, formées et motivées, et la formation des encadrants à cette pédagogie.

Pour être pleinement efficaces, ces formations doivent s'organiser en un parcours comportant des phases d'apprentissage encadré, d'auto apprentissage, des tutorats entre étudiants, développant l'aptitude au travail en équipe.

La mission recommande un plan national piloté par la tutelle, comportant une politique pédagogique coordonnée, un développement synchrone entre les quatre écoles et un financement dédié.

Le développement de la formation par simulation appelle des programmes de formation et de recherche mixtes (ENV, facultés de médecine) dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Les programmes de recherche pourraient viser des développements d'outils en partenariat avec des entreprises.

Enfin, il est suggéré de communiquer sur la formation par simulation, à l'instar des universités vétérinaires des États-Unis et du Nord de l'Europe.



SECTION 6

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

La section «gestion publique et réforme de l'État» est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification. Lui est rattachée le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du ministère, la présidente du CHSCT ministériel étant membre de la section. Est également associée à ses réflexions, la haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes/hommes au ministère.

Elle contribue par ses travaux d'analyse et de capitalisation à l'appui des membres du CGAAER pour la réalisation des missions qui leurs sont confiées. Ainsi des réunions de coordination ont été organisées d'une part en amont du lancement de la nouvelle

programmation relative aux directions départementales interministérielles (DDI) et d'autre part tout au long du processus de revue des opérateurs.



FranceAgriMer

■ LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE TERRITORIALE

La section contribue aux missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles sous la coordination du comité de pilotage inter inspections et conseils généraux des DDI. Au titre de 2017, dix missions ont été programmées portant sur sept DDT(M) et trois DD(CS)PP. Les points d'attention retenus pour cette programmation ont porté sur la mise en œuvre du programme 333, les enjeux des systèmes d'information et de communication, les relations avec les usagers et la gestion de crise vue sous l'angle de l'articulation des différents acteurs.

Dans le cadre du comité de pilotage, une mission transverse a été engagée sur la situation et le positionnement de l'encadrement intermédiaire dans les DDI. Elle fait suite à celle précédemment réalisée sur la qualité du dialogue social et de la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans ces directions. La section a participé à la mission qui a conduit 250 entretiens complétés par une enquête en ligne.

La mission propose un plan d'actions national comportant six volets : une formation modulée selon le profil de chacun, un découplage des parcours, une amélioration de la gestion des compétences, un renforcement de l'accompagnement des cadres pouvant s'inspirer du dispositif d'appui aux personnes et aux structures du ministère de l'agriculture, une convergence des règles de gestion ministérielle, un partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques grâce aux outils collaboratifs. Le CGAAER a par ailleurs été associé au programme gouvernemental de transformation « Action publique 2022 » lancé en septembre 2017. Il a produit, notamment en appui aux travaux du groupe de travail en charge des domaines de compétences du ministère de l'agriculture (GT3), des fiches d'analyse capitalisant sur des missions qu'il avait réalisées.

■ LA REVUE DE FRANCEAGRIMER

Cette revue de l'opérateur est l'occasion de s'interroger sur ses finalités, sur les évolutions susceptibles d'affecter ses missions et de formuler des recommandations pour l'élaboration de son futur COP.

La mission s'est appuyée sur le questionnaire spécialement élaboré au CGAAER pour la revue des opérateurs (constitué de 16 fiches thématiques couvrant l'ensemble des domaines d'activité pertinents pour l'analyse d'un opérateur), qui a été renseigné par l'établissement et par ses tutelles.

Le fait que 26 indicateurs sur les 27 du COP 2015-2017 soient conformes à l'objectif permet à l'établissement de présenter un bilan positif.

La mission accompagne ce constat positif d'une interrogation sur le positionnement stratégique de l'établissement :

- > au regard de l'équilibre de ses missions : affaiblissement de la capacité à générer de la valeur sous forme d'intelligence collective pour les filières et les pouvoirs publics en même temps que la mission d'organisme payeur des aides, en particulier de crises, importantes dans la période en revue, a été bien remplie ;
- > comme lieu de concertation entre représentants de l'État et des filières, progressivement moins appelés, pour ces derniers, à agir en responsabilité du fait du recours à la procédure du mandat de gestion.

La mission conclut à la nécessité pour la tutelle de se positionner clairement sur les enjeux stratégiques de l'établissement, en préalable à l'élaboration du prochain COP dont elle propose d'allonger la durée tout en prévoyant des jalons pour intégrer des évolutions à impact sur l'établissement :

- > l'un à court terme à visée volontariste, pour acter une simplification des régimes d'aide les plus coûteux à gérer (fruits et lait dans les écoles, OCM vitivinicole) ou inutilement complexe (FEAD). Les allègements possibles dépendent de décisions nationales difficiles à prendre et qui ne doivent pas être davantage différées ;
- > l'autre pour intégrer d'éventuels changements dans la PAC post 2020 susceptibles d'affecter l'établissement.

La mission formule quelques propositions qu'il lui paraîtrait significatif de faire figurer dans le contenu final du COP, car elles portent sur des sujets sensibles, qui sont autant d'enjeux pour l'avenir de FranceAgriMer.



■ LA REVUE DE L'ANSES

La mission interministérielle était composée du CGefi, de l'IGAS, du CGEDD et du CGAAER.

La mission relève que l'architecture du premier COP 2012-2015 de l'ANSES, reflet de la fusion AFSSA-AFSET, est complexe avec un nombre très élevé d'objectifs et de sous-objectifs, ne permettant pas une perception aisée de l'atteinte des objectifs stratégiques. Par ailleurs, au cours de la période concernée, l'ANSES s'est vu confier de nouvelles missions qui ont conduit les tutelles à proroger le COP par avenant jusqu'en 2017. Cette extension s'est traduite par des accroissements de charges, dont certaines non compensées ou sous-évaluées, conduisant à la progression des ressources propres dans un contexte de stabilisation des subventions de l'État.

L'agence n'a pas atteint ses objectifs en matière de respect des délais pour les demandes d'autorisation de mise sur le marché pour les produits phytopharmaceutiques (PPP), les matières fertilisantes et supports de culture, les biocides, ainsi que pour les demandes d'évaluation sanitaire dont elle est saisie. Dans ce contexte, les contraintes d'encadrement de l'évolution de la masse salariale et de respect du plafond d'emplois, sont particulièrement lourdes pour l'agence.

Sur la base de cette analyse, la mission recommande de construire le prochain COP, dont la durée doit être portée à cinq ans, autour des principaux objectifs suivants :

- > faire gagner à l'agence des parts de marché au niveau européen,
- > soumettre à conditions les extensions du périmètre de l'agence,
- > créer un lien entre activité, recettes affectées et ressources humaines, sous certaines conditions,
- > mobiliser toutes les marges de manœuvre pour réduire les délais dans la gestion des autorisations de mises sur le marché,
- > rationaliser la gestion des saisines pour améliorer les délais,
- > engager une réflexion pour développer l'évaluation socio-économique,
- > mettre en place des lignes directrices pour la surveillance, les vigilances et l'interopérabilité des systèmes d'information,
- > clarifier les missions de la politique de la recherche,
- > développer un pilotage stratégique à l'international,
- > renforcer la visibilité des actions de l'ANSES en matière de santé au travail,
- > valoriser l'investissement de l'agence en matière de déontologie.

Ce COP devra être articulé avec les autres instruments de pilotage de l'agence et mettre en place un suivi attentif.

■ LA TUTELLE DES OPÉRATEURS DU MINISTÈRE

En application du plan ministériel relatif au pilotage des opérateurs, il a été confié au CGAAER la réalisation d'une revue périodique des opérateurs sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en amont du renouvellement de chaque contrat d'objectif et de performance (COP). En 2017, le CGAAER a finalisé la revue de sept opérateurs : FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM, l'Agence Bio et au titre de missions interministérielles, l'ANSES, l'IFCE et l'IGN. Hormis pour ce dernier, l'ensemble des rapports a fait l'objet d'une publication sur le site du ministère. Les recommandations des missionnaires ont d'ores et déjà été prises en considération dans les évolutions de l'ANSES et de l'IFCE. Pour les quatre premiers opérateurs, le ministère a décidé de différer d'une année la finalisation de leurs COP afin qu'ils puissent tenir compte des orientations issues des États généraux de l'alimentation et de la démarche « Action publique 2022 ». Ces quatre opérateurs situés sur le site de Montreuil sont par ailleurs concernés par des problématiques communes de mutualisation des fonctions supports et notamment de systèmes d'information qui ont été abordées en cohérence dans les différents rapports.

Conjointement, le CGAAER a été chargé d'une mission plus spécifique sur le pilotage et l'évolution de la masse salariale des opérateurs qui représente 920 millions d'euros pour la seule mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » (AAFAR) et constitue une grande part des subventions pour charges de service public. La mission d'appui du CGAAER a pu constater que les opérateurs réalisent de manière satisfaisante le suivi de leur masse salariale tel qu'il résulte des obligations budgétaires mais que le compte rendu de ce suivi reste en définitive ciblé sur le seul cadre annuel des dépenses. La mission a estimé que la véritable maîtrise de la masse salariale des opérateurs ne peut s'appréhender année par année et que, parallèlement à une approche purement budgétaire, le MAA devait développer une capacité d'expertise de l'évolution des dépenses de personnel des opérateurs sur au moins trois années (N-1, N et N+1), permettant en particulier d'évaluer dans le temps l'impact des mesures indiciaires et catégorielles. La démarche engagée en ce sens nécessite pour être efficiente une réelle collaboration avec les opérateurs.



■ LE RÉSEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Une mission de parangonnage sur les élections dans les autres réseaux consulaires (Chambres de commerce et d'industrie et Chambres des métiers et de l'artisanat) a été mise en place en complément d'une mission d'audit du dispositif de contrôle interne lié au déroulement des élections des chambres d'agriculture. Certaines des recommandations issues des deux rapports sont en cours de mises en œuvre pour les prochaines élections (2019).

Deux autres missions d'importance ont été lancées, l'examen du fonctionnement et de l'organisation des chambres régionales d'agriculture dans le nouveau périmètre territorial et dans le cadre du décret du 13 mai 2016 relatif au réseau des chambres d'une part ; le recours aux prestations rémunérées par le réseau des chambres d'autre part. Ces deux missions permettront d'alimenter et de compléter la réflexion sur la rénovation du réseau des chambres afin d'améliorer le conseil aux agriculteurs et leur représentativité.

■ LA SIMPLIFICATION

Le Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA), présidé par M. Pierre-Étienne Bisch, conseiller d'État) a poursuivi ses travaux dans les premiers mois de 2017 avec l'appui du CGAAER. Conçu comme une instance de dialogue de haut niveau entre l'État - quatre ministères -, Régions de France et les OPA, sur une nouvelle approche de l'élaboration des futures normes impactant l'activité agricole et sur la simplification du stock de normes existantes, le CORENA est chargé de proposer au Premier ministre des recommandations portant sur l'évolution des normes légales ou réglementaires applicables aux exploitations agricoles.

Le comité a dans sa dernière réunion plénière, validé une nouvelle méthodologie qui doit permettre d'améliorer l'efficacité collective française au niveau européen concernant les négociations ayant un impact sur les normes en agriculture, combinant le positionnement et l'expertise des organisations professionnelles et des ministères. Ses travaux suspendus au second semestre devraient reprendre en 2018.

Le CGAAER a été associé à la mission interministérielle diligentée à la demande du Premier ministre et visant à réaliser l'inventaire des surtranspositions de directives européennes. Près de 25 % des directives sous-revue relèvent des champs de l'agriculture et/ou de l'alimentation. La mission a remis en fin d'année sa note d'étape présentant notamment la méthode de travail retenue et tirant les premiers enseignements des investigations menées.

■ PERCEPTION DE L'ACTION DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE PAR DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le CGAAER a regardé, dans le contexte pré-électoral des élections présidentielles, si les acteurs de la société civile parlaient des questions agricoles et dans l'affirmative, la façon dont ils en parlaient.

L'étude a été réalisée uniquement à partir de recherches sur Internet, en croisant les opinions de différents acteurs avec les principales thématiques du champ d'action du ministère.

Il apparaît que sur les dix dernières années, ces thématiques sont peu traitées et qu'il y a un décalage entre ce peu d'intérêt et la forte médiatisation de certains débats. Au cours des années récentes, certains thèmes émergent de manière incidente sous l'effet des sujets de société sur l'environnement tel le changement climatique mais d'autres n'émergent pas comme la forêt, la pêche ou l'enseignement et la recherche agricoles.

Ce constat amène à s'interroger sur le choix des modalités de communication pour rendre les politiques agricoles plus visibles et plus compréhensibles.

■ LA GESTION DES AIDES AGRICOLES DE LA PAC PAR L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENTS (ASP)

La mission, conduite avec l'IGF, s'inscrit dans le cadre des revues de dépenses instaurées par l'article 22 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019. Programmée initialement pour 2016, elle a été différée d'un an compte-tenu des difficultés auxquelles l'Agence a été confrontée en 2015 et 2016.

Au regard des éléments de contexte, en particulier du risque majeur et récurrent lié aux refus d'apurement, le cadre de la mission a été reprécisé pour s'attacher en priorité à documenter les pistes permettant de réduire ce risque.



SECTION 7

PROSPECTIVE, SOCIÉTÉ ET INTERNATIONAL

La section « prospective, société et international » a conduit, en 2017, des missions d'évaluation de deux politiques publiques : la gouvernance sanitaire et la transmission des exploitations, a présidé deux comités portant sur des questions sociétales : l'éthique en abattoir et en biocarburant, et s'est impliquée dans de nombreux dossiers internationaux : jumelages européens, accords institutionnels, colloques, assemblées générales et participation à des groupes de travail.



ÉVALUATION, PROSPECTIVE

Les missions d'évaluation des politiques publiques conduites en 2017 ont ciblé la nouvelle gouvernance sanitaire mise en œuvre suite aux États généraux du sanitaire et la politique en matière de transmission des exploitations.

■ ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN FRANCE

L'ordonnance de juillet 2011, prise suite à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010, visait à établir un cadre rénové pour une organisation sanitaire animale et végétale performante et partagée entre les acteurs.

Le ministre a demandé de procéder à une évaluation de sa mise en place, de son efficacité et de son efficience. L'évaluation réalisée visait d'une part à vérifier que le dispositif retenu permet d'atteindre les objectifs fixés en matière d'organisation sanitaire, et d'autre part à proposer des adaptations, prenant notamment en compte l'évolution du cadre réglementaire européen en cours (lois santé animale et végétale, contrôle officiel).

Six membres du CGAAER ont réalisé cette mission d'évaluation. Un comité d'évaluation, avec les principales parties prenantes, a suivi les travaux et a validé la méthode aux étapes clés. Une instance de suivi rapproché avec les administrations concernées a également été mise en place pour faciliter et mieux documenter l'évaluation.

La mission a entendu les représentants nationaux des acteurs concernés, s'est déplacée dans deux régions (Grand Est et Bretagne) et a eu des contacts complémentaires en parallèle du travail de formalisation de l'évaluation et d'élaboration des évolutions possibles.

Les résultats de l'évaluation proprement dite et les scénarios prospectifs d'évolution de l'organisation sanitaire ont été remis au ministre début 2018.

Cf. Plus d'informations dans Faits marquants

SOCIÉTÉ

Le CGAAER s'est investi dans plusieurs comités traitant de sujets de société : le comité national d'éthique des abattoirs et le comité d'éthique en biocarburants. Il a par ailleurs assuré une médiation dans la filière porcine et participé à l'évaluation de l'impact de l'accord CETA sur l'environnement, le climat et la santé.

■ COMITÉ NATIONAL D'ÉTHIQUE DES ABATTOIRS

Le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb) a été mis en place en septembre 2017 suite à une commission d'enquête parlementaire et à une proposition de la loi consécutives à la diffusion d'images vidéo par une association de protection animale.

Présidé par un membre du CGAAER, il constitue un groupe de concertation du Conseil national de l'alimentation (CNA).

Le CNEAb a pour mission d'émettre des avis sur l'évolution de la législation et de la réglementation relatives à la protection animale en abattoir et sur leur mise en œuvre. Il traite du processus d'abattage mais aussi du transport et de la phase ante-mortem.

Le CNEAb rassemble les professionnels du secteur de l'abattage (y compris les salariés), des représentants des éleveurs, des associations de protection animale, des vétérinaires, des personnalités qualifiées sur les questions de bien-être animal (scientifiques, sociologues, juristes, philosophes...), des représentants des cultes, des associations de consommateurs et des représentants des pouvoirs publics.

Il se réunit une fois par mois et émettra à la fin de l'année 2018 un avis pour le gouvernement comportant des recommandations visant à améliorer la bientraitance animale en abattoir.

■ MÉDIATION DANS LA FILIÈRE PORCINE

Le 22 janvier 2016, la Fédération française des industriels charcutiers traiteurs (FICT), en désaccord avec les objectifs de l'interprofession porcine (Inaporc), a décidé de quitter Inaporc. La directrice de cabinet a confié au CGAAER en octobre 2016 la réalisation d'une mission de médiation visant à faciliter le retour de la FICT au sein d'Inaporc.

Sur la base d'une soixantaine d'entretiens conduits avec les différents acteurs de la filière porcine et d'échanges réguliers avec les responsables d'Inaporc et de la FICT notamment dans le cadre de la préparation du plan de la filière porcine (États généraux de l'alimentation), un protocole de retour de la FICT a été proposé qui a été adopté à l'unanimité par le comité directeur de la FICT et par le conseil d'administration d'Inaporc.

Ce protocole comporte des objectifs (orientations à moyen et long termes) pour l'amont et l'aval de la filière, fait référence à la stratégie de la filière porcine présentée dans le plan remis au gouvernement et prévoit une réforme de la gouvernance d'Inaporc. Il a été signé le 17 janvier 2018 par les présidents d'Inaporc et de la FICT.



INTERNATIONAL

L'activité internationale 2017 a été riche et s'est déclinée en trois types d'actions : jumelages européens, appuis institutionnels et colloques, assemblées générales et participation à des groupes de travail.

■ COMITÉ D'ÉTHIQUE EN BIOCARBURANTS

Durabilité de la biomasse utilisée pour la fabrication des biocarburants : un membre du CGAAER participe au comité d'éthique de l'Association 2BS.

En raison du positionnement du CGAAER, de l'expertise et de l'expérience de ses membres, ceux-ci peuvent être sollicités pour la participation à des comités d'éthique dans divers domaines.

Ainsi l'Association 2BS a demandé au CGAAER qu'un de ses membres, bon connaisseur du secteur concerné en France et à l'international et présentant toutes garanties d'indépendance et de responsabilité, puisse participer à son comité d'éthique.

L'Association 2BS porte le schéma volontaire créé pour certifier la durabilité de la biomasse utilisée pour la fabrication des biocarburants. Pour sa reconnaissance par la Commission européenne, a été prévu la constitution d'un comité d'éthique qui est garant du respect des règles définies par la charte éthique. Ce comité d'éthique, composé de trois personnes, se réunit au moins deux fois par an.

Il veille au respect de l'indépendance du secrétaire général de l'Association dans l'exercice de ses missions et plus particulièrement pour ce qui concerne :

- > l'approbation par le secrétaire général des organismes de certification indépendants,
- > la qualification par le secrétaire général des auditeurs.

Il s'assure aussi du respect par le secrétaire général :

- > des procédures et conditions régissant l'approbation des organismes de certification indépendants développées dans les documents du schéma volontaire 2BS (il en existe deux autres en Europe),
- > des procédures et conditions régissant la qualification des auditeurs développées dans ces mêmes documents.

Il veille, enfin, à l'absence de conflits d'intérêts entre l'Association et l'un de ses membres ou de ses prestataires. Un des membres du comité d'éthique siège au conseil d'administration.

■ JUMELAGES EUROPÉENS

Le CGAAER est impliqué dans de nombreux jumelages institutionnels européens.

Les jumelages institutionnels européens sont des outils européens de coopération basés sur des partenariats techniques de 6 à 24 mois pendant lesquels un État membre de l'Union européenne, seul ou en consortium, accompagne une administration homologue d'un pays tiers dans la mise en place de réformes dans un domaine régalien.

Deux zones sont concernées : la zone de pré-adhésion (Balkans, Turquie) et la zone de voisinage de l'Europe (Sud et Est).

Le CGAAER pilote ou copilote (rôle du chef de projet) et met en œuvre (rôle du conseiller résident de Jumelage) les jumelages suivants, avec l'appui des GIP ADECIA et FVI :

- > appui institutionnel à la réforme de la recherche agricole égyptienne,
- > appui aux services vétérinaires azerbaïdjanais,
- > appui aux services vétérinaires serbes,
- > appui aux services vétérinaires turcs.

Azerbaïdjan : ce jumelage vise à appuyer les services vétérinaires azerbaïdjanais pour une mise à niveau selon des standards européens de la surveillance et du contrôle des maladies animales et des zoonoses. Le chef de projet senior et le conseiller résident de jumelage (CRJ) sont des membres du CGAAER, le dernier étant détaché à Expertise France.

Égypte : c'est le seul jumelage en cours dans le domaine de la recherche. Il concerne la réforme du principal centre de recherche agricole égyptien, qui comprend 28 instituts et laboratoires centraux et emploie 10 000 chercheurs et scientifiques. Le chef de projet senior est membre du CGAAER.

Serbie : ce jumelage vise à appuyer les services vétérinaires serbes, dans le cadre du processus de pré adhésion, pour une mise à niveau selon les standards européens des contrôles officiels, de la lutte contre les zoonoses et de la réglementation des sous-produits. Le chef de projet junior est membre du CGAAER.

Turquie : ce jumelage vise à appuyer les services vétérinaires turcs pour une mise à niveau selon les standards européens des contrôles officiels, des mesures de protection animale, de la lutte contre les zoonoses et de la réglementation des sous-produits. Le chef de projet senior et la conseillère résidente de jumelage (CRJ) sont des membres du CGAAER, la dernière étant détachée à Expertise France.



■ APPUI À LA RELATION BILATÉRALE FRANCE-IRAN DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Depuis 2015, la relation bilatérale France-Iran dans le domaine agricole a pris un nouvel essor, ouvrant la voie à une coopération intégrant des partenariats interentreprises.

Un membre du CGAAER est mobilisé depuis trois ans pour assurer la mise en œuvre et le suivi de cette coopération, qui a pour originalité d'intégrer le monde de l'entreprise aux réunions institutionnelles.

Ce dispositif, unique en son genre, assure la liaison entre la conseillère agricole régionale en poste à Beyrouth, la chargée de mission géographique de la DGPE, les entreprises françaises, le HCCA (Haut conseil de la coopération agricole), l'ADEPTA, l'ambassade d'Iran à Paris et l'ambassade de France en Iran.

2017 a été marqué par l'organisation du second comité agricole France-Iran à Clermont-Ferrand, en marge du Sommet de l'élevage.

Ce choix de délocalisation en province du comité agricole France-Iran était le point d'aboutissement de la promotion de l'Iran comme pays à l'honneur de l'édition 2017 du Sommet, grâce au relationnel du membre du CGAAER.

Quatre sessions se sont tenues en parallèle lors de ce comité ; deux sessions économiques (entreprises privées et coopératives agricoles), une session institutionnelle (déclinaison des trois accords de coopération signés en 2016) et la session plénière de conclusions.

Parallèlement, le déplacement d'une délégation des grandes coopératives agricoles françaises, conduite par le ministre Nallet, président du HCCA et l'accueil de plusieurs délégations officielles iraniennes ont été organisés.

Dans toutes ces actions, le rôle du CGAAER a été déterminant, car fédérateur.

À l'occasion de ces différents événements, des lettres d'intention et des accords de partenariats ou de coopération entre des entreprises iraniennes et françaises ont été signés. On peut ainsi citer :

- > l'accord-cadre entre le ministère de l'Agriculture iranien/ Département des cultures et le GNIS visant au renforcement du système de certification et d'enregistrement des semences en Iran par le GNIS,
- > la « joint-venture » entre « *Iran Agricultural Trading Company* » et Agropol, en présence de « *Central Organization of Rural*

Cooperatives of Iran » et du groupe Avril pour le développement de la culture d'oléagineux en Iran,

- > le MoU entre « *Central Organization of Rural Cooperatives of Iran* » et le HCCA visant au développement de relations commerciales entre les coopératives françaises et iraniennes dans les domaines de l'élevage, de l'alimentation animale, du stockage, de la transformation et de la commercialisation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage.

Ce type de relation illustre parfaitement les nouvelles orientations du ministère de l'agriculture en matière de coopération internationale, soit une diplomatie au service de l'économie.



■ L'IMPACT DE L'ACCORD CETA SUR L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LA SANTÉ

Comme suite à l'engagement d'Emmanuel Macron dans son discours du 1^{er} mai 2017 pendant sa campagne électorale à la présidence de la République, le Premier ministre a demandé le 6 juillet 2017 à une commission de neuf experts indépendants, comprenant un membre du CGAAER, d'évaluer l'impact de l'accord CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) entre l'UE et le Canada sur l'environnement, le climat et la santé.

Le rapport d'évaluation, qui formule neuf recommandations, a été remis au Premier ministre le 8 septembre 2017.

Le Gouvernement a ensuite élaboré, en associant toutes les parties prenantes, un plan d'actions présenté le 25 octobre 2017.

Ce plan d'actions s'articule autour de trois axes :

- > assurer une mise en œuvre exemplaire de l'accord CETA,
- > mettre en place des actions complémentaires au CETA pour renforcer la coopération bilatérale et multilatérale sur les enjeux climatiques,
- > émettre des propositions sur la politique commerciale européenne pour améliorer la prise en compte des enjeux sanitaires et de développement durable dans les accords commerciaux de l'Union européenne.

Il préconise en particulier de veiller à assurer une application effective de la traçabilité visant à garantir le respect des conditions à l'importation en Union européenne.



■ COLLOQUES, ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET GROUPES DE TRAVAIL

Séminaire international SÉSAME 5 « Gestion intégrée des ressources, agriculture et climat : quelle nouvelle gouvernance territoriale pour un développement durable en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest ? »

La 5^{ème} édition du séminaire international SESAME, plate-forme de réflexion Nord-Sud, s'est tenue à Montpellier le 10 octobre 2017 dans les locaux d'Agropolis International. Le SESAME 5, coorganisé par les conseils généraux des ministères de l'Agriculture de France et du Maroc avec l'appui de l'AFD s'est attaché comme les précédentes éditions à aller « de la science à la politique en passant par le terrain ». Plus de 150 personnes originaires de dix pays ont apporté leurs contributions. L'ensemble des contributions, riches et variées, a formé un ensemble pertinent, innovant et utile au débat de société comme à l'action publique.

Les sept points clefs ressortis du SESAME sont les suivants :

- > Les ressources du secteur des terres (eau, sols, agriculteurs, savoir-faire, forêts et pâturages...) sont intrinsèquement interdépendantes : leur bonne préservation et valorisation intégrées sont déterminantes de la durabilité.
- > Une rupture conceptuelle s'impose dans le domaine de la recherche et du développement : le passage du « faire » au « faire avec » (faire avec la nature, avec les hommes...).
- > La transition agro-écologique et la restauration de l'équilibre de la montagne représentent deux impératifs pour une transition réussie.
- > Réussir l'adaptation et l'anticipation au Nord de la Méditerranée impose de réinvestir dans l'offre (stockage de l'eau, transferts, réutilisations d'eaux usées traitées...) et dans l'extension de l'irrigation et pas seulement dans la gestion de la demande.
- > Réussir les transitions suppose de donner aux communautés rurales, associations d'irrigants, interprofessions et collectivités territoriales de véritables capacités à agir, y compris en termes de prérogatives publiques (cf. analyses comparées au Niger, Sénégal, Maroc, Tunisie, France).
- > Une meilleure territorialisation des politiques publiques est nécessaire. Les exemples du Maroc et du Niger en ont montré l'importance stratégique et les voies possibles dans le domaine croisé de la gestion de l'eau et du développement agricole.
- > Les politiques publiques en silos actuelles ne peuvent permettre le développement durable.

La 6^{ème} édition de SESAME se tiendra à l'automne 2018 au Maroc sur le thème de la montagne.

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DU NORD

L'assemblée générale du CGAAER de juillet 2017 était consacrée à la sécurité alimentaire en Afrique du Nord.

Elle a été ouverte par Stéphane Traveret en présence du Secrétaire d'État à la production agricole de Tunisie M. Omar Behi.

Hafez Ghanem, vice-président de la Banque mondiale pour la région Moyen-Orient/Afrique du Nord est intervenu sur l'instabilité politique et la sécurité alimentaire.

Il recommande la mise en œuvre des mesures suivantes :

- > projets de développement des zones défavorisées (Maroc vert, Ouest Tunisien),
- > travail avec les réfugiés,
- > reconstruction physique et institutionnelle,
- > coopération régionale.

Pierre Blanc, enseignant-chercheur en géopolitique est intervenu sur les enjeux agricoles et ruraux des printemps arabes.

Il préconise notamment l'inclusion des communautés agricoles dans les choix stratégiques de gestion de l'eau et la transparence du marché agricole, qui passe par l'organisation des agriculteurs.

Bernard Schmitt, de l'INRA, est intervenu sur la dépendance alimentaire de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Une étude menée par l'INRA aboutit à plusieurs scénarios pour réduire la dépendance aux importations :

- > progrès techniques,
- > régime méditerranéen,
- > réduction des pertes.

La table ronde et le débat ont fait émerger les thématiques d'avenir suivantes : impact du changement climatique, mise en place et organisation des filières, place de l'agro-écologie, choix politiques stratégiques, nécessité de mise en œuvre de formations adaptées aux changements à venir et outils d'attractivité des investissements étrangers.



GROUPE DE TRAVAIL

■ LA STRATÉGIE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Un membre du CGAAER a été mobilisé pour accompagner la DGPE dans la définition de sa stratégie européenne et internationale 2018-2023.

Cette stratégie a été officialisée lors du Salon international de l'agriculture 2018, en présence des partenaires et structures ayant participé à son élaboration.

Elle prévoit quatre axes :

- > contribuer à la construction d'une Union européenne forte, ouverte sur le monde et protégeant ses intérêts,
- > accompagner la transition vers des systèmes porteurs de solutions durables,
- > renforcer le positionnement à l'international de nos entreprises, notre savoir-faire et notre expertise publique,
- > participer au renforcement de la gouvernance mondiale des systèmes de production et de consommation en coordonnant notre action avec l'ensemble des parties prenantes.

Ce document, qui intègre le « Plan stratégique 2017-2021 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles », sera décliné à travers plusieurs plans d'actions opérationnels à construire et à suivre.

■ LE GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT « NUMÉRIQUE »

Fin 2017, le CGAAER a créé en son sein un groupe de travail permanent « numérique » dont l'objectif est d'approfondir et partager sa connaissance de la transformation en cours dans l'agriculture et l'alimentation. Le secteur se trouve, en effet, à un moment-clé du fait de la combinaison de la transition agro-écologique avec cette transformation numérique qui s'accélère.

De l'amont (recherche, génétique, robotique, management de l'exploitation par les données, économie collaborative, etc.) à l'aval (traçabilité, food tech, e-distribution, etc.), l'ensemble de l'écosystème numérique agricole sera analysé au cours de rencontres avec ses acteurs, d'études de cas concrets et de visites de terrain permettant au CGAAER d'intégrer pleinement dans ses travaux cette dimension essentielle pour le ministère.

> MISSIONS ET RAPPORTS

LES MISSIONS

Les missions réalisées par le CGAAER, issues de la seule demande du ministre ou de demandes conjointes de plusieurs ministres peuvent être catégorisées en trois groupes : les missions organiques, dites « cœur de métier », les missions 'caractérisées' et les missions ou fonctions spécifiques.

- **Les missions organiques**, « cœur de métiers » sont au nombre de quatre : audit, conseil, évaluation et inspection.
- **Les missions caractérisées** comprennent la médiation et la gestion de crise, l'expertise nationale ou internationale, les études, la prospective.
- **Les missions ou fonctions spécifiques** comprennent la présidence ou la participation à des jurys, la délivrance de formations, la représentation au sein d'organismes publics ou privés et les missions permanentes particulières.

En 2017, le Conseil général a reçu 202 missions nouvelles :

- > 32 missions d'audit ou d'inspection ;
- > 93 missions de conseil, évaluation, expertise, médiation et gestion de crise, prospective et autres.
- > 77 présidences de jurys, correspondant à 134 participations à des jurys d'examen et concours, comme président ou membres de jury.

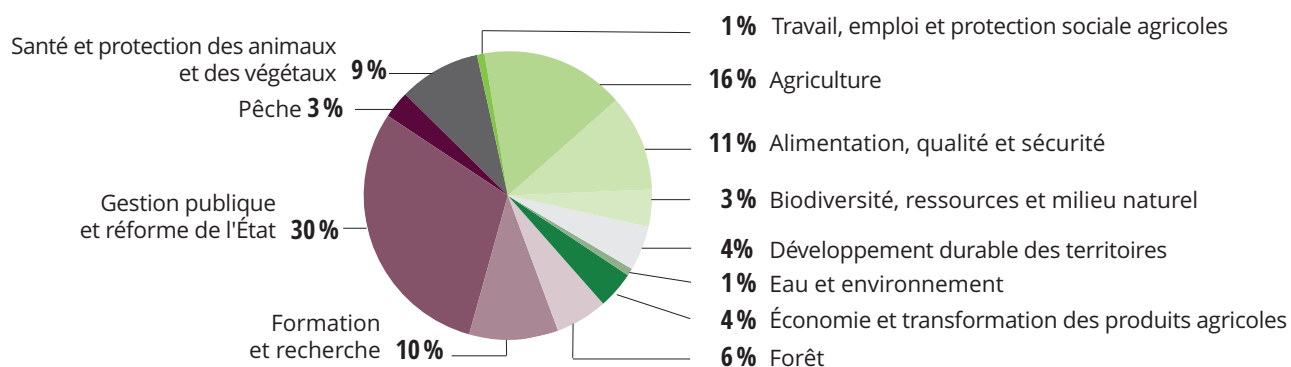
À cela se rajoutent 204 missions en cours au 1^{er} janvier 2017 : 79 missions d'audit ou d'inspection et 125 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise et de prospective.

RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS NOUVELLES

Domaines	Audit/inspection	Jury	Autres	Total
Agriculture	2	0	18	20
Alimentation, qualité et sécurité	0	0	14	14
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3	0	2	5
Développement durable des territoires	0	0	6	6
Eau et environnement	0	0	2	2
Économie et transformation des produits agricoles	0	0	5	5
Forêt	0	0	7	7
Formation et recherche	1	77	12	90
Gestion publique et réforme de l'État	24	0	13	37
Pêche	2	0	2	4
Santé et protection des animaux et des végétaux	0	0	11	11
Travail, emploi et protection sociale agricoles	0	0	1	1
Total	32	77	93	202

RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS REÇUES EN 2017

(hors jurys)



MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION

LES MISSIONS D'AUDIT

L'**audit** est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- > d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité audité pour atteindre ses objectifs,
- > de formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ses risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes, un état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus. Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- > l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI),
- > l'audit dit « hors MMAI ».

En 2017, le CGAAER a traité **31 nouvelles missions d'audit**, nécessitant la désignation de 42 auditeurs et 48 participations de ceux-ci. Au 1^{er} janvier de l'année, **79 missions d'audit étaient par ailleurs en cours**.

LES MISSIONS D'INSPECTION

L'**inspection** est une mission diligentée à partir de la présomption d'un dysfonctionnement dans un service. Elle a pour objectif, au moyen d'éléments étayés objectivant le jugement et les conclusions, de se prononcer sur l'absence ou l'existence d'un dysfonctionnement, et dans ce dernier cas, d'en identifier les causes et de le caractériser. Elle se prononce également, le cas échéant, sur une éventuelle imputabilité au service et/ou sur la responsabilité des personnes.

Elle est menée sur la base d'investigations approfondies sur site et sur pièces, dont le champ est laissé à l'appréciation des inspecteurs.

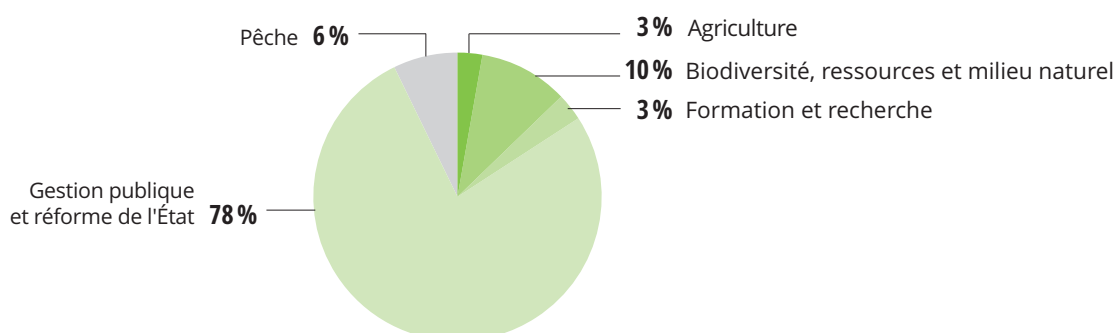
Une mission d'inspection a été conduite en 2017.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT NOUVELLES REÇUES EN 2017

Domaines de compétence	Nombre
Agriculture	1
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3
Formation et recherche	1
Gestion publique et réforme de l'État	24
Pêche	2
Total	31

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT REÇUES EN 2017

(hors contrôle de dossiers pêche)



LISTE DES MISSIONS D'AUDIT REÇUES EN 2017 CLASSÉES PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

AGRICULTURE

Numéro	Intitulé des missions
17016	Suivi des recommandations des audits MMAI : audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n°15034 relatif à la mobilisation des partenaires du projet agro-écologique

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

Numéro	Intitulé des missions
17117	Audits hors MMAI 2017 - Suivi de l'audit de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (rapport n°12148)
17013-01	Audit 2017 de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques : Guadeloupe
17013-02	Audit 2017 de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques : Bretagne

FORMATION ET RECHERCHE

Numéro	Intitulé des missions
17022	Audits MMAI 2017 - Audit de la mise en œuvre du Plan de sécurisation des concours d'accès aux écoles agronomiques et vétérinaires

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

Numéro	Intitulé des missions
17017	Suivi des recommandations des audits MMAI : audit du suivi documentaire de l'audit MMAI n°15033-01 comptable et financier de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles
17023	Audits MMAI 2017- Audit des imputations comptables et budgétaires des opérations de dépense du programme 206
17024	Audits MMAI 2017- Audit de l'affectation des moyens des services déconcentrés au titre du programme 215
17031	Audit de suivi des recommandations de l'audit n°14021 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité
17032	Audit de suivi des recommandations de l'audit comptable et financier n°14049-01 de l'école nationale vétérinaire Nantes-Atlantique : ONIRIS
17106	Suivi des recommandations dites centrales relatives à la mise en œuvre de la mission de service public des chambres d'agriculture.
17030-01	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM de Loire-Atlantique (44)
17030-02	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM de Seine-Maritime (76)
17030-03	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM des Pyrénées Orientales (66)
17030-04	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT de l'Aube (10)
17030-05	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDCSPP de Savoie (73)
17030-06	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDPP de Loire-Atlantique (44)
17036-01	Audits CASDAR 2017 - Audit du PRDAR 2015 Chambre régionale d'agriculture d'Île de France
17036-02	Audits CASDAR 2017 - Audit du PRDAR 2015 Chambre d'agriculture de Guyane
17036-03	Audit CASDAR 2017 - Audit programmes 2015 et 2016 de l'Association Française d'Agroforesterie
17036-04	Audits CASDAR 2017 - Audit des actions financées par le CASDAR sur 4 programmes de massif (Alpes, Pyrénées, Massif central, Jura)

Numéro	Intitulé des missions
17036-05	Audits CASDAR 2017 - Audit du programme 2016 de l'ITAB Paris (Institut technique de l'agriculture biologique)
17036-06	Audit CASDAR 2017 - Audit de l'appel à projet 2011 n°1176 de l'ITSAP Paris (Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation) Projet InterAPI
17036-07	Conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR par l'Institut de l'élevage dans le cadre du projet VARAPE - Valorisation des races à petits effectifs par les circuits courts
17036-08	Audits CASDAR 2017 - Audit de l'appel à projet n°C-2012/08 de la FNAMS Paris (Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences) Projet DIAPOCAR
17030-07	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT du Haut-Rhin (68)
17030-08	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT de Haute-Loire (43)
17030-09	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDCSPP de Haute-Loire (43)
17030-10	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT de Dordogne (24)

PÊCHE

Numéro	Intitulé des missions
17029-01	FEP : Contrôles des opérations complémentaires au titre de la clôture du programme financé par le Fonds européen pour la pêche (FEP).
17029-02	FEAMP : Audit du système du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MEDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

Le conseil est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

Le CGAAER fait sienne une typologie distinguant trois formes de conseil :

- > **le conseil en stratégie** consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle ;
- > **le conseil en management** d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations ;
- > **la médiation** consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue et des négociations ultérieures.

Le processus de conseil résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

L'évaluation des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme, ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :

- > son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs,
- > son efficience, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité,
- > la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques,
- > sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

L'expertise, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

Sur les **93 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et gestion de crise, de prospective** pour lesquelles le conseil général été sollicité en 2017, 4 ont été demandées directement par le Premier ministre, 59 par le ministre en charge de l'agriculture, 17 par les directions générales du MAA, 13 par d'autres ministères.

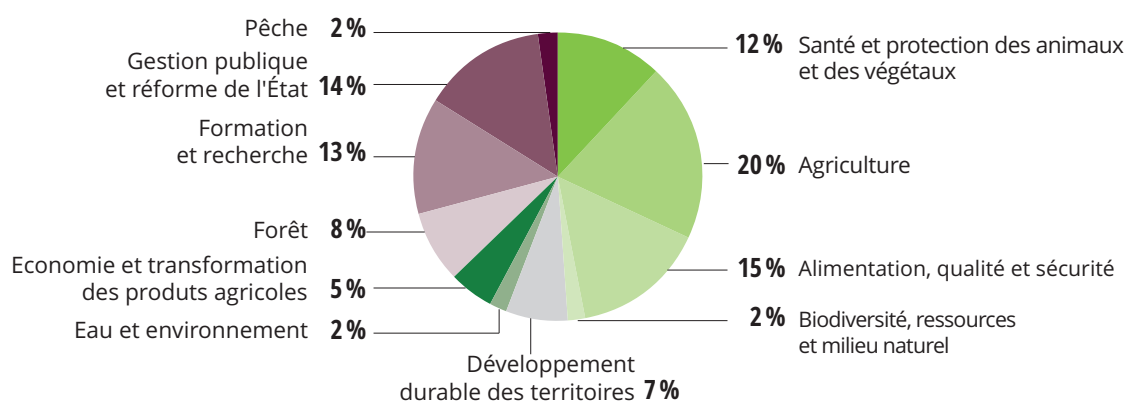
Sur ces 93 missions, **16 ont été conduites en interministériel** (une avec l'Inspection générale de la jeunesse et des sports, une avec l'Inspection générale de l'éducation nationale, une avec l'Inspection générale des affaires maritimes, une avec le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, deux avec le contrôle général économique et financier, deux avec l'Inspection générale de l'administration, de l'Éducation nationale et de la recherche, quatre avec l'Inspection générale des finances, cinq avec l'Inspection générale de l'administration, huit avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable, neuf avec l'Inspection générale des affaires sociales).

RÉPARTITION DES MISSIONS ACTIVES EN 2017

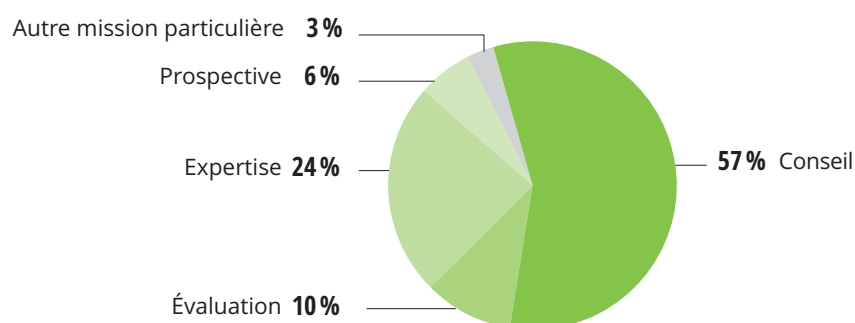
Nombre de missions simples en cours au 1 ^{er} janvier 2017	125
Nombre de missions nouvelles en 2016	93
Nombre total de missions actives en 2017	218

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2017

Domaines	Nombre
Agriculture	18
Alimentation, qualité et sécurité	14
Biodiversité, ressources et milieu naturel	2
Développement durable des territoires	6
Eau et environnement	2
Économie et transformation des produits agricoles	5
Forêt	7
Formation et recherche	12
Gestion publique et réforme de l'État	13
Pêche	2
Santé et protection des animaux et des végétaux	11
Travail, emploi et protection sociale agricoles	1
Total	93


RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2017

Métiers	Nombre
Conseil	53
Évaluation	9
Expertise	22
Prospective	6
Autre mission particulière	3
Total	93



LISTE DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2017 CLASSÉES PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE
AGRICULTURE

Numéro	Intitulé des missions
17041	Appui à la médiation sur la filière avicole et expertise sur la loi Sapin 2
17054	Le vignoble de Touraine
17058	Mise en œuvre du Plan de Développement Rural de la Guyane
17061	Comité de pilotage de l'étude sur les conditions de déploiement d'un accompagnement stratégique vers une agriculture agro-écologique à bas niveau d'entrants
17075	Impact territorial des Appellations d'Origine Protégées (AOP) et des Indications Géographiques Protégées (IGP)
17077	L'articulation des différents contrats territoriaux en zone rurale
17078	Portage territorial des politiques prioritaires du MAAF
17080	Fonctionnement des dispositifs de protection phytosanitaire sur les usages de certaines cultures mineures - usages orphelins
17083	Appui institutionnel au ministère de l'agriculture Tunisien (programme PRIMEA)
17087	Renforcement du système de soutien agricole algérien - ENPARD
17096	L'utilisation des produits phytosanitaires
17098	Définition des politiques publiques à Saint-Pierre et Miquelon
17100	Participation aux Assises de l'Outre-mer
17101	États généraux de l'alimentation (EGA)
17104	État des lieux des compétences de l'appareil de recherche, de ses besoins et de l'offre de formation initiale et continue prévu dans le Plan Semences et plans pour une agriculture durable
17105	Diagnostic territorial des potentialités économiques du développement agricole sur la commune de Mana en Guyane
17114	Mise en place d'un outil de gestion du foncier rural en Guyane
17115	Évaluation des objectifs de la chambre d'agriculture de Guyane pour l'accompagnement des jeunes agriculteurs

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Numéro	Intitulé des missions
17018	Rapport sur l'amélioration de l'information nutritionnelle dans la restauration collective (art 15 de la loi de modernisation de notre système de santé)
17052	Méthodologie du débat public sur l'alimentation
17056	Expertise sur les risques sanitaires liés aux salmonelles en filière bovine lait cru
17057	Étude d'impact technique, sanitaire et économique du décret 2016-317 du 16/03/2016 relatif à la prescription et à la délivrance des médicaments utilisés en médecine vétérinaire contenant des substances antibiotiques d'importance critique
17064	Comité de pilotage de l'étude sur l'analyse du commerce de denrées alimentaires, notamment animales ou d'origine animale par internet
17065	Comité de pilotage de l'étude sur l'évaluation de l'application du décret relatif à l'indication de l'origine du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédients
17069	Préfiguration d'un dispositif d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques
17079	Structuration et développement de l'axe éducation alimentaire de la jeunesse du plan national de l'alimentation
17082	Avenir de l'observatoire de l'alimentation
17088	Chef de projet junior pour jumelage avec la Serbie sur l'agriculture biologique et qualité denrées alimentaires

Numéro	Intitulé de la mission
17093	Impact de l'Accord Économique et Commercial Global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) sur l'environnement, le climat et la santé
17103	Évaluation de la Stratégie Nationale sur les perturbateurs endocriniens d'avril 2014
17121	Valorisation en Europe et à l'international du programme national pour l'alimentation (PNA)
17123	Assistance technique sur l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments au Maroc

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

Numéro	Intitulé des missions
17085	Évaluation à mi-parcours (2013-2023) du GIP ECOFOR (écosystèmes forestiers) au titre de la bioéconomie
17092	Séminaire à Taïwan du 29 mai au 2 juin 2017 sur la bioéconomie

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Numéro	Intitulé des missions
17043	Préparation du programme de visite et accompagnement d'une délégation Géorgienne en France du 24 au 30 avril 2017 sur le développement agricole et l'environnement institutionnel français.
17044	Pôle d'experts CGAAER pour l'évaluation de projets dans le cadre des PDR mesure coopération en 2017 : PEI PACA - PEI Occitanie - PEI Normandie - PEI Pays de Loire - PEI Centre Val de Loire
17060	Comité de pilotage de l'étude exploratoire pour la définition de zonages agricoles multi-enjeux
17094	La gouvernance régionalisée du FEADER 2014-2020 en France (hexagone)
17110	Évolution du cadre juridique du foncier en Guyane
17124	Séminaire international agriculture, climat et gestion intégrée des ressources en Afrique de l'Ouest et Méditerranée (SESAME V) : Quelle gouvernance territoriale pour un développement durable ?

EAU ET ENVIRONNEMENT

Numéro	Intitulé des missions
17072	Place des Ingénieurs généraux de bassin dans les services du MAAF et dans l'organisation territoriale de l'État
17118	Cellule d'expertise sur la gestion de la ressource en eau dans le domaine agricole

ÉCONOMIE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Numéro	Intitulé des missions
17042	Évaluation de la mise en œuvre des missions de service public assurée par Sopexa dans le cadre de la convention de délégation de service public entre le MAAF et Sopexa sur la période 2013 à 2017 et de recommandations concernant les actions à proposer après 2017
17063	Comité de pilotage de l'étude visant à comprendre et renforcer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières
17070	Communication et prise en compte des externalités de la bioéconomie
17089	Mission d'assistance technique d'appui à la mise en place des indications géographiques dans les États membres de l'OAPI

FORÊT

Numéro	Intitulé de la mission
17019	Appui pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan recherche et innovation 2025 filière forêt-bois
17050	Communication dans le secteur forêt-bois
17062	Comité de pilotage de l'étude sur la scierie de feuillus du futur
17071	Le défrichement
17076	Consommation des espaces naturels et forestiers
17095	Présidence du comité d'évaluation du groupe d'études et d'expertise « Diversité Adaptative des Arbres Forestiers » (GeeDAAF) de l'IRSTEA
17102	Emploi et formation dans le secteur forêt-bois

FORMATION ET RECHERCHE

Numéro	Intitulé de la mission
17020	Présidence de l'étude de l'OMM sur les métiers de direction de centres des EPLEFPA.
17034	Évaluation des projets BRAFAGRI (Brésil-France-agriculture) et AFAGRI (Argentine-France-agriculture), présentés dans le cadre des programmes d'échanges académiques
17040	Évolution du PNDAR pour la période 2018-2020 suite à l'évaluation à mi-parcours du PNDAR
17045	Rôles et priorités pour l'enseignement agricole dans les territoires ruraux ou périurbains
17046	Conditions d'amélioration du lien entre les enseignements agricoles technique et supérieur long dans une perspective de promotion sociale
17047	Comparaison du coût, de l'efficacité et de l'efficience de l'enseignement technique agricole avec les enseignements similaires du MENESR
17048	Étude des bases de données disponibles et mobilisables en vue de mieux connaître et orienter l'enseignement technique et supérieur agricole
17055	Nouvelle place des régions dans la gouvernance de la recherche et de l'innovation
17066	Expertise des candidatures ACTA et ACTIA à la qualification de structures nationales de coordination
17067	Employabilité des docteurs issus de l'Enseignement Supérieur Agricole et Vétérinaire (ESAV) et dispositifs de formation doctorale
17073	Opportunité et préfiguration d'un Institut des Hautes Études de l'Agriculture (IHEDA)
17086	Séminaire en Ukraine sur l'enseignement supérieur-recherche les 7 et 8 juin 2017

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

Numéro	Intitulé des missions
17021	Présidence de l'étude de l'OMM sur le travail multisites
17027	Réalisation de la revue de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
17028	Groupe de travail Cartographie des visions portées sur le rôle de l'État dans les domaines de compétence du MAAF
17037	Évaluation de la situation et du positionnement de l'encadrement intermédiaire dans les directions départementales interministérielles (DDI)
17051	Les groupements d'intérêt public du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ADECIA et FVI : scénarios possibles d'évolution
17068	Mise en œuvre du fonctionnement et de l'organisation des nouvelles chambres régionales d'agriculture

Numéro	Intitulé des missions
17081	Comité de pilotage des élections 2019 des Chambres d'agriculture
17084	Mission d'évaluation de l'avancée de la mise en œuvre du rapport n° 14151 Recherche et identification des dysfonctionnements dans l'organisation du travail et la situation de vie au travail à la DAAF de la Réunion
17090	Présentation du conseil agricole français à une délégation Turquie
17091	Présentation des institutions et filières agro-alimentaires françaises les 27 et 28 avril 2017 à Samarcande (Ouzbékistan)
17111	Équipe d'appui auprès du Comité Action Publique 2022 (CAP 22)
17119	Le recours aux prestations rémunérées par le réseau des chambres d'agriculture
17122	Inventaire des surtranspositions de directives européennes

PÊCHE

Numéro	Intitulé des missions
17035	Médiation au sein du conseil du Comité national de la conchyliculture
17113	Gestion de la pêche de légine des Terres australes françaises

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

Numéro	Intitulé de la mission
17014	Développement de la médecine spécialisée des carnivores et des animaux de sport
17015	Evolution du système de laboratoires départementaux d'analyses (LDA)
17038	La quarantaine française relative à la santé des végétaux
17039	L'identification des animaux de rente à Mayotte
17049	Situation de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) de la Réunion
17059	Synthèse des travaux effectués sur la sécurité sanitaire et la faune sauvage
17099	Appui à la Direction des Services Vétérinaires d'Algérie sur le système d'information vétérinaire et l'identification animale
17109	Groupes de travail Vétérinaires en milieu rural
17120	Lutte contre Xylella fastidiosa en Corse
17125	Appui à la mise en place d'un réseau épidémiovigilance sur les îles méditerranéennes

TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE AGRICOLES

Numéro	Intitulé de la mission
17033	Les voies de réforme du régime d'assurance vieillesse des non-salariés agricoles

MISSIONS DE JURYS

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAENR), des membres du CGAAER assurent la présidence de divers jurys d'examen et concours pour asseoir l'autorité académique du ministère, notamment pour les diplômes de l'enseignement supérieur privé et pour les jurys nationaux du BTS.

En 2017 le Conseil général a assuré :

- 23 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire,
- 16 présidences de jury BTS,
- 38 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État.

Soit un total de **77 présidences de jurys** ayant mobilisé la participation de 47 membres pour un total de 134 participations comme président ou membre des jurys listés dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES JURYS

N° Mission	Libellé mission/Intervention
17001	Jurys BTS 2017 ● BTS ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation) ● BTS Agronomie - Productions végétales ● BTS Aménagements paysagers ● BTS ANABIOTEC (Analyse agricoles, biologiques et biotechnologiques) ● BTS Aquaculture (Productions aquacoles) ● BTS DARC (Développement des agricultures des régions chaudes) ● BTS Gestion forestière ● BTS GDEA (Génie des équipements agricoles) ● BTS Viticulture-oenologie ● BTS Gestion et protection de la nature ● BTS Développement, Animation des Territoires Ruraux ● BTS PA (Productions animales) ● BTS PH (Production horticole) ● BTS Sciences et technologies des aliments ● BTS Gestion et maîtrise de l'eau ● BTS Technico-commercial
17002	Présidences de jury 2017 PCEA et 2^{ème} catégorie enseignement agricole privé ● Lettres modernes (réservé / privé) ● Documentation (externe / réservé) ● Physique-Chimie (réservé) ● Concours interne et externe de recrutement de professeur certifié de l'enseignement technique agricole - Section Technologies de l'Informatique et du Multimédia ● Sciences Économiques et Sociales et Gestion - Option Gestion de l'entreprise - Session 2017 (concours réservé/interne/externe)

N° Mission	Libellé mission/Intervention
17003	Présidences de jury 2017 PLPA et 4^{ème} catégorie enseignement agricole privé ● Lettres-anglais (réservé) ● Éducation socio-culturelle (réservé) ● Mathématiques, physique et chimie (réservé / privé) ● Sciences économiques et gestion : gestion de l'entreprise (externe / réservé) ● Sciences économiques et sociales et gestion - option économie sociale et familiale (Interne - réservé - externe) ● Sciences et techniques agronomiques : productions animales (interne / externe) ● Sciences et techniques agronomiques : productions végétales (réservé / externe) ● Sciences et techniques des aménagements de l'espace - aménagement paysager (réservé) ● Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements d'aménagement hydraulique - Option : agroéquipements (interne / externe)
17004	Présidences de jury 2017 conseillers principaux d'éducation (CPE) (interne / réservé / externe)
17005	Présidence de jurys de recrutement des personnels enseignants - titularisation
17007	Autres examens professionnels en 2017 ● Présidence du jury de certificat d'aptitude chef de centre d'insémination équine
17009	Recrutement 2017 directeurs EPLEFPA liste d'aptitude 2018 ● Membre de la commission de sélection pour l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de direction d'EPLEFPA ● Examineurs pour l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de direction d'EPLEFPA ● Présidences de commission d'oral de sélection des directeurs de CFA/CFPPA ● Présidence de la commission d'oral pour la sélection des directeurs d'exploitation agricole (DEA) ou d'atelier technologique agricole (DAT)
17010	Présidence en 2017 de commissions de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole ● Présidence en 2017 de la commission de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole dans la spécialité « sciences et techniques des bio-industries » ● Présidence en 2017 de la commission de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole dans la spécialité « sciences et techniques économiques, sociales et de gestion » ● Présidence en 2017 de la commission de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole dans la spécialité « sciences physiques » ● Présidence en 2017 de la commission de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole dans la spécialité « développement, expérimentation, innovation agricoles et agroalimentaires, exploitations agricoles et ateliers technologiques » ● Présidence en 2017 de la commission de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole dans la spécialité « compétence administrative, juridique et financière » ● Présidence en 2017 de la commission de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole dans la spécialité « compétence générale »
17012	Concours hors DGER 2017 ● Contrôle des connaissances en vue d'exercer la médecine et la chirurgie pour les titulaires d'un diplôme en provenance d'un pays tiers ● Participation aux jurys des concours IPEF 2017 : concours ENS ● Participation aux jurys des concours IPEF 2017 : concours ISIVE/autres écoles ● Membre du jury du concours interne IPEF 2017 ● Membre du comité de sélection sur liste d'aptitude IPEF 2017 ● Membre du comité de sélection sur titres et travaux IPEF 2017

N° Mission	Libellé mission/Intervention
	● Présidence jury examen professionnalisé d'accès au corps des techniciens supérieurs chargés du ministère de l'agriculture (déprécarisation) ● Concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert en 2017 ● Concours de la banque d'épreuves G2E / Épreuve TIPE (travaux d'initiative personnelle encadrés) ● Concours de recrutement des inspecteurs de santé publique vétérinaire ● Présidence examen professionnel de technicien formation et recherche de classe supérieure ● Présidence examen professionnel de technicien formation et recherche de classe exceptionnelle ● Présidence et vice-présidence de l'examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, session 2017 ● Présidence et vice-présidence du concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, session 2017 ● Présidence jury examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal - session 2017 ● Présidence jury examen professionnel d'avancement au grade de chef technicien - session 2017 ● Présidence jury examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe - session 2017 ● Présidence concours interne, concours externe et examen professionnel du grade de technicien (1^{er} grade) - session 2017 ● Présidence concours interne et concours externe du grade de technicien principal (2^{ème} grade) - session 2017
15011	Jurys des écoles supérieures d'agriculture privées ● Jurys de l'ESA Angers ● Jurys de La Salle Beauvais ● Jurys de l'ISA Lille ● Jurys de l'ESA Purpan ● Jurys de l'ISARA Lyon ● Jurys de l'ESITPA Mont St-Aignan ● Jurys de l'ESB Nantes (suppléant)

MISSIONS DE REPRÉSENTATION

Dans un autre registre, les membres du Conseil général assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du ministre ou intuitu personæ, dans diverses structures : comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et collectivités locales... Ils y exercent des fonctions d'administrateur, d'observateur, d'expert...

La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le cabinet ou les directions d'administration centrale. Dans ce cas particulier, la notion d'indépendance s'équilibre avec les exigences découlant de la posture de porte-parole officiel du commanditaire.

LISTE DES REPRÉSENTATIONS CLASSÉES PAR ORGANISMES

- Membre de la section "ressources naturelles, aménagement de l'espace et environnement" de l'Académie d'agriculture de France
- Présidente du conseil d'administration d'ADECIA
- Représentant du Vice-président au Conseil d'administration d'ADECIA
- Membre du comité d'audit interne en qualité de personnalité qualifiée de l'Agence de services et de paiement
- Membre du Comité d'orientation relatif au développement technique publique et privée de l'Agence française d'expertise technique internationale (Expertise France)
- Président du Comité d'analyse prospective Santé (CAP Santé) d'AgroParisTech
- Vice-président du Conseil d'administration d'AgroParisTech
- Représentant au Comité scientifique d'Agropolis fondation
- Président du Conseil d'administration d'AgroSup - Dijon
- Membre du Conseil scientifique d'Arvalis - Institut du Végétal
- Membre du Conseil scientifique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- Membre du Comité d'éthique de l'Association 2BS
- Membre du Comité des partenaires de l'Association de coordination technique agricole – ACTA
- Membre expert de l'Association européenne des universités - EUA'S Institutional Evaluation Programme
- Membre du comité d'orientation stratégique 'Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux' de l'Association française de normalisation
- Membre du comité d'orientation stratégique 'Gaz' de l'Association française de normalisation
- Membre du comité d'orientation stratégique 'Grand cycle de l'Eau' de l'Association française de normalisation
- Membre du comité d'orientation stratégique 'Santé et sécurité au travail' de l'Association française de normalisation
- Membre du comité d'orientation stratégique 'Utilisation rationnelle de l'énergie' de l'Association française de normalisation
- Membre du comité d'orientation stratégique 'Agroalimentaire' de l'Association française de normalisation
- Membre du comité d'orientation stratégique 'Environnement et Responsabilité sociétale' de l'Association française de normalisation
- Responsable ministériel aux normes, membre du Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation de l'Association française de normalisation
- Présidente de la Commission de normalisation AFNOR U47A - Méthodes d'analyse en santé animale – de l'Association française de normalisation
- Membre de la Commission de normalisation AFNOR/DDRS Développement durable et responsabilité sociétale de l'Association française de normalisation
- Membre de la Commission de normalisation AFNOR/U43 - Produits phytopharmaceutiques de l'Association française de normalisation

- Président de la Commission de normalisation AFNOR/U47D - Décontamination des élevages après un épisode infectieux de l'Association française de normalisation
- Membre de la Commission de normalisation AFNOR/V01C - Traçabilité et sécurité des aliments - management et hygiène de l'Association française de normalisation
- Membre de la Commission de normalisation BNFERTI/DSM - Dénominations, spécifications, marquage de l'Association française de normalisation
- Membre du Groupe de coordination AFNOR/Fertilisation de l'Association française de normalisation
- Membre du Groupe de coordination AFNOR/U99A - Machinisme agricole et génie rural de l'Association française de normalisation
- Représentant du ministre auprès de l'Association nationale pour la formation et la recherche par l'alternance (ANFRA)
- Membre du collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne
- Président du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
- Président de la Section 'Arbres fruitiers' du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
- Président de la Section 'Betteraves et chicorée industrielle' du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
- Président de la Section 'Céréales à paille' du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
- Présidente de la section "Lin et chanvre" du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
- Présidente de la section "Pomme de terre" du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
- Président de la section "Tournesol, soja, ricin" du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
- Président de la Section "ressources phytogénétiques" du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
- Membre de la Commission nationale du débat public
- Chef du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire
- Membre de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable en qualité de personne associée
- Président du Comité scientifique d'évaluation de Coop de France
- Membre du Conseil National de l'Alimentation
- Représentants du CGAAER au Conseil National de l'Alimentation
- Présidence du comité national d'éthique en abattoir mis en place au Conseil National de l'Alimentation (CNA)
- Membre du Comité de pilotage des formations d'adaptation à l'emploi des cadres de l'enseignement agricole de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche
- Présidente de la Commission nationale de recrutement pour l'admission dans les classes préparatoires "ATS Bio" et "ATS Paysage" de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche
- Président de la Commission de normalisation française relative à la norme "chaîne de contrôle pour les produits issus de forêts gérées durablement" de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- Membre du Comité de pilotage "ouvrages hydrauliques domaniaux" du MAAF de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- Membre du Comité de pilotage du plan Agroforesterie de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- Président du Comité de validation des indices de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- Membre de la Commission permanente de l'opération 'A l'école de la Forêt' de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- Membre du Conseil d'administration de l'École nationale des services vétérinaires
- Membre du Conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort
- Membre du Conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Toulouse
- Représentant titulaire du ministre chargé de l'agriculture au Conseil d'administration de l'École supérieure du bois
- Représentant suppléant du ministre chargé de l'agriculture au Conseil d'administration de l'École supérieure du bois

- Directeur de l'ENITIA
- Membre du Conseil d'administration de France vétérinaire international
- Président de la Commission 'Appui à la recherche de l'Institut français de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
- Membre du Conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
- Membre du Conseil d'administration de l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture et de la pêche
- Membre du Comité stratégique de la mission Agrobiosciences de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- Président du Conseil de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse - Institut national polytechnique
- Membre du Conseil scientifique de l'Institut technique du lait et des produits laitiers
- Membre du conseil d'administration et Président du comité scientifique de l'Institut technologique FCBA - forêt cellulose bois-construction ameublement
- Membre du Conseil d'administration du Laboratoire de contrôle des reproducteurs
- Membres de l'instance scientifique Asciate/LNCR du Conseil d'orientation scientifique et technique du Laboratoire de contrôle des reproducteurs
- Membre du Conseil d'administration de la Maison des industries agricoles et alimentaires
- Président du Conseil d'administration de la Maison internationale agroparistech
- Membres du Collège de déontologie du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Membre titulaire du Comité national de gestion des risques en agriculture
- Membre suppléant du Comité national de gestion des risques en agriculture
- Membre suppléant du Comité national de l'innovation pédagogique
- Présidente du Comité national sur l'Hygiène et la Sécurité des Conditions de Travail du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Président de la Commission Formation doctorale des IPEF au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Représentants du Ministère à la Commission nationale d'amélioration génétique
- Membre de la Commission nationale de la certification environnementale du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Membres de la Commission spécialisée 'Terminologie et néologie' du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Membres du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Haut fonctionnaire au développement durable du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Haut Fonctionnaire en charge de l'égalité des droits du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Médiateur délégué des relations commerciales agricoles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Membre de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Membre du comité de pilotage de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Expert à la Commission centrale des impôts directs du Ministère de l'économie
- Membre et Vice-Présidente de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs
- Membre de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs
- Responsable suppléant du Groupe interministériel des normes
- Membre du Groupe interministériel des normes en qualité de Responsable ministériel aux normes
- Membre du Service de coordination à l'intelligence économique du Ministère de l'économie
- Référent ministériel pour la Gouvernance dédiée de la fonction d'évaluation des politiques publiques du Ministère de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la fonction publique
- Représentation du ministère au sein de la Commission nationale paritaire APCA-FNSEA-RTE-ENEDIS du Ministère de la transition écologique et solidaire

MISSION DE REPRÉSENTATION

- Expert membre du Groupe santé environnement (GSE) du Ministère de la transition écologique et solidaire
- Correspondant de l'Instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels du ministère de la Transition écologique et solidaire
- Membre de l'Observatoire national de la démographie des vétérinaires du Ministère des solidarités et de la santé
- Membre du Conseil d'orientation sur les conditions de travail du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Membre du Comité de direction de la chaire UNESCO "Alimentation du Monde" de Montpellier Supagro
- Membre du Conseil d'administration du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne
- Président de la Commission européenne de lutte contre la Fièvre aphteuse de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-OAA)
- Président du Groupe d'expert 'Droit et information du consommateur' de l'Organisation internationale de la vigne et du vin
- Président du groupe "eau et sécurité alimentaire" du Partenariat français pour l'eau
- Président du Comité de coordination Piren Seine
- Correspondante nationale du Pôle de compétitivité Céréales Vallée
- Correspondant national du Pôle de compétitivité Qualitropic
- Correspondant national du Pôle de compétitivité Terralia
- Correspondant national du Pôle de compétitivité Valorial
- Correspondante nationale du Pôle de compétitivité Végépolys
- Correspondant national du Pôle de compétitivité Vitagora
- Membre de la Commission interministérielle de coordination des contrôles
- Membre suppléant de la Commission interministérielle de coordination des contrôles
- Membre et Vice-président de la Commission interministérielle de coordination des contrôles
- Président du Conseil d'administration du GIP Pulves
- Président du Conseil d'administration du Réseau des écoles nationales d'industries laitières (ENIL)
- Représentante du Vice-président à la Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise du Secrétariat général du MAA
- Suppléant de la représentante du Vice-président à la Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise du Secrétariat général du MAA
- Représentant du Vice-président au Conseil des systèmes d'information du MAA
- Membre de la Mission « Simplifions » du Secrétariat général du MAA
- Président de l'Observatoire des missions et des métiers du Secrétariat général du MAA
- Représentants du CGAAER à l'Observatoire des missions et des métiers du Secrétariat général du MAA

LES RAPPORTS

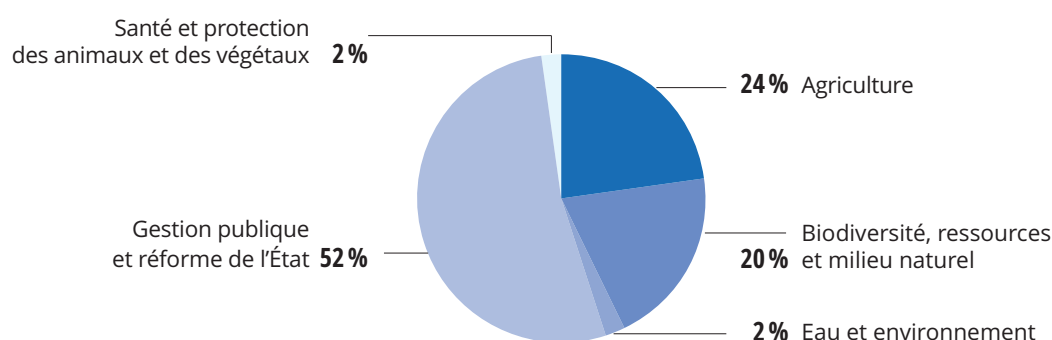
En 2017, 159 rapports ont été remis par les membres du CGAAER. Il s'agit principalement d'audit, d'inspection, de conseil, d'évaluation ou de présidences de jurys.

Ces rapports peuvent correspondre à des missions effectuées avant 2017 et les rapports de certaines missions réalisées 2016 ne seront rendus qu'en 2018.

Rapports des missions d'audit et d'inspection

En 2017, **51 rapports d'audit** ont été rendus (dont 4 au titre du contrôle de la pêche).

RÉPARTITION DES RAPPORTS D'AUDIT ET D'INSPECTION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCES



LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT RENDUS RÉPARTIS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

AGRICULTURE

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Publié le
15035	Audit de la mise en œuvre par la DGAL et le SG du MAAF des différentes dispositions visant à la protection des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires : agriculteurs, salariés d'exploitations agricoles, applicateurs agréés	22/06/2017	22/06/2017
15126	Audit de suivi des recommandations de la mission d'audit sur le dispositif de mise à contrôle sur place des aides surfaciques des 1 ^{er} et 2 ^{ème} piliers de la PAC	16/10/2017	
15129	Audit de suivi des recommandations de la mission d'audit des aides de minimis agricoles	20/10/2017	

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Publié le
13024-06	Rapport d'audit de la mise en oeuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques en région Rhône-Alpes	14/03/2017	
13024-99	Synthèse des audits risques naturels et technologiques (RNT) 2013 et 2014	19/01/2017	
16014-01	Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques de la région Bourgogne-Franche-Comté	07/12/2017	
16014-06	Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques sur le territoire de l'ancienne région Midi-Pyrénées	19/07/2017	
16014-09	Audit de suivi des politiques de prévention des risques naturels et technologiques en région Provence - Alpes - Côte-d'Azur	24/04/2017	
16051-01	Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité dans le département des Alpes-de-Haute-Provence	14/04/2017	

EAU ET ENVIRONNEMENT

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Publié le
15022-04	Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité dans le département des Yvelines	27/04/2017	

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Publié le
15020-10	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan	23/05/2017	
15026-04	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la Chambre d'agriculture interdépartementale d'Île-de-France	08/02/2017	
15032-01	Audit de l'exercice de la tutelle sur FranceAgrimer	15/03/2017	
15032-02	Audit de l'exercice de la tutelle sur l'ANSES	02/06/2017	23/11/2017
15127	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 13101-01 relatif au dispositif de contrôle interne comptable et financier de FranceAgriMer	11/10/2017	
16018-07	Rapport de l'examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT de la Côte-d'Or	13/02/2017	
16018-08	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du Tarn-et-Garonne	23/05/2017	
16018-09	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal	01/08/2017	
16018-10	Rapport concernant l'examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT du Rhône	24/03/2017	
16018-11	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la protection des populations de Paris	24/05/2017	

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Publié le
16018-12	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron	13/09/2017	
16018-13	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Yvelines	10/07/2017	
16018-14	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes	09/10/2017	
16022	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 11042-02 sur la fiabilité de la comptabilité et du suivi des engagements dont la gestion est confiée à l'ASP de juillet 2012	06/11/2017	
16035	Audit du dispositif de contrôle interne lié au déroulement des élections chambres d'agriculture	05/10/2017	
16039	Audit du dispositif mis en place pour éviter l'intrusion dans les sites parisiens de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture	30/05/2017	
16044-01	Rapport d'audit concernant la mission de service public liée à la politique de l'installation déléguée aux chambres d'agriculture dans le département de l'Aude	14/03/2017	
16044-02	Audit de la mise en œuvre de la mission de service public liée à la politique d'installation dans le département de la Dordogne	17/01/2017	
16044-03	Rapport d'audit de la mission de service public liée à la politique de l'installation déléguée aux chambres d'agriculture - Département de l'Isère	15/02/2017	
16044-04	Audit de la mise en œuvre de la mission de service public liée à la politique d'installation - Département du Jura	10/01/2017	
16044-05	Audit de la mission de service public installation liée à la politique de l'installation déléguée aux chambres d'agriculture dans le département du Loir-et-Cher	08/02/2017	
16044-06	Rapport d'Audit de la mission de service public liée à la politique de l'installation déléguée aux chambres d'agriculture - département du Morbihan	28/02/2017	
16044-99	Mission de service public liée à la politique de l'installation déléguée aux chambres d'agriculture - Synthèse des rapports des audits réalisés en 2016-2017 - Aude, Dordogne, Isère, Jura, Loir-et-Cher et Morbihan	18/09/2017	
16045-03	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre d'agriculture de la Loire	08/02/2017	
16046-02	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la mission de service public de l'installation du département de la Haute-Loire	02/05/2017	
16046-03	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la mission de service public de l'installation du département du Lot-et-Garonne	13/07/2017	
16047-01	Rapport d'audit - Conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) par l'Institut technique interprofessionnel français des plantes à parfum, médicinales, aromatiques (ITEIPMAI)	10/02/2017	
16047-02	Rapport d'audit sur la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR - Appel à projet du programme 2010. Faciliter et sécuriser les évolutions d'exploitations vers les systèmes herbagers économes et favorables à la préservation de l'environnement (RAD)	07/02/2017	
16047-03	Rapport d'Audit sur la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR par le CIRAD dans le cadre du programme GIROVAR - Gestion Intégrée des résidus organiques par la valorisation agronomique à la Réunion	24/03/2017	

RAPPORTS DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Publié le
16047-04	Conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR - Projet AscoPea C2011/11 UNIP - Comportement variétal du pois vis à vis de l'ascochytose et déploiement des variétés dans des systèmes à bas niveaux d'intrants fongicides.	12/06/2017	
16047-05	Audit de conformité de l'emploi des fonds du CASDAR sur le programme annuel 2015 mis en œuvre par la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe	19/10/2017	
16047-06	Audit du programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) du Limousin - Conformité de l'emploi des fonds CASDAR - sur le programme 2015	16/01/2017	
16047-07	Audit du programme régional de développement agricole et rural de Poitou-Charentes - Conformité de l'emploi des fonds du CASDAR sur le programme 2015	14/04/2017	
16047-08	Audits des financements CASDAR - Synthèse de 14 rapports établis en 2015 et 2016 par le CGAER	08/06/2017	25/10/2017
17030-01	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique	16/10/2017	
17030-06	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique (DDPP)	25/10/2017	
17032	Audit de suivi de l'audit MMAI comptable et financier N° 14049-01 de l'École nationale vétérinaire et agroalimentaire Nantes Atlantique (ONIRIS)	28/12/2017	
17036-01	Audit du programme régional de développement agricole et rural d'île de France - Conformité de l'emploi des fonds CASDAR sur le programme 2015	02/11/2017	19/01/2018
17036-03	Conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR - Programmes 2015 et 2016 de l'Association Française d'Agroforesterie	11/10/2017	

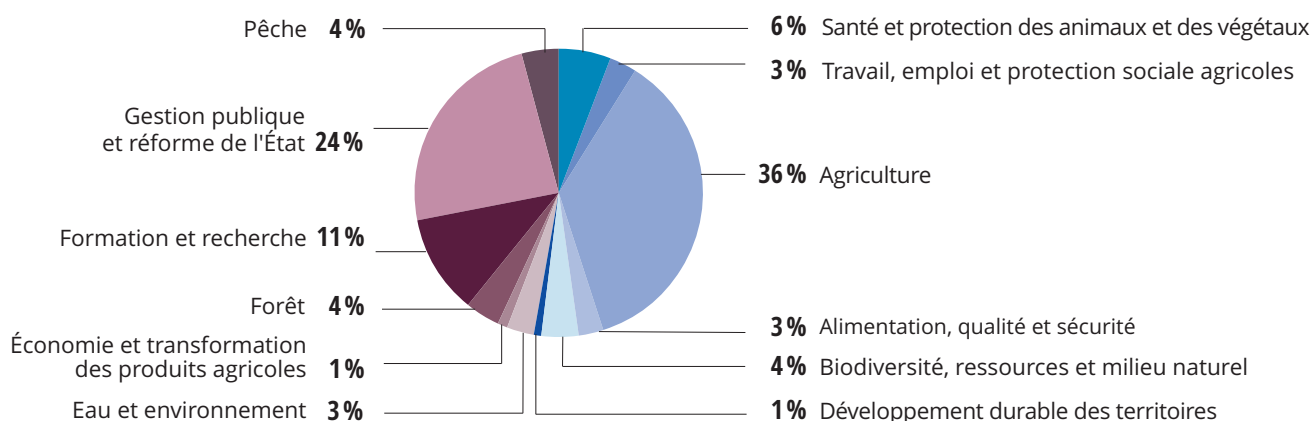
SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Publié le
15131	Audit de suivi de l'audit MMAI n° 14031-99 relatif à la méthodologie de programmation des contrôles officiels en fonction d'une hiérarchisation des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments	28/12/2017	

RAPPORTS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

En 2017, 78 rapports de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective ont été rendus.

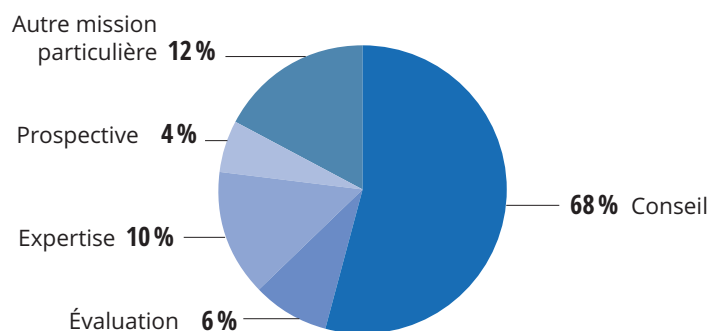
RÉPARTITION PAR DOMAINES DES RAPPORTS DES MISSIONS



RÉPARTITION DU NOMBRE DE RAPPORTS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

Domaine de compétence	National	Outremer	Europe	International	Total
Agriculture	17	7	1	3	28
Alimentation, qualité et sécurité	1	0	0	1	2
Biodiversité, ressources et milieu naturel	1	1	0	1	3
Développement durable des territoires	1	0	0	0	1
Eau et environnement	2	0		0	2
Économie et transformation des produits agricoles	0	0		1	1
Forêt	2	0	0	1	3
Formation et recherche	9	0		0	9
Gestion publique et réforme de l'État	17	0	2	0	19
Pêche	3	0	0	0	3
Santé et protection des animaux et des végétaux	5	0	0	0	5
Travail, emploi et protection sociale agricoles	2	0	0	0	2
Total	61	8	3	7	78

RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES RAPPORTS DES MISSIONS



Métier	Nombre
Conseil	53
Évaluation	5
Expertise	8
Prospective	3
Autre mission particulière	9
Total	78

LISTE DES RAPPORTS CLASSÉS PAR DOMAINE

AGRICULTURE

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
12159	Plan de développement durable de l'apiculture _ Bilan	24/04/2017	Expertise	
15053-2	Compétitivité de la filière laitière française : stratégies d'acteurs et politiques publiques	10/01/2017	Conseil	24/03/2017
16016	Optimisation du fonctionnement et de la gouvernance du réseau des stations régionales d'expérimentation fruits et légumes	03/01/2017	Conseil	07/02/2017
16054	Rapport concernant les interprofessions	15/03/2017	Conseil	25/04/2017
16054-1	Rapport Interprofessions Lait : CNIEL	15/03/2017	Conseil	25/04/2017
16054-2-1	INAPORC - L'interprofession de la filière porcine	15/03/2017	Conseil	25/04/2017
16054-2-2	Rapport mission INTERBEV	15/03/2017	Conseil	25/04/2017
16054-3	Mission INTERPROFESSIONS - Huiles et protéines végétales : Terres Univia	15/03/2017	Conseil	25/04/2017
16054-4	Interprofessions Fruits et légumes	03/04/2017	Conseil	25/04/2017
16054-5	Mission INTERPROFESSIONS : Viticulture	15/03/2017	Conseil	25/04/2017
16058	Révision du système de paiement de la canne à sucre en Guadeloupe.	02/06/2017	Conseil	29/08/2017
16064	Scénarios d'évolution du COV en lien avec le développement de nouvelles techniques d'obtention variétale et l'évolution du brevet	11/04/2017	Prospective	08/06/2017
16067	Évaluation de la mise en œuvre des aides directes du premier pilier de la PAC 2014-2020 en France	24/07/2017	Évaluation	
16070	Foncier agricole : accaparement ou investissement ? - La nécessaire évolution des outils de régulation	05/04/2017	Conseil	
16079	Certification environnementale des exploitations agricoles	02/06/2017	Conseil	26/06/2017

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
16089	Durabilité de l'huile de palme et des autres huiles végétales	24/01/2017	Conseil	
16096-01	Mise en œuvre du règlement de développement rural 3 dans les départements d'outre-mer - Guadeloupe, Guyane, Martinique	18/07/2017	Conseil	
16096-02	Mise en œuvre du règlement de développement rural 3 dans les départements d'outre-mer - Guadeloupe, Guyane, Martinique	18/07/2017	Conseil	
16096-03	Mise en œuvre du règlement de développement rural 3 dans les départements d'outre-mer - Guadeloupe, Guyane, Martinique	18/07/2017	Conseil	
16096-04	Mission d'appui à la mise en place du FEADER à la Réunion	22/06/2017	Conseil	
16096-05	Mission d'appui à la mise en place du FEADER à Mayotte	22/06/2017	Conseil	
16101	Accompagnement du Sénégal dans sa réflexion sur la création de Chambres d'agriculture et le développement agricole et rural	27/04/2017	Conseil	11/07/2017
16104	Les outils de gestion des risques en Agriculture	10/05/2017	Conseil	13/09/2017
16113	La filière laitière estonienne et son organisation	04/09/2017	Expertise	15/11/2017
16117	Vérification du ratio prairies permanentes / SAU en région des Hauts de France	06/02/2017	Expertise	27/02/2017
16118	Programme Ambition Bio 2017 - Premier bilan intermédiaire	04/04/2017	Conseil	17/07/2017
17058	Mise en œuvre du plan de développement rural de la Guyane - Mission dans le cadre du plan d'urgence	18/07/2017	Expertise	
17096	Utilisation des produits phytopharmaceutiques	22/12/2017	Conseil	19/01/2018

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
16060	Sociétés de restauration collective en gestion concédée, en restauration commerciale et approvisionnements de proximité	02/02/2017	Conseil	20/02/2017
17093	Impact de l'Accord Economique et Commercial Gloval entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) sur l'environnement, le climat et la santé	07/09/2017	Expertise	

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
010069-01	Élaboration d'un projet de législation de la chasse en Guyane française (Tome 1) - Étude détaillée (Tome 2)	06/07/2017	Conseil	23/10/2017
16100	Préservation de l'élevage intensif, gestionnaire des milieux humides	27/07/2017	Conseil	17/11/2017
17092	Rapport de mission - Symposium Taiwan - France sur la Bio-économie et l'Agriculture Circulaire Taipei, 29 mai - 2 juin 2017	08/09/2017	Autre mission particulière	

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
15093	Synthèse et préconisations - Mission "AIDER" Florac "Appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural	21/11/2017	Expertise	

EAU ET ENVIRONNEMENT

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
16072	Eau, agriculture et changement climatique : Statu quo ou anticipation ? -	05/07/2017	Prospective	20/07/2017
16072-01	Rapport annexe "Eau, agriculture et changement climatique : statu quo ou anticipation" - Un état de l'art -	16/01/2017	Prospective	20/07/2017

ÉCONOMIE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
17042	Évaluation de la mise en œuvre des missions de service public assurées par Sopexa	13/07/2017	Évaluation	

FORÊT

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
16103	Mission d'appui au Comité Stratégique de Filière Bois - Accès des secteurs de la filière bois aux programmes des investissements d'avenir	31/10/2017	Conseil	
16108	Documents de Gestion forestière durable en forêt publique et privée - Paragonnage international	08/06/2017	Conseil	11/07/2017
17050	Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois	05/12/2017	Conseil	26/01/2018

FORMATION ET RECHERCHE

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
14134	Liaisons entre l'enseignement supérieur du Ministère chargé de l'agriculture et les entreprises - État des lieux et propositions	03/01/2017	Conseil	22/03/2017
16019	Le patrimoine scientifique et technique ancien des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage	23/10/2017	Conseil	07/03/2018
16061	Constitution de groupements et développement du travail en réseau pour les EPLEFPA (Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles)	05/12/2017	Conseil	16/10/2017
16074	Les événements festifs étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur agricole	06/03/2017	Conseil	29/03/2018
16098	Mission de conseil sur les applications des méthodes de formation basées sur la simulation dans les écoles nationales vétérinaires	10/07/2017	Conseil	29/08/2017
16107	La formation continue des enseignants de l'enseignement agricole public	02/06/2017	Conseil	25/08/2017
16115	Adaptation du Centre National de Promotion Rurale (CNPR) aux mutations du marché de la formation à distance	05/10/2017	Conseil	09/02/2018
17040	Proposition d'évolution du PNDAR pour la période 2018-2020 suite à l'évaluation à mi-parcours	05/07/2017	Conseil	30/08/2017
17055	La nouvelle place des Régions dans la gouvernance de la recherche et de l'innovation dans les domaines de compétence du MAA - État des lieux en Bretagne et Auvergne-Alpes	06/12/2017	Conseil	08/03/2018

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
15095	La délégation de mission de service public - Guide d'aide à la décision	02/02/2017	Expertise	
15111	Les missions d'inspection au CGAAER	10/07/2017	Autre mission particulière	
16062	Prise en compte de la politique ministérielle de sécurité des systèmes d'information et prévention des usages inappropriés de la messagerie Mèlagri	05/10/2017	Conseil	13/12/2017
16076	Évolution de l'Institut français du cheval et de l'équitation	02/06/2017	Conseil	08/09/2017
16078	Mission d'appui sur le pilotage et l'évolution de la masse salariale des opérateurs du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	10/04/2017	Conseil	
16080	Rapport de mission relative à l'évaluation du Groupement d'Intérêt Scientifique - GIS Sol	16/02/2017	Évaluation	22/03/2017
16081	Revue de l'Agence BIO en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance (COP)	25/10/2017	Autre mission particulière	25/01/2018
16082	Évaluation du COP 2012-2017 de l'ANSES dans la perspective de son renouvellement	22/08/2017	Autre mission particulière	20/11/2017
16084	Revue de France AgriMer en amont du renouvellement de son contrat d'objectif et de performance	09/10/2017	Autre mission particulière	12/12/2017
16085	Revue de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance	25/10/2017	Autre mission particulière	25/01/2018
16086	Revue de l'ODEADOM en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance	25/10/2017	Autre mission particulière	25/01/2018
16105	Parangonnage sur l'organisation des élections des autres réseaux consulaires - Chambres de commerce et d'industrie - Chambres de métiers et de l'artisanat	05/10/2017	Conseil	
16106	Revue de dépenses - La gestion des aides de la politique agricole par l'Agence de services et de paiement	05/10/2017	Conseil	
16114	Redonner un avenir au domaine de Rambouillet	19/04/2017	Conseil	
17027	Analyse prospective et propositions d'évolution de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	24/11/2017	Autre mission particulière	
17028	Acteurs de la société civile : que pensent-ils de l'action du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ?	30/08/2017	Conseil	12/12/2017
17037	Situation et positionnement de l'encadrement intermédiaire dans les directions départementales interministérielles (DDI)	16/10/2017	Évaluation	02/02/2018
17051	Les groupements d'intérêt public du ministère de l'agriculture et de l'alimentation Adecia et FVI - Scénarios possibles d'évolution	13/11/2017	Évaluation	
17122-01	Inventaire des surtranspositions de directives européennes	28/12/2017	Conseil	

PÊCHE

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
16095	Rapport concernant la diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme	20/03/2017	Autre mission particulière	24/11/2017
16111	La gestion des risques dans les secteurs de la conchyliculture et de la pêche	08/06/2017	Conseil	
17035	Mission de médiation au Comité National de la Conchyliculture (CNC)	04/05/2017	Conseil	

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
15054-12	Mission d'expertise et de conseil sur la mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre la tuberculose bovine	02/06/2017	Conseil	
16041	Rapport concernant le plan écoantibio 2012-2016 - Évaluation - Recommandations pour le plan suivant	27/03/2017	Conseil	11/04/2017
16042	Rapport concernant la Mission de conseil auprès de la DGAL dans le cadre de la crise de grippe aviaire à virus influenza hautement pathogène -2015-2016. Bilan de fin de mission	13/02/2017	Conseil	
16055	Rapport concernant les produits de bio contrôle pour la protection des cultures	24/03/2017	Conseil	24/04/2017
16097	Evolution du dispositif de contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs de produits phytopharmaceutiques	04/04/2017	Conseil	17/05/2017

TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE AGRICOLES

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier	Publié le
14093-02	Mission d'appui à la mise en œuvre du plan de désendettement social agricole corse - Bilan intermédiaire	07/07/2017	Expertise	
17033	Élément de réflexion concernant l'évolution du régime de retraite des non-salariés agricoles	18/12/2017	Conseil	

RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE JURYS

En 2017, 26 rapports des présidents des concours de recrutement et examens professionnels et 4 rapports de présidents de jurys d'enseignement ont été rendus, soit au total **30 rapports**. Un rapport peut correspondre à plusieurs jurys.

CONCOURS DE RECRUTEMENT ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Numéro	Titre du rapport	Remis le
17002-02-01	Concours externe PCEA : Documentation - Session 2017	24/11/2017
17002-02-02	Concours réservé PCEA : Documentation - Session 2017	24/11/2017
17002-03	Rapport concours réservé pour l'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole - section "Mathématiques"	13/12/2017
17002-05-01	Concours interne de recrutement de PCEA - section technologies de l'informatique et du multimédia	16/10/2017
17002-05-02	Concours externe de recrutement de professeur certifié de l'enseignement technique agricole - Section Technologies de l'Informatique et du Multimédia	07/11/2017
17002-06-01	Concours réservé dans le corps de PCEA - Section Sciences Économiques et Sociale et Gestion - Option Gestion de l'entreprise - Session 2017	12/07/2017
17002-06-02	Concours interne dans le corps de PCEA - Section Sciences Économiques et Sociale et Gestion - Option Gestion de l'entreprise - Session 2017	11/07/2017
17003-01	Rapport de la présidente du jury - Concours réservé PLPA (Lettre-Anglais) - Session 2017	12/06/2017
17003-02	Concours réservé PLPA Éducation socio-culturelle - Session 2017 - Rapport du président du jury	05/07/2017
17003-03-01	Rapport du président du jury du concours réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole, dans la section "Mathématiques, Physique-Chimie" (Session 2017)	18/12/2017
17003-04-01	Rapport du Président de jury du concours réservé de PLPA - Section Sciences Économiques et Sociales et Gestion - Option A : gestion de l'entreprise - session 2017	11/07/2017
17003-05-01	Concours interne pour l'accès au corps des professeurs de lycée agricole - Section Sciences Économiques et Sociales et Gestion - option Économie Sociale et Familiale - Session 2017	06/11/2017
17003-05-02	Concours pour l'accès à la 4 ^{ème} catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé	06/11/2017
17003-05-03	Concours externe PLPA Sciences économiques et sociales et gestion, option Économie sociale et familiale - Session 2017 - Rapport de la Présidente du jury	24/11/2017
17003-05-04	Concours externe de 4 ^{ème} catégorie - Sciences économiques et sociales et gestion - option Économie sociale et familiale	13/12/2017
17003-06	Présidence des jurys des concours interne et externe de recrutement de professeurs des lycées professionnels agricoles, section sciences et techniques agronomiques, option A - Productions animales	04/09/2017
17003-07	Concours réservé PLPA Sciences et techniques agronomiques - Option B productions végétales - Session 2017 - Rapport du président de jury	05/07/2017

RAPPORTS DES PRESIDENTS DE JURYS

Numéro	Titre du rapport	Remis le
17003-07-02	Concours externe PLPA Sciences et techniques Agronomiques - Option B productions végétales - session 2017 - Rapport du président de jury	04/09/2017
17003-08	Concours réservé - Corps des PLPA Sciences et techniques de l'aménagement - Option A « aménagement paysager » - Session 2017	10/07/2017
17003-09	Rapport du président du jury des concours interne et externe (STAEAH) Sciences et Technique des agroéquipements et des équipements des Aménagements Hydrauliques - Option : agroéquipements (session 2017)	09/10/2017
17005	Jurys de titularisation des professeurs (PCEA et PLPA) et conseillers principaux d'éducation de l'Enseignement Agricole - Jury d'admission au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé - Session 2017	06/11/2017
17007-01	Présidence du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine en 2017	02/05/2017
17012-08	Concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement - session 2017	16/10/2017
17012-18	Concours et examens professionnels pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture - grade de technicien	04/09/2017
17012-19	Concours pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture - grade de technicien principal	04/09/2017

JURYS D'ENSEIGNEMENT

Numéro	Titre du rapport	Remis le
17001-02	Brevet de technicien supérieur agricole - Option : Agronomie Productions végétales - Rapport du Président de jury (session 2017)	24/11/2017
17001-11	Brevet de technicien agricole - option développement, animation des territoires ruraux (DATR) - Rapport de la présidente du jury pour la session d'examen 2017	07/11/2017
17001-12	BTSA PA (Productions animales)	17/10/2017
17001-14	Rapport du Président du jury BTSA Option Sciences et Technologies des Aliments	09/10/2017

> GLOSSAIRE

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACTA

Association de coordination technique agricole

ACTIA

Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire

ADECIA

Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

ADEPTA

Association pour le développement des échanges internationaux de produits et techniques agroalimentaires

AFNOR

Association française de normalisation

AIDER

Appui interministériel au développement et à l'expertise en milieu rural

AMM

Autorisation de mise sur le marché

ANR

Agence nationale de la recherche

ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ASP

Agence de services et de paiement

AT-MP

Accidents du travail et les maladies professionnelles

CASDAR

compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

CFA

Centre de formation d'apprentis

CFPPA

Centre de formation pour la promotion agricole

CGAAER

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGE

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

CGEDD

Conseil général de l'environnement et du développement durable

CGEFI

Contrôle général économique et financier

CGEIT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

CGET

Commissariat général à l'égalité des territoires

CHSCT

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIPAN

Culture intermédiaire piège à nitrates

CIRAD

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNPF

Centre national de la propriété forestière

DD(CS)PP

Direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations

DDT(M)

Direction départementale des territoires (et de la mer)

DGAL

Direction générale de l'alimentation

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGER

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DGPE

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

DGPR

Direction générale de la prévention des risques

DRAAF

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRRT

Délégation régionale à la recherche et à la technologie

EGA

États généraux de l'alimentation

ENV

École nationale vétérinaire

ENVA

École nationale vétérinaire d'Alfort

ENVT

École nationale vétérinaire de Toulouse

EPLEFPA

Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

FAM

FranceAgriMer

FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAGA

Fonds européen agricole de garantie

FEAD

Fonds européen d'aide aux plus démunis

FNAMS

Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences

FVI France vétérinaire international	IPEF Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	ONVAR Organisme national à vocation agricole et rurale
GNIS Groupement national interprofessionnel des semences et plants	IRSTEA Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture	OPA Organisation professionnelle agricole
GREF Génie rural, des eaux et des forêts	ISPV Inspecteur de la santé publique vétérinaire	PAC Politique agricole commune
IAE Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	ITSAP Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation	PNDAR Programme national de développement agricole et rural
IFCE Institut français du cheval et de l'équitation	LDM License master doctorat	RDR Règlement de développement rural
IGAM Inspection générale des affaires maritimes	MAA Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	SAU Surface agricole utile
IGAS Inspection générale des affaires sociales	MAEC Mesures agroenvironnementales et climatiques	SNPE Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens
IGF Inspection générale des finances	MFPCA Mission Française du patrimoine et des cultures alimentaires	TSMA Techniques et services en matériels agricoles
IGN Institut national de l'information géographique et forestière	MSA Mutualité sociale agricole	ZNIEFF Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
IGPDE Institut de la gestion publique et du développement économique	ODEADOM Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer	
INAO Institut national de l'origine et de la qualité	OMC Organisation mondiale du commerce	
INRA Institut national de la recherche agronomique		

Ce rapport d'activité est édité par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)

78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Tél. + 33 (0)1 49 55 56 68

www.agriculture.gouv.fr

Mise en page : Délégation à l'information et à la communication du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Crédits photos : phototheque.agriculture.gouv.fr

2018



AGRICULTURE.GOUV.FR